

Nos droits et libertés dans la tourmente constitutionnelle

1) Les conditions politiques et la nouvelle autorité proposée

par Jean-Louis Roy

A quelques heures de la Conférence constitutionnelle, il apparaît de plus en plus évident que la réconciliation ou la consolidation des antagonismes dépendra du sort qui sera fait au projet de Charte canadienne des droits et libertés. Cet examen s'impose. Le rythme irrégulier de l'entreprise et les conflits qu'il a suscités, ont fait glisser dans l'ombre les effets considérables de cette Charte dans les aspects les plus privilégiés de nos vies.

dispensables de la dignité et de l'égalité des personnes.

Ces intrigues et ces stratégies, ces volontés de contraindre, ces ruses et cette politique du tout ou rien contredisent radicalement l'objectif essentiel: assurer aux citoyens de ce pays qu'ils pourront vivre à l'abri de toute menace ou atteinte

à leurs droits fondamentaux dans des conditions maximales de connaissance, de protection et d'égalité.

Quelle est donc l'inspiration qui devrait animer une entreprise aussi essentielle dans des sociétés démocratiques, réunies au sein d'un régime fédéral? L'examen des conditions politiques actuelles, des

systèmes de protection des droits et de la valeur intrinsèque de la Charte canadienne permettra de dégager quelques éléments de réponse à cette question.

La guerre constitutionnelle actuelle ne doit pas nous faire oublier qu'il existe dans ce pays au sujet des droits et libertés des éléments d'appréciation qui sont communs malgré la diversité des traditions culturelles et des valeurs sociales.

Pour l'essentiel, les associations volontaires, les associations féministes, les Églises, les syndicats et les organismes publics qui cherchent par leurs activités à diffuser, promouvoir et défendre les droits et libertés, s'inspirent des mêmes textes internationaux: Déclaration universelle des droits, conventions et pactes internationaux relatifs aux droits ou visant l'élimination de diverses formes de discrimination. Même si les liens sont en général assez lâches entre ces groupes,

ces derniers ont, à diverses reprises, formé des fronts communs circonstanciels.

Rappelons de plus que toutes les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral ont créé des commissions des droits de la personne dont les mandats sont évidemment limités au domaine de juridiction des états qui leur ont donné naissance. Ces commissions ont des statuts et des pouvoirs très différents de l'une à l'autre. Récemment, les rencontres et les échanges se sont multipliés entre ces organismes publics. Ils sont d'ailleurs regroupés au sein de l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de l'homme.

Enfin, les gouvernements fédéral et provinciaux ont développé, depuis la tenue à Ottawa les 11 et 12 décembre 1975, d'une conférence fédérale provinciale sur

les droits de l'homme, des mécanismes de mise en oeuvre au Canada des traités, conventions et autres instruments internationaux se rapportant aux droits de la personne. Cette conférence a aussi permis la création d'un comité permanent de fonctionnaires chargé de poursuivre, au niveau fédéral-provincial, les discussions relatives à toutes les questions liées aux droits de l'homme.

Ces mécanismes communs et ce comité permanent traduisent les effets du régime fédéral canadien. Avant d'adhérer à un pacte ou à une convention internationale, le gouvernement du Canada doit en effet consulter les provinces et obtenir leur assentiment puisque seules, elles peuvent consentir à assurer le respect des dispositions des pactes et conventions dans les domaines qui relèvent de leur compétence constitutionnelle. Seules, el-

Voir page 10: Droits

Le nouveau cinéma

Une perte de temps

par Nathalie Petrowski

«Le nouveau cinéma n'existe pas, il reste à faire.»

Cette phrase a été lancée hier après-midi au cinéma Parallèle par le cinéaste d'avant-garde Marcel Hanoun lors d'un débat sur la crise des moyens d'expression. Non directif, le débat a été aussi peu concluant. Tous les thèmes possibles et imaginables, depuis la désensibilisation du nouveau cinéma en passant par le rôle du nouveau spectateur jusqu'au vidéo-projecteur au laser ont été abordés en présence de quelques cinéastes dont Hanoun, Bette Gordon, Lothar Lambert, Tim Burns, Eric Mitchell et Annick Leroy.

Une intervenante de la salle a amorcé le débat en reprochant au nouveau cinéma d'être un cinéma inhumain au service du monde technologique. On lui a opposé aussitôt son conditionnement de spectateur passif en lui faisant valoir que le cinéma expérimental est un cinéma plus spontané, qui prend des libertés par rapport au code établi et dans lequel l'humain (le créateur) se révèle davantage. Marcel Hanoun s'est emparé du micro pour presque tout le reste du débat, expliquant que le nouveau cinéma veut retrouver la pureté originelle des premiers temps du cinéma avec Méliès. «On oublie qu'on est des individus, a-t-il dit, on préfère raisonner par rapport à un système dont on se sent définitivement prisonnier. Si on veut atteindre à l'imaginaire, on doit agir dans toutes les dimensions du réel, sur les structures comme sur les éléments du langage.» Selon Hanoun un film n'a de réalité que sa propre réalité et doit, de par ce fait, remettre en cause le cinéma et le statut du spectateur. Un film doit provoquer parce que, selon lui, la provocation est la seule manière de changer le cours des choses.

Sur le rapport ambigu que le spectateur doit entretenir avec le nouveau cinéma, le cinéaste a déclaré qu'il suffisait d'être ouvert à quelque chose de nouveau et de laisser ses bagages culturels à la porte du cinéma. Lorsqu'un intervenant lui a fait remarquer que certains cinéastes expérimentaux allaient trop loin, le cinéaste outré a répliqué: «On ne peut jamais aller trop loin, ce sont des étapes qui doivent se franchir à travers l'avant-garde, c'est ingrat d'assumer cela mais c'est un choix et ce choix ne doit jamais se formuler à l'intérieur d'un compromis. La crise c'est le compromis.»

La question de la survie économique du cinéma marginal, à peine éteinte effleurée. Aucun des cinéastes présents n'a semblé avoir d'idée sur le sujet. Faut-il en conclure que le travail clandestin avec des budgets qui dépassent rarement la somme de \$20.000, échappe aux pressions économiques. Pas forcément. Hanoun en a profité pour déclarer qu'il avait commencé avec du 35 mm pour finalement aboutir avec du Super 8 parce que cela lui donnait plus de liberté. Il a avoué du même souffle que son dernier film avait été réalisé avec de la pellicule volée et que dans ce cas-ci le vol était tout à fait justifié.

Voir page 10: Perte

L'OPEP refait son unité et gèle le prix du pétrole

GENÈVE (AFP) — L'OPEP a retrouvé hier à Genève une certaine unité en parvenant à une réunification des prix du pétrole, après deux échecs, en mai et en août.

Toutefois, pour la première fois, les treize pays comptant pour 80% des exportations mondiales de pétrole ont reconnu qu'ils ne pourraient plus à l'avenir dicter leur loi aussi sévèrement aux consommateurs.

«Je pense que la politique de toujours augmenter les prix du pétrole appartient désormais au passé», a déclaré le ministre vénézuélien de l'Énergie, M. Humberto Calderon-Ferté.

Tirant les leçons d'une situation excédentaire de pétrole dans le monde, les treize pays de l'OPEP ont décidé hier de geler, jusqu'à la fin de 1982, le niveau de référence du baril de pétrole à \$34 US, et d'arrêter pour l'instant un prix plafond de \$38 US. Ces décisions d'encadrement des prix du pétrole avaient été posées par l'Arabie saoudite comme condition à une augmentation de son propre prix de \$32 à \$34 US.

Après avoir augmenté de 167% les prix du pétrole depuis la révolution de l'ayatollah Khomeiny en Iran à la fin de 1978.

Voir page 10: OPEP

Réduction du prix du pétrole canadien?

par Michel Vastel

OTTAWA — Si les pays de l'OPEP tiennent parole, les consommateurs canadiens verront le prix de l'essence et du mazout augmenter moins vite que prévu dans l'accord Ottawa-Edmonton de septembre.

L'OPEP a décidé hier à Genève, de maintenir les prix internationaux du pétrole dans une fourchette de \$34 à \$38 U.S. Le pétrole d'Arabie Saoudite, le principal fournisseur du pays, calculé en devise «canadienne», sera ainsi d'environ \$41 jusqu'à la fin de 1982. Celui d'autres importants fournisseurs comme le Véné-

Voir page 10: Réduction



Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, semble perplexe après avoir appris que le Sénat américain venait d'autoriser la vente d'avions-radar AWACS à l'Arabie saoudite. On sait qu'Israël s'était fortement opposé à cette transaction. Nos informations, page 4.

Saulnier repousse d'emblée le «prototype» d'Aérostat

par Clément Trudel

QUÉBEC — Devant la commission parlementaire étudiant le parachèvement du Stade olympique, le président de la Régie des installations olympiques (RIO) a signifié son opposition et celle de son conseil à toute ouverture vis-à-vis de la solution d'un toit autoportant gonflé à l'hélium présenté par le consortium Aérostat/Modulcan; M. Lucien Saulnier a rejeté ce plan parce qu'il s'agit plutôt, selon lui, d'une autorisation à se lancer dans une autre affaire de «prototype» qui pourrait signifier six autres années de tâtonnements.

Le p.d.g. d'Aérostat, M. Claude Bélanger, n'ayant pu être entendu par la commission, venait de tenir une conférence de presse pour défendre sa solution de \$20 millions qui, selon lui, pourrait être

financée en partie par le Conseil national de la recherche du Canada et aurait l'appui de principe de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Pour M. Bélanger, ce projet — qui ne tient pas compte du sort réservé au mât — pourrait générer un minimum de 100 emplois.

Les députés libéraux siégeant à la commission ne tenant pas mordicus à entendre le porte-parole d'Aérostat, le ministre responsable de la RIO, M. Claude Charron, et les députés péquistes présents se sont fixés comme ligne de conduite de n'autoriser d'explication que sur les projets ayant reçu l'approbation de la RIO et de la SEBJ.

Une part substantielle des débats, hier matin, a porté sur la perception qu'ont les médias des solutions mises de l'avant pour le stade. Qualifiant l'éditorialiste Lise Bissonnette d'adversaire incondi-

tionnelle du dossier à l'étude, M. Charron est revenu sur l'impossibilité où il est de renier la parole donnée en 1976 par le Québec aux préteurs.

«Par simple volonté de la majorité de l'Assemblée nationale», comme le suggérait l'éditorial du DEVOIR d'hier, ne serait-il pas pensable que les millions que l'on s'approprie à ajouter à l'aventure olympique soient consacrés aux écoles et aux hôpitaux? Les députés libéraux d'Outremont, M. Pierre Fortier, et de Ste-Anne, M. Max Pollack inclinent à le croire mais le principal témoin de la commission, M. Saulnier, et M. Charron ont disséqué les clauses de l'entente intervenue en 1976 sur le Fonds spécial olympique; entente qui empêcherait ce que souhaitent bon nombre de commentateurs et de députés. Tout au plus pourrait-on es-

Voir page 10: Saulnier

Le pacifisme en Europe

4) Scandinavie: les femmes à l'avant-garde

par Alain Debove

Le Monde

De précédents articles ont analysé les succès du mouvement pacifiste en Allemagne fédérale, où la campagne en cours met en danger l'unité du Parti social-démocrate du chancelier Schmidt; en Grande-Bretagne, où les partisans d'un désarmement nucléaire unilatéral gagnent du terrain; aux Pays-Bas et en Belgique, dont les gouvernements sont bien incapables de prendre une décision sur les euromissiles de l'OTAN. La Scandinavie, qui n'est pas concernée directement par cette décision, n'en joue pas moins un rôle important dans le «mouvement pour la paix».

J'ai fait un rêve que je n'avais jamais fait auparavant. J'ai rêvé d'un monde sans soldats, d'un monde sans fusils...

M. Palme, qui s'empresse de préciser qu'il n'est pas «pacifiste» et qu'il demeure «partisan d'une défense suédoise

armée», ne s'est engagée sur ces questions que récemment. Peut-être parce qu'il est sensible aux idées développées par M. Willy Brandt et le Finlandais Kalevi Sorsa au sein de l'Internationale socialiste, et parce qu'il dirige la Commis-

sion internationale indépendante sur les questions de sécurité et de désarmement (ICDSI) où l'Est et l'Ouest sont représentés. Peut-être aussi parce que le mouvement pacifiste gagne du terrain dans toute la Scandinavie et à l'intérieur de son propre parti, où certaines personnalités estiment que la Suède doit montrer le «bon exemple» en prenant des initiatives unilatérales de désarmement, en renonçant à vendre du matériel militaire à l'étranger et en préparant la reconversion civile du personnel et de la recherche militaires.

Toujours est-il que cette vague pacifiste reflète une inquiétude réelle en Europe du Nord, la région pourtant considérée comme la plus stable du globe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les Scandinaves découvrent en nombre croissant que l'équilibre nordique est bien fragile et que leurs territoires respectifs ne

Voir page 10: Pacifisme

AU SOMMAIRE

Éditorial

Le premier ministre appelle les Canadiens à lutter par la frugalité et la modération contre l'inflation, ce mal que son gouvernement entend combattre par des restrictions et des réductions de dépenses. Si la guerre à l'inflation est poussée trop loin, un grand danger menace le pays. L'éditorial de Michel Roy. Page 8



Une Bourse qui s'ouvre?

Le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, a rendu public hier le rapport d'un groupe de travail qui propose notamment d'ouvrir les portes de l'institution aux non-membres et d'y permettre l'inscription de nouveaux produits. Page 13

Le monde

- Le plan Fahd, un «point de départ»? Page 4
- Le gouvernement tchadien nie les rumeurs d'un coup d'État. page 5
- Solidarité demande à ses militants de renoncer temporairement au droit de grève. page 6

Les évêques: un malaise avec Rome

Dans le but d'améliorer les relations collégiales, les évêques canadiens ont convenu d'amorcer et d'intensifier le dialogue avec le pape, la curie romaine et le nonce apostolique. Page 2

Le taux baisse, le dollar monte

Le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a baissé que légèrement hier, tandis qu'une grande banque américaine faisait passer son taux préférentiel à 17.5%, entraînant ainsi le dollar canadien au-dessus des 83 cents US. Page 13

Le Petit Vito
le «libre-service» de Côte-des-Neiges
spécialité italienne
excellent menu à bon prix!
5400 ch. Côte-des-Neiges (coin LaSalle)

pour déguster la véritable
RACLETTE SUISSE
et les meilleures fondues
La Boutique Raclette
RESTAURANT BAR
pour réservations: 849-8576
1657, Saint-Denis, Montréal

Appel de la FFHQ aux premiers ministres

Trudeau écarte l'idée d'une Charte des droits «facultative»

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, a laissé entendre aux Communies hier qu'il n'a pas l'intention de proposer ou d'accepter l'idée de l'adhésion facultative («opting in») des provinces à la Charte des droits comme élément de compromis en vue d'atteindre un consensus sur le projet de résolution constitutionnel.

C'est le député libéral de Montmorency-Orléans, M. Louis Duce, qui a posé la question en rappelant qu'en 1978, dans le projet de loi C-60, le gouvernement fédéral proposait lui-même que l'adhésion d'une province à la Charte aurait lieu seulement après un vote favorable de l'Assemblée législative ou nationale de cette province.

«Le premier ministre pourrait-il dire pourquoi ce qu'il estimait acceptable il y a trois ans ne l'est plus aujourd'hui?» a demandé le député.

Sans la moindre hésitation, M. Trudeau a déclaré que le projet de loi C-60 était l'oeuvre du gouvernement fédéral et du caucus libéral, tandis que le projet de résolution présent est «le résultat de plusieurs mois de travail conjoint par le gouvernement fédéral et par les provinces, et qui plus est, il a été considérablement modifié et amélioré par la suite grâce aux ajouts venant du Parti progressiste-conservateur et du Nouveau Parti démocratique».

Le premier ministre a tiré la conclusion suivante: «Donc, c'est une erreur de comparer les deux. Dans un cas, nous parlons d'un projet qui était proprement unilatéral et auquel nous demandions aux autres d'adhérer librement, et ce projet-ci qui est le résultat de mois et de mois de discussions entre les provinces et le fédéral, les députés de l'opposition et le gouvernement.»

Les observateurs ont tout de suite pensé que M. Trudeau fermait du même coup la porte à un compromis, selon l'approche dont a parlé à Toronto, mercredi, le procureur général de la Saskatchewan,

Haro sur les notes de frais en Chine

PEKIN (Reuter) — Les «notes de frais» ont été mises à l'index, mercredi dans un journal chinois.

Les «festins payés par les fonds publics» ont été interdits, par les autorités de Pékin, annonce le *Quotidien de Chine*.

Il rapporte que la pratique s'était installée chez les bureaucrates de s'inviter les uns les autres au restaurant, et qu'elle se développait.

«Le peuple est très mécontent et demande fermement qu'il soit mis un terme à cette pratique», écrit le journal, qui cite un membre de la commission de discipline du Parti.

Celui-ci rappelle que Mao Tse-tung avait mis en garde les communistes contre les «balles enrobées de sucre» de la bourgeoisie.

«Aujourd'hui certains camarades s'offrent mutuellement des festins et des cadeaux. Cela revient à se tirer les uns sur les autres avec des balles enrobées de sucre».

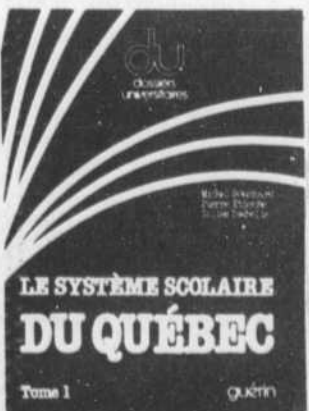
guérin

l'éditeur

qui

édite

Le système scolaire du Québec



TOME I \$9.00, 514 pages
TOME II \$9.00, 514 pages
TOME III (en décembre)

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 877-8525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

M. Roy Romanow, qui parlait précisément d'une formule d'«opting in».

Par ailleurs, la présidente de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), Mlle Jeannine Séguin, a envoyé une lettre aux premiers ministres Trudeau et Bennett, les coprésidents de la conférence de la semaine prochaine, pour leur rappeler les attentes de la minorité francophone hors Québec.

«Il nous apparaît essentiel, dit-elle, que tous les premiers ministres s'accordent pour reconnaître les droits linguistiques, individuels et collectifs, des communautés francophones hors Québec.»

«La FFHQ estime que dans sa version actuelle le projet de charte des droits linguistiques est beaucoup trop limitatif pour qu'il serve à améliorer de façon tangible notre situation, en particulier dans le domaine de l'éducation», soutient la présidente de la FFHQ.

Mlle Séguin demande encore une fois qu'on élimine l'assujettissement du droit à l'enseignement en langue française à des considérations de nombre suffisantes, comme cela est prescrit dans l'article 23 du projet de résolution fédéral.

La FFHQ veut en outre une garantie «de l'accès à des classes et à des écoles homogènes françaises et la consécration

du droit fondamental à la gestion de nos institutions scolaires au même titre que les anglophones du Québec qui disposent de ce droit depuis fort longtemps».

Dans cette longue lettre, Mlle Séguin affirme aussi qu'il est «inconcevable que la charte soumette le Québec et le Manitoba au bilinguisme à l'Assemblée législative et dans les cours de justice, mais qu'elle ne soumette pas les autres provinces, et en particulier l'Ontario, aux dispositions de l'article 133 ou à celles beaucoup plus généreuses de la loi 88 au Nouveau-Brunswick».

La FFHQ demande «le respect des conventions historiques et des principes fondamentaux qui ont présidé à la fondation de ce pays». Elle prie les provinces de respecter les engagements qu'elles ont pris à Montréal en 1978 envers la reconnaissance des droits des francophones.

Elle dit avoir «accueilli favorablement l'intention» exprimée par le ministre de la Justice, M. Chrétien, sur les possibilités d'améliorer la rédaction de la charte concernant les droits linguistiques dans le domaine de l'éducation.

En conclusion, Mlle Séguin souligne que les francophones hors Québec sont «en droit de s'attendre à des résultats concrets».

La GRC savait depuis un mois où le FLQ tenait Cross (Lancôt)

par Pierre O'Neill

L'ex-felquiste Louise Lancôt soutient que les policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) connaissaient les lieux de séquestration du diplomate britannique James Richard Cross mais qu'ils ont attendu plus d'un mois avant d'intervenir.

À l'occasion du lancement de son ouvrage intitulé *Une sorcière comme les autres*, Mme Lancôt rencontra hier quelques journalistes dans les locaux des éditions Québec-Amérique.

Dans la narration de cette ténébreuse affaire d'octobre 1970, l'auteur écrit notamment: «Le gouvernement canadien a montré jusqu'à la fin sa maîtrise et le contrôle qu'il avait de la situation».

Aux journalistes qui voulaient en savoir davantage, obtenir des précisions, Mme Lancôt a révélé que dès la deuxième semaine d'octobre 1970, les autorités fédérales savaient où le diplomate britannique était détenu par la cellule Financement-Chénier du Front de libération du Québec (FLQ) et que les agents de la GRC occupaient même un appartement à l'étage supérieur du même immeuble.

De l'autre côté de la rue, en face du repaire de la rue des Récollets, d'autres policiers surveillaient les allées et venues des ravisseurs et les prenaient en filature.



L'ex-felquiste Louise Lancôt, qui lançait hier un livre intitulé «Une sorcière comme les autres».

À plusieurs reprises, depuis le début d'octobre jusqu'au 2 décembre, les agents de la GRC seraient même allés frapper à la porte de l'appartement des felquistes, tantôt comme livreurs de pizzas, tantôt comme vendeurs.

Les prétentions de Mme Lancôt reposent sur les présumés témoignages des policiers qui ont participé à l'arrestation des ravisseurs, le 2 décembre 1970. Avant de quitter les terrains de l'Expo pour Cuba, les felquistes furent interrogés par des agents de la GRC, qui leur ont fait voir des photos prises en début d'octobre 1970, les montrant à leur sortie de la maison de la rue des Récollets.

Les longues années d'exil à Cuba ont permis à Louise

Lancôt et Jacques Cossette-Trudel de repasser en mémoire les événements dans leurs moindres détails. C'est alors qu'ils se sont rappelés que des choses «bizarres» s'étaient passées pendant les deux mois d'incarcération du diplomate britannique. Petit à petit, c'est en exil qu'ils ont compris que les policiers de la GRC et les autorités fédérales avaient sciemment fait durer le suspense et favorisé une prolongation artificielle de la crise.

Dans la présentation de cet ouvrage qui insiste particulièrement sur le «châtiment» que constitue l'exil, Mme Lancôt raconte que l'otage, M. James Richard Cross, la qualifiait souvent de «sorcière», ce qui explique le titre, *Une sorcière comme les autres*.

Au départ, le plan de l'enlèvement prévoyait la libération de M. Cross après deux ou trois jours. Mais les auteurs ont modifié le scénario en cours de route. Louise Lancôt confesse avec humour qu'elle n'est plus membre du FLQ, qu'elle ne sait trop si elle doit avoir des regrets et qu'elle n'a aucunement le goût de recommencer. Quant à ses préférences politiques, elle dit ne pas se sentir attirée par le PQ tandis que M. Claude Ryan ne lui dit rien qui vaille. Au référendum, elle a voté pour le OUI mais aux élections elle a annulé son vote.

Inflation et justice sociale Trudeau prône un combat collectif

TORONTO (d'après la CP) — C'est un premier ministre à la fois sombre et rassurant qui, de l'avis des observateurs, s'est adressé mercredi soir à Toronto à des militants libéraux lors d'un dîner-bénéfice au cours duquel il a promis un budget sévère visant à enrayer l'inflation par d'importantes coupures dans les dépenses du gouvernement.

Les Canadiens, a lancé à cette occasion M. Pierre Trudeau, doivent se réveiller et appuyer le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation, lutte à laquelle devront participer les pauvres comme les riches, ces derniers devant contribuer plus généreusement à aider les autres.

Il est normal que ceux qui prennent des risques financiers en tirent des bénéfices, a rappelé M. Trudeau, et que les riches deviennent encore plus riches. Après tout, c'est l'histoire de la croissance du Canada.

Mais nous nous opposons à ce que les riches s'enrichissent aux dépens des pauvres. Nous prenons donc dans les poches des riches pour le donner aux pauvres et nous tâchons d'empêcher que les forts exploitent les faibles.

Devant quelque 1.800 partisans libéraux qui s'étaient présentés à cette soirée-bénéfice à \$175 le couvert, ces propos n'ont pas été reçus avec un enthousiasme délirant.

M. Trudeau a invité le public en général à lutter aussi contre l'inflation en donnant son appui au budget, en acceptant les coupures dans les dépenses du gouvernement et en freinant les demandes de hausses salariales.

Je ne demande pas aux Canadiens individuellement ou encore aux compagnies de jouer le rôle de héros se sacrifiant pour le bien commun, a fait remarquer le premier ministre. Je ne fais pas vibrer non plus une note patriotique, je ne fais pas appel à une ferveur qui inciterait certains de nous à se contenter de moins tandis que tous les autres autour de nous tenteront d'en prendre plus encore.

Je demande plutôt, a précisé M. Trudeau, au pays lui-même de se réveiller et de réagir collectivement pour vaincre l'ennemi qui blesse chacun de nous.

Ceci signifie, a-t-il expliqué, que les Canadiens devront appuyer leur gouvernement national dans sa lutte déterminée contre l'inflation, notre ennemi numéro un. Principalement, cet appel signifie que les Canadiens devront appuyer tous les efforts que nous déployons pour restreindre les

dépenses du gouvernement.

M. Trudeau a fait l'éloge des syndicats qui ont fait preuve de plus de sobriété qu'en 1975 dans leurs demandes salariales. Cette lutte au démon de l'inflation, a-t-il insisté, doit être intensifiée.

M. Trudeau, devant ces hommes d'affaires torontois, a fait l'apologie du libéralisme, et rappelé que le gouvernement était voué à la défense et à la promotion de la libre entreprise.

Sans donner de détails sur le budget qui sera livré aux Canadiens le 12 novembre, le discours de M. Trudeau permet de deviner que le ministre des Finances annoncera une hausse des impôts pour les personnes à revenus élevés, de même que pour les entreprises.

Le gouvernement a d'autre part déjà laissé entendre qu'il ne se porterait qu'à la défense de ceux qui sont dans de grandes difficultés, notamment de ces propriétaires qui ont à faire face ou qui feront face à une hausse importante de leurs taux d'intérêt.

Le budget reflètera la politique libérale pour la prochaine décennie, a déclaré M. Trudeau, et cette politique se résume en trois mots: sobriété, justice et croissance.

La croissance découlera des projets énergétiques de plusieurs milliards de dollars dans les provinces de l'Ouest.

Le mot constitution a à peine effleuré les lèvres de M. Trudeau durant son allocution de 40 minutes. C'est lundi qu'il doit rencontrer à Ottawa les premiers ministres des provinces.

Plus de un million d'autos par an en URSS

MOSCOU (AFP) — Les Soviétiques achètent désormais plus d'un million de voitures particulières par an, révèle cette semaine l'hebdomadaire officiel *Les nouvelles de Moscou*.

Cette publication indique qu'en 1980, 1.163.000 Soviétiques ont acheté une voiture et qu'actuellement un Soviétique sur 25 est automobiliste. L'URSS exporte environ 60% de sa production et elle n'en importe que quelques unités par an.

Le prix des voitures reste extrêmement élevé en URSS: 9.000 roubles pour une voiture moyenne (\$14.630), alors que le salaire moyen est de 170 roubles par mois (environ \$230).

Les évêques canadiens déplorent leur «malaise» vis-à-vis de Rome

par Jean-Pierre Proulx

OTTAWA — Les relations individuelles et collectives des évêques canadiens avec Rome présentent actuellement de nombreuses lacunes. Aussi réunis hier matin en assemblée plénière, les évêques ont convenu «d'amorcer et d'intensifier le dialogue avec le pape, la curie romaine et le nonce apostolique» en vue d'améliorer avec eux leurs relations collégiales.

«Je souhaite, a déclaré pour sa part l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, que nos démarches à Rome ne prennent pas la forme de souhaits qui n'exigent que des accusés de réception mais bien de demandes vigoureuses qui appellent des réponses précises. Faire cela, c'est ne demander rien d'autre que la mise en oeuvre du concile Vatican II et contribuer consciemment à la croissance de la vie de l'Eglise».

Les évêques ont donc dressé toute une liste de questions qui les préoccupent en matière de collégialité. Ainsi, ils éprouvent «des malaises» avec certains responsables de la curie romaine. «Souvent, notent-ils, les évêques sont choqués par le manque d'accueil fraternel, de confiance mutuelle et de compréhension, le manque d'ouverture et de volonté de dialogue». Ils se disent peu reconnus, appréciés et respectés dans leur appartenance culturelle. Ils souhaitent, pour aider à résoudre cette difficulté, une internationalisation plus poussée de la curie.

Les évêques ne semblent pas non plus très satisfaits des visites «ad limina» qu'ils doivent faire chaque cinq ans à Rome pour faire rapport sur la situation de leur diocèse respectif. Il serait souhaitable, pensent-ils, que les évêques d'une même région pastorale fassent ensemble cette visite.

Le rôle du nonce devrait aussi être réévalué et précisé, le mode de nomination des évêques devrait en outre être revu pour permettre une consultation plus poussée.

Ils remettent aussi en cause le mode de fonctionnement du synode romain, cette institu-

tion qui regroupe des représentants des évêques à chaque trois ans à Rome. Les synodes devraient être autres choses que des sessions d'étude pour devenir le mode privilégié de collégialité. D'ailleurs, a fait remarquer un évêque, les recommandations du

dernier synode n'ont même pas encore été publiées.

Les évêques se plaignent aussi que les documents qui émanent de Rome entrent dans trop de détails, souvent inapplicables dans la situation canadienne. On a donné comme exemple les docu-

ments touchant l'eucharistie, la première confession avant la première communion, l'absolution collective. Le concile, a dit Mgr Plourde d'Ottawa nous a dit que nous avions «de droit divin» tous les pouvoirs ordinaires pour diriger nos diocèses.

La prise en main du peuple québécois est «irréversible», lance Mgr Vachon

OTTAWA — Si l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon «aime passionnément le Canada, son pays», il n'en constate pas moins qu'il y a au Québec «un peuple qui s'est pris en main et que le mouvement est irréversible».

C'est le message que le primat de l'Eglise canadienne a lancé hier matin à ses confrères évêques réunis en assemblée plénière pour discuter de la réalité politique canadienne.

«Nous avons, a-t-il dit, pris conscience de nos racines, de cette continuité à travers l'histoire et le territoire. Quelque soit notre avenir constitutionnel, nous formons un peuple et nous entendons le demeurer. Dans la recherche de l'unité canadienne, il faudra toujours tenir compte de cette diversité».

La veille, les évêques s'étaient réunis en atelier de travail pour s'exposer mutuellement leur conception du Canada et de la réalité politique qu'elle représente. Cet exercice auquel plusieurs se livraient pour la première fois a, semble-t-il, permis aux évêques anglophones de mieux saisir la perspective francophone et surtout québécoise.

Ce n'est pas dire pour autant que cette perspective ait été pleinement acceptée. Ainsi, hier matin, le cardinal archevêque de Toronto est venu dire à son collègue de Saint-Jean, Mgr Bernard Hubert, que sa description du Québec et de son rapport avec le reste du Canada était en retard de vingt ans.

Mgr Hubert, qui avait en fait, explicité le consensus québécois sur l'actuelle crise canadienne, lui a immédiatement rétorqué que sa remarque illustrait parfaitement la

profonde différence de vision entre le Canada anglais et le Québec français.

Mgr Hubert a lui aussi affirmé sa conviction du caractère irréversible de la démarche entreprise par les Québécois pour s'affirmer collectivement. «Nous avons pris conscience, a-t-il dit, d'être un peuple responsable et ouvert».

Il a par ailleurs affirmé que

la solidarité des Québécois à l'égard des francophones hors Québec ne signifiait pas que les premiers allaient décider ce qui est bon pour les seconds. C'est à eux de définir leur projet de société.

Pour sa part, l'archevêque d'Ottawa, Mgr Joseph-Aurèle Plourde, s'est plaint de ce que les évêques n'aient pas de position commune sur l'avenir constitutionnel du pays. Il a

dit regretter que ceux-ci ne se soient pas présentés au comité mixte du sénat et de la chambre sur le projet constitutionnel de M. Trudeau. «Nous avons une position sur les minorités. Mais il y a aussi le bien commun canadien et le parlement fédéral qui en est le gardien. Or je ne sais pas du tout où nous nous situons face à cette réalité».

J.-P. Proulx

Laberge et les coupures «odieuses et inhumaines»

M. Louis Laberge, président de la FTQ, a qualifié hier les coupures budgétaires dans le domaine des affaires sociales «d'odieuses, anti-sociales et inhumaines».

Il faisait le point sur ce dossier en même temps que les 28.000 travailleurs de la santé de la FTQ participaient à deux heures d'étude dans l'après-midi.

Une manifestation de cette centrale a également eu lieu à Montréal, devant les bureaux du ministère des Affaires sociales, rue Saint-Denis.

«C'est la population, et particulièrement les citoyens les plus vulnérables qui font les frais des coupures budgétaires du gouvernement Lévesque dans les affaires sociales, a dit M. Laberge. Ces coupures ont pour effet d'allonger les listes d'attente dans les hôpitaux, de réduire la qualité et la quantité des soins, de couper

dans les services sociaux de tout genre. Nous croyons que ces coupures sont odieuses, anti-sociales et dans bien des cas inhumaines.»

Les 28.000 syndiqués que regroupe la FTQ dans le domaine des affaires sociales sont présents dans quelque 360 établissements.

M. Laberge a par ailleurs mis en demeure les ministres Pierre-Marc Johnson, des Affaires sociales, et Yves Bérubé, du Conseil du Trésor, «de prouver comment la quantité et la qualité des soins et services ne sont pas affectées par les coupures».

En tenant ces propos, M. Laberge était entouré de MM. Roger Laramée, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, et Aimé Gohier, président de l'Union des employés de service, local 298.

Norbert Bensaïd

LA

LUMIÈRE

MÉDICALE

les illusions

de la

prévention

Seuil

respectant les acquis de la médecine élève une protestation documentée et passionnée.

324 pages — \$19.45

Seuil

Un médecin dénonce les abus du pouvoir médical

La médecine se sert de l'idée magique de prévention pour assurer sa maîtrise sur notre vie. Elle exploite nos peurs. Pourtant, ni son savoir ni son pouvoir ne l'autorisent à nous dicter une vie dominée par un seul souci de survivre. C'est contre ce langage de la dépendance que **Norbert Bensaïd** tout en

A compter de lundi matin

Les Psaumes de Louanges depuis l'Abbaye Cistercienne d'Oka

Tous les matins à 6 heures.

CÎME FM 99.5

La radio des cimes

FM 104.9

En montagne

de Lévis (514) 684-1661 de Montréal (514) 430-5300 de Saint-Jérôme (514) 274-1995 de Trois-Rivières (514) 229-2995

La Mère Martin

De bien bons petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crémillère chaque jour, pour vous depuis 5 générations. A la bonne franquette. Que vous ayez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express.

La Mère Martin

990, rue Saint-Antoine ouest

Tél.: (514) 866-3461

Sortez en grand

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.

LES TRIBUNAUX

■ La prison à vie pour Daniel Jordan, 19 ans

Un jeune homme de 19 ans, Daniel Jordan, qui, lundi dernier, s'était reconnu coupable de meurtre au deuxième degré, a été condamné hier à l'emprisonnement à vie par le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure.

Jordan était accusé du meurtre de sa jeune amie de 17 ans, Patricia Forbes, abattue de deux balles de carabine dans le domicile de ses parents, à Westmount, le 8 avril dernier, à la suite de leur rupture amoureuse.

La victime était la fille du Dr David Forbes, orthopédiste à l'hôpital Saint Mary's, et d'une spécialiste en pédiatrie, travaillant au Montreal Children's Hospital. Tout comme ses parents, Patricia Forbes se destinait à la carrière médicale.

Dans ce dossier, le procureur de la Couronne, Me René Domingue, et celui de la défense, Me Richard Moss, avaient tous deux suggéré une peine d'emprisonnement de 10 ans.

Le juge Claire Barrette-Joncas a souligné, en imposant sa sentence, qu'il n'entendait pas se prévaloir de l'article 671 du Code criminel quant à la durée de la peine à purger. Dans le cas d'un homicide au deuxième degré, la sentence minimale est de 10 ans d'emprisonnement avec un maximum de 25 ans, ce qui permet au juge de fixer une peine entre ces deux extrêmes. S'il demeure assuré que Jordan sera emprisonné pour au moins 10 ans, toute autre année supplémentaire de détention se trouve ainsi laissée à la direction des autorités pénitentiaires.

■ Loi 101: la cause de Singer va au 16 novembre

La contestation de la constitutionnalité de la loi 101 par le commerçant montréalais Alan Singer ne sera finalement entendue que le 16 novembre et c'est le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, qui présidera la procédure.

Normalement, la cause devait débuter hier matin, devant le juge Gérard Turmel, également de la Cour supérieure, mais celui-ci a annoncé qu'il était obligé de se retirer du dossier, des obligations familiales l'empêchant de siéger durant plusieurs jours.

M. Singer fait partie d'un groupe de marchands qui, appuyés par le Positive Action Committee, ont décidé de contester la loi 101, qui porte sur la langue du commerce et des affaires et sur l'affichage public.

Entre-temps, l'Office de la langue française, responsable de l'application de la loi 101, a accusé M. Singer de ne pas s'être conformé à cette même législation, particulièrement le 1er février dernier, en ce qui a trait à l'affichage.

Au moment où l'accusé avait témoigné en septembre dernier, dans la première phase de cette procédure, il avait été question d'une affiche installée bien en évidence, dans sa papeterie du 5211 rue Sherbrooke ouest, et sur laquelle on pouvait lire en français: «Ici on parle anglais».

Toutefois, comme la procédure de M. Singer était en cours et qu'elle devait débuter hier, le juge Roger Craig, de la Cour des sessions de la paix, avait préféré reporter au 8 décembre l'étude du dossier l'opposant à l'Office de la langue française.

■ Piperno: rien avant lundi

Ce n'est que lundi que le physicien italien Francesco Piperno verra à nouveau les tribunaux canadiens saisis de la demande d'extradition déposée à son sujet par le gouvernement d'Italie.

C'est en effet à cette date que Me Joseph Nuss, qui représente les autorités italiennes, tentera d'obtenir de la Cour fédérale, siégeant en première instance, un mandamus qui aurait pour effet d'obliger le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, à accepter en preuve des déclarations qu'il avait antérieurement jugées inadmissibles, parce qu'elles n'étaient pas assermentées, comme l'exige la loi canadienne.

A la suite de la procédure qui devrait être amorcée lundi, le juge Boilard, qui, pour sa part, agit comme Commissaire à l'extradition, a dû reporter au 14 décembre le déroulement de l'affaire Piperno dans la partie du dossier qui le concerne.

Le juge Boilard a expliqué qu'il ne pouvait siéger à Montréal avant cette date, ayant été appelé à présider un tribunal de Joliette jusqu'au 11 décembre.

Appréhendé le 9 septembre dernier, puis ayant eu droit à sa liberté provisoire d'ici la fin des procédures, le professeur Piperno, qui était venu au Québec pour quelques jours, voit donc son séjour se prolonger considérablement.

■ Un 3e homme accusé du meurtre de Michel Roy

Un individu de 33 ans, Jacques Doyon, a comparu hier devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix, pour répondre à une accusation de meurtre au premier degré contre l'ex-directeur du pénitencier Archambault, M. Michel Roy, abattu le 7 février 1978. Son enquête préliminaire a été fixée pro forma au 26 novembre.

Par ailleurs, deux autres individus, Gerald Gauthier et Michel Tremblay, âgés respectivement de 35 et 36 ans, et contre qui pèse la même accusation, commenceront à subir leur procès mardi, devant un jury présidé par le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure.

M. Roy, âgé de 38 ans, avait été atteint d'une salve de balles tirées par trois individus au moment où il déneigeait l'entrée de sa maison, à Pointe-aux-Trembles. M. Roy, qui était décédé durant son transport à l'hôpital, n'occupait ses fonctions de directeur que depuis six mois au moment de l'agression.

L'enquête policière dans cette affaire a longtemps piétiné et ce n'est qu'en juin 1981 qu'on avait décidé de porter des accusations contre Tremblay et Gauthier, les citant directement à procès sans les amener à comparaître devant le coroner ou encore à subir une enquête préliminaire.

— Bernard MORRIER

Dépannée par Québec, l'UQAM annule le plafonnement des inscriptions pour 82

par Rodolphe Morissette

Le ministère de l'Éducation a décidé de voler au secours de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en lui promettant les ressources financières qui lui permettront de ne pas procéder au contingentement général qu'elle avait annoncé pour le mois de janvier prochain.

L'hiver dernier, les autorités de l'UQAM expliquaient devant le Conseil des universités (organisme chargé de conseiller le ministre de l'Éducation touchant l'enseignement supérieur) la nature particulière de ses problèmes financiers: établissement jeune et dont la croissance des clientèles atteint chaque année de nouveaux records, l'UQAM se trouvait pénalisée par rapport aux autres universités déjà établies depuis longtemps. Aussi réclamait-elle que le gouvernement révisé ses critères de répartition de l'enveloppe globale des subventions aux universités québécoises,

de manière à ne pas rendre l'UQAM d'autant plus pauvre qu'elle croît et se rend plus accessible, comme son mandat lui en fait un devoir exprès.

Comme la situation empirait toujours pour l'établissement universitaire de la rue Saint-Denis, ses dirigeants décidaient en mars de décréter un contingentement général de tous ses programmes à compter de l'automne 1982 et de n'accepter aucun nouvel étudiant pour la session d'hiver 1982.

Au fait, l'université accueillait 22.000 étudiants à l'automne 1980, soit une augmentation de 20% par rapport à l'automne précédent; cet automne, les inscriptions grimpaient de 15% par rapport à l'automne 1980.

Or malgré la hausse de 20% de sa clientèle en 1980, l'UQAM se donnait alors un budget équilibré, fondé sur une hausse fictive de 7% de sa clientèle. Elle annonçait diverses mesures de resserrement de ses dépenses,

entreprenait, le printemps dernier, une campagne publique de sensibilisation à ses problèmes et, finalement, décidait de réduire le nombre d'étudiants admissibles à chacun de ses programmes d'enseignement à compter de l'an prochain.

Les pressions publiques, de même que le lobbying auprès du ministère de l'Éducation ont finalement amené ce dernier à formuler une double promesse. D'abord, Québec offre immédiatement à

l'UQAM un montant forfaitaire «de dépannage», de l'ordre de \$2,8 millions. De plus, le gouvernement s'engage à réviser sous peu les critères de répartition de l'enveloppe budgétaire accordée aux universités du Québec, de manière à améliorer la situation de l'UQAM.

Dans ces conditions, le conseil d'administration de l'université a décidé hier de revenir sur sa décision de mars et de lever le contingentement annoncé de ses programmes pour 1982.

Le personnel dénonce le contrat «avantageux» du directeur

Nouvelle demande d'enquête au collège Ahuntsic

par Angèle Dagenais

L'ensemble des personnels du collège Ahuntsic, professeurs, professionnels, soutien et étudiants, réclament à nouveau une enquête publique du ministère de l'Éducation sur la gestion du collège et prétendent que la situation est à ce point alarmante que tous les cadres de la direction refusent à présent de contresigner les comptes de dépense du directeur général, M. Mounir Rafia, accusé dans ce dossier de dilapider les fonds publics.

Les syndicats du collège Ahuntsic et les étudiants sont

à nouveau revenus à la charge hier en produisant cette fois une copie du premier contrat qui a lié M. Rafia à la corporation du collège de 1977 à 1980 en tant que directeur général. Dans ce contrat, «particulièrement avantageux», M. Rafia se ménageait des avantages sociaux — congés accumulés, vacances accumulées, indemnité de départ, congé avec traitement, etc. — de l'ordre de \$240.000. Tout porte à croire, d'affirmer les syndicats, que le présent contrat de M. Rafia, dont l'engagement a été renouvelé pour cinq ans mais que le conseil d'administration n'a jamais ratifié, est

tout aussi avantageux.

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier au collège Ahuntsic, des représentants de tous les personnels de cette institution ont signalé que les coupures budgétaires de services que subit le collège cette année ne sont pas moins importantes que les avantages sociaux du directeur général, c'est-à-dire de l'ordre de \$250.000.

Le Syndicat des professionnels du cégep, qui tenait hier sa deuxième journée d'étude sur cette question et qui a le premier réclamé la tenue d'une enquête, s'explique mal

les lenteurs du gouvernement dans ce dossier d'autant plus, prétend-il, que «des pièces compromettantes» ont commencé à disparaître de certains dossiers. Il affirme que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, n'a pas daigné accuser réception de sa demande d'une enquête publique, le 21 octobre dernier. Une vérification auprès du cabinet du ministre a permis d'apprendre que M. Laurin aurait répondu à cette lettre mardi dernier en précisant que les «autorités compétentes» du ministère prenaient en considération la demande. Le ministre hésite à «s'immis-

cer» dans la gestion d'une corporation autonome, comme celle d'un cégep, explique-t-on au ministère de l'Éducation.

En plus d'accuser le directeur général du collège Ahuntsic de gaspiller les fonds publics, les syndicats soutiennent que certains cadres et membres du conseil d'administration ont également bénéficié de certaines largesses, notamment des voyages et congés, aux frais du collège, ce qui expliquerait qu'ils ne sont plus très objectifs dans ce dossier. Le président du syndicat des professionnels, M. Maurice Papineau, a même

indiqué que la découverte fortuite du pot-aux-roses de Repentigny (voyage de commissaires d'école à Las Vegas) «est de la petite bière comparativement à ce qui se passe au Collège Ahuntsic». Le syndicat cite le cas de M. Pierre Kemp, directeur du développement au collège, qui aurait bénéficié d'un congé payé de trois ans pour poursuivre des études de droit à plein temps. Certains membres du conseil d'administration auraient pu également voyager en Europe et en Californie sans qu'aucun rapport de mission n'ait jamais justifié leurs déplacements.

A compter du 1^{er} novembre 1981, exigez le symbole CGSB* de votre entrepreneur en isolation.

Le PITRC (Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes) vous permet d'améliorer

l'isolation de votre maison grâce à une subvention imposable d'un maximum de 500\$. Mais après le 1^{er} novembre 1981, vous ne devez transiger qu'avec les entrepreneurs qui affichent le symbole CGSB afin d'être admissible à la subvention.

La très grande majorité des entrepreneurs en isolation sont compétents et honnêtes. Mais il y a eu des cas de travaux mal exécutés et de fraudes. Afin de vous protéger, l'Office des normes générales du Canada a instauré un programme national d'accréditation pour les entrepreneurs en isolation de maison. Seuls les entrepreneurs inscrits à ce programme sont autorisés à utiliser le symbole CGSB.

Si vous le faites vous-même...

Si vous préférez faire les travaux vous-même, le PITRC peut vous aider lors de l'achat des matériaux. Mais rappelez-vous que les matériaux

doivent être posés avant que vous ne demandiez la subvention.

Choisissez bien votre entrepreneur.

Le symbole CGSB peut vous protéger contre l'incompétence, mais vous devez aussi être vigilant et suivre les conseils suivants:

1. Déterminez vos besoins en matière d'isolation au moyen du questionnaire Éner\$age. Demandez ce questionnaire en vous servant du Thermophone: 1-800-267-9563. Aucuns frais d'appel.
2. Ne vous laissez pas impressionner par la vente sous pression.
3. Renseignez-vous sur l'entrepreneur auprès d'amis et de voisins.
4. Vérifiez le numéro d'accréditation CGSB de l'entrepreneur en téléphonant au bureau du PITRC. Vérifiez son dossier au Bureau d'éthique commerciale ou auprès de votre bureau provincial de la protection du consommateur.
5. Comparez les coûts. Demandez trois devis écrits, donnant les dimen-

sions des surfaces à isoler, le genre de matériaux utilisés et leur valeur RSI (ou R). RSI est la nouvelle mesure métrique de l'isolant.

6. Vérifiez attentivement les détails de votre contrat. Par exemple: le numéro d'accréditation CGSB, l'estimation actuelle en RSI (ou R) de l'isolation de votre maison, ce qui sera ajouté et les recommandations qui s'appliquent à votre région.

7. Supervisez le travail. Autant que possible, restez à la maison pendant les travaux et ne vous gênez pas pour poser des questions à l'entrepreneur.

8. Ne signez jamais un contrat et/ou une demande de subvention non remplis ou incomplets.

Il faut planifier et comparer les prix avant d'investir de l'argent dans l'isolation. Et il faut le faire dès le début.

Pour savoir comment obtenir votre subvention, téléphonez à votre bureau du PITRC. À Montréal, composez 341-7105. Si vous habitez à l'extérieur de Montréal, composez, sans frais, 1-800-361-2943.

Christian-de-Gageac



Venez admirer dans notre luxueuse boutique: l'objet d'art, la lampe précieuse ou le meuble rarissime... en marqueterie de bois de rose.

Styles: LXIII, LXIV, LXV, LXVI

au 5500 Queen Mary, à Montréal
Tél.: 481-3589

Fermé le lundi matin.
Ouvert tous les jours de 10h à 17h30.

L'économie d'énergie à la maison: un des objectifs du PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA

Un rééquilibrage qui inquiète Israël

WASHINGTON (AFP) — L'affaire des AWACS reste, au lendemain du vote du Sénat en faveur de la vente à l'Arabie saoudite proposée par le président Reagan, le plus grave différend jamais survenu entre les États-Unis et Israël sur la politique américaine au Proche-Orient.

La défaite des amis d'Israël a d'autre part constitué un avertissement inquiétant pour le «lobby» des Juifs américains qui pourrait avoir atteint les limites de son influence sur le gouvernement de Washington.

Le désaccord entre le président Reagan et le premier ministre israélien Menahem Begin va bien au-delà du problème militaire de la fourniture à partir de 1985 à l'Arabie saoudite d'avions de surveillance théoriquement capables de déceler tous les mouvements de l'aviation israélienne.

Le gouvernement Begin, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, s'alarme en réalité de la volonté croissante des gouvernements américains — car cela n'a pas commencé avec Ronald Reagan — d'apporter plus d'équilibre dans leurs relations avec Israël et les États arabes qui partagent les objectifs stratégiques des États-Unis.

Cette recherche de meilleures relations avec certains pays arabes n'a jamais pris les proportions d'un renversement des alliances au Proche-Orient. Mercredi soir après le vote sur les AWACS, M. Edwin Meese, le principal conseiller du président Reagan, réaffirmait au Congrès juif américain réuni à San Francisco, que la sécurité de l'État d'Israël demeure l'objectif primordial des États-Unis.

Mais il est indéniable que dans leur désir de défendre les intérêts économiques et stratégiques de l'Occident autour des champs de pétrole du Golfe, les gouvernements américains successifs ont été amenés à multiplier les gestes d'amitié envers des pays qu'Israël considère toujours comme des ennemis.

Cette double politique américaine de fidélité à Israël et de rapprochement envers des régimes arabes jugés indispensables au succès de la stratégie occidentale, a abouti à l'épreuve de force spectaculaire de l'affaire des AWACS que le président Reagan n'a finalement emportée qu'avec les plus grandes difficultés.

Comme cela s'est produit dans le passé chaque fois que les États-Unis décident de fournir du matériel militaire à des pays arabes, il est vraisemblable qu'ils vont rapidement compenser les livraisons à l'Arabie saoudite par des livraisons supplémentaires à Israël. On parle déjà de 15 nouveaux chasseurs-bombardiers F-15, l'avion le plus performant du monde.

Les implications internes de la bataille des AWACS aux États-Unis sont aussi sérieuses que ses conséquences pour la situation au Proche-Orient. Hommes politiques et éditorialistes ont déjà évoqué la résurgence de l'anti-sémitisme auquel le débat a donné lieu.

Le Washington Post semble en faire le reproche au président Reagan pour la façon dont il a mené l'affaire: «Il y a aussi le dommage potentiel qui peut avoir été infligé au tissu social du pays en soulevant des sentiments contre les Juifs durant la controverse», écrit-il.

Washington veut élargir Camp David; le plan Fahd, un «point de départ»?

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain, qui a savouré hier son étonnante victoire au Sénat dans le vote sur la vente d'AWACS à l'Arabie saoudite, a confirmé en même temps l'intérêt qu'il porte au plan saoudien de paix au Proche-Orient, dont certains aspects sont désormais qualifiés de «point de départ» pour une négociation.

«La partie la plus importante de ce plan est qu'il reconnaît qu'Israël est un pays avec qui il faut négocier», a déclaré le président Ronald Reagan lui-même hier. Immédiatement après sa victoire, mercredi soir, il avait affirmé que cet aspect du plan présenté au mois d'août par le prince héritier saoudien, le prince Fahd, était «un point de départ pour des négociations».

Washington avait jusqu'à maintenant observé un silence prudent sur les propositions saoudiennes. En outre, les gouvernements américain et saoudien préparent à un haut niveau une visite du prince héritier Fahd à Washington «avant la fin de l'année», a indiqué hier le porte-parole du département d'État, M. Dean Fischer.

Il semble donc que la victoire au sénat ait libéré M. Reagan d'un gros poids, et qu'il soit décidé à profiter de cet élan pour rechercher activement un «élargissement» du processus de Camp David, selon le terme employé hier par son conseiller de sécurité nationale, M. Richard Allen.

M. Reagan y a fait directement allusion dans un message envoyé dès mercredi soir au roi Khaled d'Arabie saoudite, après sa victoire au Sénat. Ce message, a déclaré M. Allen, insistait notamment sur la nécessité d'une «coopération américano-saoudienne pour la paix et la sécurité du Moyen-Orient».

Les responsables américains ont pris beaucoup de peine hier pour expliquer que le plan de Riyad ne remplaçait pas à leurs yeux le processus de paix entamé à Camp David. Mais, a souligné M. Allen, il a le mérite de combler un vide du côté des pays arabes qui n'y avaient pas adhéré. D'autre part, a-t-il dit, M. Reagan «espère que le vote du Sénat lui donne de bonnes chances d'amener l'Arabie saoudite à rejoindre le processus de paix».

Afin de ne pas donner l'impression qu'ils allaient trop vite en besogne, les responsables américains, dont le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Jim Baker, n'ont pas oublié cependant de réaffirmer qu'Israël est «allié le plus important» des États-Unis dans la région.

Ils réaffirmaient en même temps l'engagement pris par M. Reagan auprès du premier ministre israélien Menahem Begin au mois de septembre dernier, et rappelé dans un message qu'il lui a envoyé également mercredi soir, de mettre au point une «coopération stratégique» entre Israël et les États-Unis, et de conserver à Israël une «suprématie

militaire et technologique» sur ses voisins arabes.

Les ouvertures en direction de l'Arabie saoudite hier à Washington ne se sont par ailleurs pas limitées à reconnaître des mérites au «plan Fahd».

La Maison-Blanche a publié hier soir un communiqué affirmant que la décision de l'Arabie saoudite hier à Genève,

au cours de la réunion des pays exportateurs de pétrole (OPEP), d'augmenter ses prix de 2 dollars par baril (de 32 à 34 dollars), aurait pour effet de «réduire les prix demandés par certains membres de l'OPEP».

Le communiqué de la Maison-Blanche a insisté sur l'aspect «modérateur» de l'A-

rabie saoudite au cours de cette réunion. «L'accord d'aujourd'hui gèle les nouveaux prix jusqu'en 1982, a poursuivi la Maison-Blanche. Si ce gel des prix est maintenu, le résultat sera de modifier les factures pétrolières (...) rendant le pétrole moins cher en terme réels qu'il ne l'est aujourd'hui».

Lien «indirect» avec l'OLP

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État Alexander Haig a déclaré hier qu'il existe un lien «indirect» entre la vente d'avions-radar AWACS par les États-Unis à l'Arabie saoudite et la participation de l'Organisation de libération de la Palestine au processus de paix au Proche-Orient.

Au cours d'une conférence de presse, on demandait au secrétaire d'État si la vente des AWACS était «un pas dans la direction» de la participation des Palestiniens au processus de paix récemment recommandée par les anciens

présidents américains Gerald Ford et Jimmy Carter.

«Indirectement, oui, a-t-il répondu. Nous espérons que cela assurera la pleine participation de l'Arabie saoudite aux efforts de paix au Liban, et cela est indirectement lié au processus de paix de Camp David».

Déception israélienne, satisfaction saoudienne

(D'après Reuter et AFP) — Le vote du Congrès américain, qui a approuvé mercredi soir la livraison de cinq avions-radar AWACS et d'autre matériel à l'Arabie saoudite, a déçu les responsables israéliens et a été accueilli avec vive satisfaction par la presse saoudienne.

Toutefois, le ministre saoudien de l'Information a précisé que Riyad restait toujours opposé aux accords de paix israélo-égyptiens de Camp David.

A l'issue d'une réunion extraordinaire du cabinet israélien, M. Menahem Begin a déclaré qu'Israël devait désormais affronter un nouveau danger. Toutefois, le communiqué lu par M. Begin demeure très modéré en comparaison du ton enflammé des déclarations israéliennes antérieures sur ce sujet.

«Le gouvernement d'Israël exprime ses regrets à la suite de la décision du Sénat américain d'approuver le projet de contrat d'armement entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, qui est en état de guerre avec Israël, opposés aux accords de Camp David et qui finance le terrorisme dans notre région», a déclaré M. Begin.

«Le gouvernement réaffirme qu'Israël court désormais un nouveau et grave danger. Nouveau depuis le rétablissement de notre souveraineté. Nous devons venir à bout de cette menace. Nous ferons aussi tout ce que nous avons à faire afin de la surmonter», a-t-il ajouté.

Un rapprochement entre Le Caire et Ryad prend forme

LE CAIRE (AFP) — Le président égyptien, M. Hosni Moubarak, semble avoir marqué un point dans sa politique arabe, au moment où la Ligue arabe prépare son douzième sommet de Fès (Maroc) prévue pour la fin du mois de novembre prochain.

L'homme fort de Ryad, le prince Fahd Ben Abdelaziz, qui se trouvait mercredi à Bonn, est tombé d'accord avec le chancelier Helmut Schmidt pour considérer que le président Moubarak «méritait qu'on lui fasse confiance» et pour soutenir «sa ligne politique», selon un porte-parole ouest-allemand.

Cette version des entretiens saoudo-ouest-allemands a été contestée, près de 24 heures après sa diffusion, par le ministre saoudien de l'Information, M. Abdo Yamani, qui a réaffirmé que «la position de l'Arabie saoudite envers les accords de Camp David demeure inchangée», sans cependant revenir formellement

sur les déclarations du porte-parole ouest-allemand sur l'éventuel soutien à la «ligne politique» du président Moubarak.

La nuance n'a pas échappé aux observateurs au Caire, qui estiment que Ryad est tenue à beaucoup de circonspection dans ses déclarations officielles concernant l'Égypte dans la phase actuelle.

Un signe avant-coureur de ce rapprochement égypto-saoudien avait été déjà décelé par les observateurs dans un article de l'influent quotidien saoudien *Al Mediana* qui avait demandé, il y a deux jours, aux Arabes d'accorder un délai d'un an au président Moubarak pour lui permettre de reprendre en main la situation interne, relativement perturbée par la «flambée intégriste», et de rejoindre les rangs arabes.

Le nouveau ton adopté à l'égard des pays arabes par le président Moubarak, plus mesuré, moins vindicatif que ce-

lui du président Sadate assassiné le 6 octobre, a probablement contribué à faire faire à Ryad ce petit pas en direction du Caire.

Le président Moubarak, dans ses toutes premières déclarations de chef d'État, avait ordonné la cessation de toute campagne de presse contre tout pays arabe quel qu'il soit, et s'était engagé à ne pas prendre l'initiative d'une guerre contre aucun de ses voisins arabes.

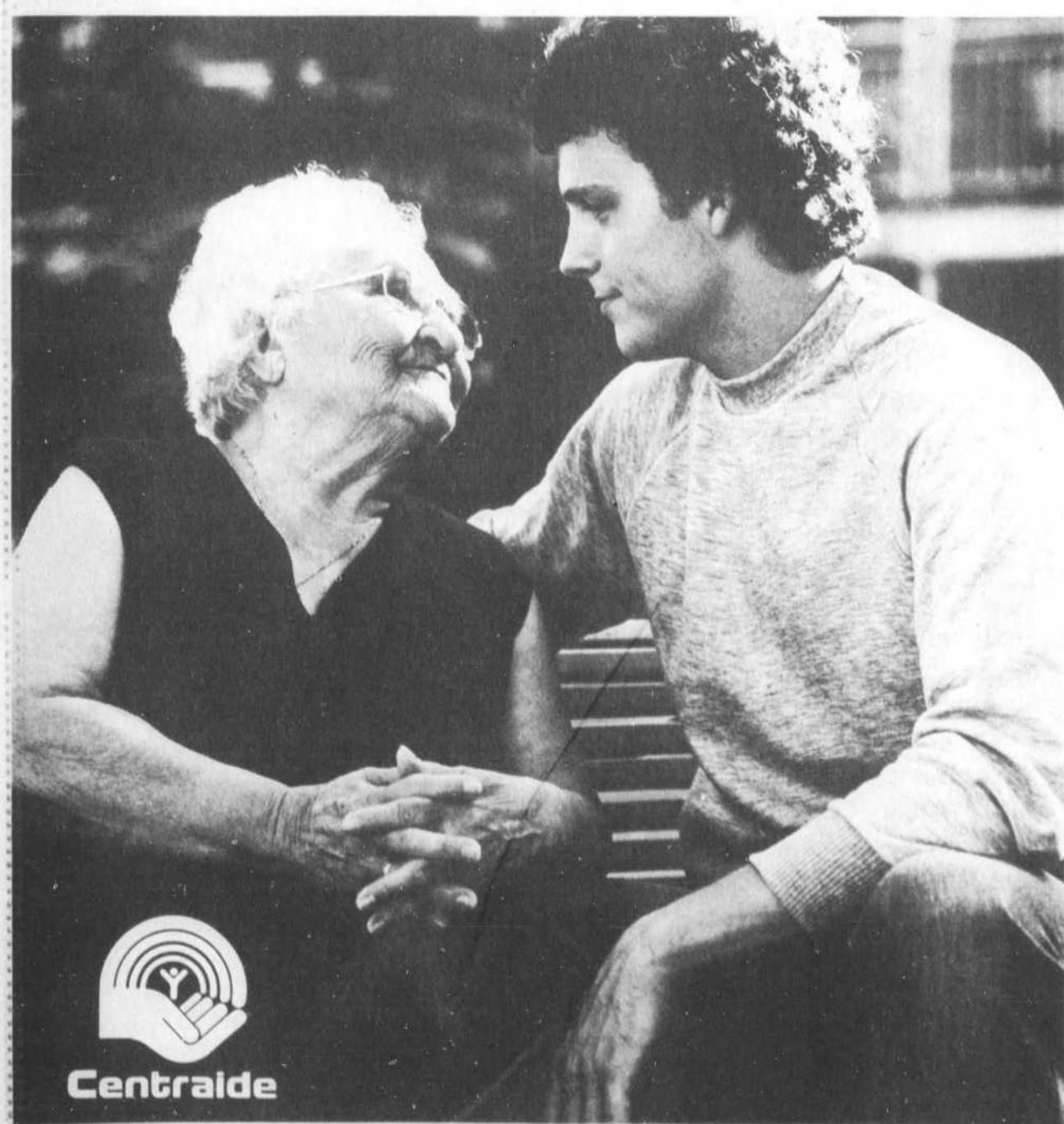
Mais plus encore que ce ton nouveau, qui n'exclut d'ailleurs pas la fermeté sur les engagements pris par l'Égypte envers Israël et le respect des accords de Camp David, «irréversibles» pour Le Caire, c'est l'acceptation implicite par l'Égypte du plan Fahd pour la paix au Proche-Orient, considéré comme complément possible, et pour certains Égyptiens «naturel», de sa propre démarche en faveur de la paix dans la région, qui explique

cette évolution accélérée des rapports entre les deux pays.

Sur le plan bilatéral, le petit pas saoudien, dont les milieux officiels égyptiens ont déjà pris acte en faisant publier l'information de Bonn à la «une» de tous les quotidiens d'hier pourrait être rapidement relayé par un pas similaire du Caire en direction du Ryad.

Partisan du principe «attendre et voir» dans ses rapports avec les pays arabes, qui ont exclu l'Égypte de la Ligue arabe en 1978 après la signature des accords de Camp David, le président Moubarak a également affirmé que «si un pays arabe tente un rapprochement avec nous, nous l'accueillerons favorablement et nous saurons de manière positive le renforcer».

On fait remarquer au Caire dans les milieux diplomatiques que des «passerelles» ont été maintenues entre l'Égypte et l'Arabie saoudite depuis 1978.



Centraide

Centraide finance 170 organismes différents qui combattent les problèmes de notre société. La Croix-Rouge, les colonies de vacances, les Grands Frères et Grandes Sœurs, les familles en difficulté, les jeunes délinquants, les handicapés physiques et mentaux et les personnes âgées, tous ces gens ont besoin d'aide. Pour leur apporter cette aide, Centraide a besoin de quinze millions chaque cent mille dollars.

Du 1^{er} au 31 octobre, votre générosité est précieuse et indispensable. Les milliers de bénévoles de Centraide font leur part: ils donnent leur temps et leur énergie pour apaiser la faim, la souffrance, la solitude chez les plus démunis.

Vous, qu'est-ce que vous allez faire?

1880-1980
ca
QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ALLAIRE, GOYETTE, NADEAU, ROBERGE & CIE
Comptables agréés
35 Dufferin
Granby, Qué. J2G 4W5
Tél.: 514-375-4400

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver,
Société affiliée - Gagné, Vallancourt
& Associés

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, HOUGHTON & CIE
Comptables Agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 525 — 861-2668
Louis Albert Boisjoli, C.A.
Maurice Sabbag, C.A.
Michel Sabbag, C.A.

CHARETTE, FORTIER, HAWAY & CIE
TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses
bureaux à St. John's, Sydney, Halifax,
Saint John, Fredericton, Ottawa,
Toronto, Hamilton, St. Catherine,
Kitchener, London, Windsor, Missis-
sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina,
Saskatoon, Calgary, Edmonton, New
Westminster, Vancouver, Victoria,
Prince George, Langley, Bermudes,
Nassau, Grande Caïman.

CLARKSON - GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. J.P. Gravelle, C.A.
C.C. Blumh, C.A. M. Lestegre, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. A. Lanthier, C.A.
T.R. Burpee, C.A. R.E. Leves, C.A.
M. Camire, C.A. N. Leduc, C.A.
H.M. Caron, C.A. G. Limoges, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. R.J. Messier, C.A.
R. Fortier, C.A. J.D. Morrison, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. R.R. Oker, C.A.
G. Fréchette, C.A. R. Pearl, C.A.
S.R. Gagné, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A.
R. Gorman, C.A. W.J. Smith, C.A.
G. Giras, C.A. G.S. Wells, C.A.

BUREAUX À:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean
(N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa,
Scarborough, Toronto, Mississauga,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Sas-
katoon, Calgary, Edmonton, Vancouver,
Victoria.

COUDRIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 - 668-6400

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste. 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Ottawa 731-7851 Arripor

COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
387, rue Laurier,
Mon. P.Q. H2V 3K3 273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 510 — 851-9051
Montréal, Québec H3G 1R8
Tél.: 055-60917
Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés
à travers le monde

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Abbotsford,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes
du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 407
871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duroche, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
A. Garsau, C.A.
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
278 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Laval
Repentigny
Îles de la Madeleine
Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
888 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LABERTÉ, LANÇOT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-8782

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables Agréés
Montréal/Toronto
6805 Côte des Neiges
Mon. P.Q. H3S 2A8
(514) 341-5511
Membre Groupe International des
Cabinets de Comptables.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Tél.: 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval,
Québec, Lévis et Montclair.
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto,
Montréal, Québec, Halifax et
autres villes.
Représentation dans les grands
centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés -
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
Nelson
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke,
Rimouski, Magog, Saint-Jérôme,
Richmond, Saint-Amand, Des-Monts,
Montmagny, Port-Carter, Sept-Îles
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation internationale
dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans
32 centres de Victoria à Halifax et fait
partie d'une association internationale
qui s'étend à 81 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham
Suite 301
Montréal (Québec)
H3P 3C8
Tél.: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Chicoutimi, Thérèse, Hull
17me étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H2Z 1S9
Représentation à travers le Canada par:
DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmour, C.A.
Marvin Gifford, C.A. Barry Gilmour, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. Alan Wiener, C.A.
Irene Kramer, C.A. John J. Swider, C.A.
J. Yves Trépanier, C.A. Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kuzhansky, C.A. Philip Mann, C.A.
Donald Primack, C.A. Patrick R. St. C.

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BELAÏR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto -
Calgary - Vancouver - Rimouski -
Trois-Rivières - Sherbrooke -
Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Îles -
Matane - Coaticook -
Fort Lauderale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H2Z 1H8
(514) 861-5741

THIBAUT, MARCHAND & CIE
Comptables agréés
110 Place Crémazie Ouest
Suite 600
Montréal, Québec H2P 1B9
381-6233
Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone: (514) 868-7351
A l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.
Jacques R. Chadioun, C.A.
Jacques Jovai, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Bissonville Est,
Ste-Thérèse, J7E 1L4
789-3871 — 435-4691

ZITNER, SIBILIN, STEIN, LEVINE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Sibilin, C.A.
Samuel E. Stein, C.A. Boris E. Levine, C.A.
Marvin E. Sibilin, C.A. David A. Stein, C.A.
Arnold E. Chabot, C.A. Barry A. Tasseron, C.A.
Morton E. Spector, C.A. Stanley K. Taylor, C.A.
Gerald E. Stein, C.A. Joseph E. Taylor, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Goldstein, C.A.
Bryant E. Levine, C.A. Morris E. Goldstein, C.A.
Lawrence M. Chabot, C.A. Adam M. Levine, C.A.
Jack E. Zitrer, C.A. Robert E. Zitrer, C.A.
Marion E. Kamen, C.A.

Le gouvernement tchadien nie les rumeurs d'un coup d'État

N'DJAMENA (AFP) — Le gouvernement d'Union nationale de transition tchadien (GUNT), présidé par M. Goukouni Weddeye, a opposé hier à N'Djamena un «démenti cinglant» aux rumeurs d'un coup d'État fomenté par le ministre des Affaires étrangères, M. Ahmat Acyl, et les forces libyennes.

Dans un communiqué officiel, le GUNT s'est élevé contre des «mensonges destinés à semer le désordre au sein du gouvernement».

Des informations en provenance de l'étranger avaient fait état, mercredi soir, de l'entrée à N'Djamena d'une

colonne de partisans du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) de M. Acyl, soutenue par des blindés libyens. Ces mêmes informations indiquaient qu'une vive tension régnait depuis plusieurs jours dans la capitale tchadienne et que l'on était sans nouvelles du président Goukouni.

Or, pour la troisième fois en trois jours, le chef de l'État tchadien s'est entretenu hier à N'Djamena avec le «numéro deux» libyen, le commandant Abdelsalam Jalloud.

Des journalistes ont pu voir le chef de l'État tchadien accompagné, sur le perron de la présidence, son hôte auquel il

a donné l'accolade. M. Goukouni était entouré du vice-président du GUNT, le colonel Abdelkader Wadal Kamougue, de M. Acyl et du ministre de l'Intérieur, M. Mahamat Abba Seid.

Aucun élément n'a filtré sur ces entretiens qui, selon le commandant Jalloud, s'inscrivent dans le cadre des relations périodiques entre les «deux pays frères».

Le numéro deux libyen, qui a quitté N'Djamena pour Tripoli hier, a, au cours de son séjour au Tchad, qualifié d'ingérence dans les affaires intérieures tchadiennes la décision de la France d'imposer

la force interafricaine de «maintien de la paix» au Tchad.

Le commandant Jalloud a réaffirmé, dans une interview à la radio nationale tchadienne, que la Libye était venue au Tchad à la demande du GUNT: «Le jour où il (le gouvernement) nous dira de partir, nous nous en irons», a-t-il ajouté.

Le calme le plus complet régnait hier à N'Djamena, où aucun mouvement de troupes, aucune présence militaire libyenne n'était visible. Toutefois, une vive tension demeurait perceptible dans la population qui, plus que jamais, re-

doute un «coup de force» de la Libye et un retour à la guerre civile.

Cette inquiétude, selon différents témoignages, s'est accrue depuis la mi-octobre avec l'annonce des nouveaux affrontements entre les combattants du CDR de M. Acyl et ceux de la «première armée», dirigée par le ministre tchadien de l'Intérieur, M. Abba Seid.

Par ailleurs, le colonel Moammar El Kadhafi a réaffirmé que la Libye n'a pas l'intention d'attaquer le Soudan, a rapporté hier l'agence libyenne Jana.

Dans une dépêche du pool des agences non-alignées publiée à Belgrade, l'agence a précisé que ces assurances figurent dans une lettre adressée par le no 1 libyen au président kenyan Daniel Arap Moi.

La Libye «n'a pas l'intention de lancer des actions militaires contre le Soudan et ne dispose d'aucune concentration de troupes le long de la frontière avec le Soudan», déclare le colonel Kadhafi, qui accuse par contre les forces soudanaises de se livrer à des attaques continuelles contre les localités tchadiennes «pour tenter de saper la sécurité et la stabilité dans le pays».

L'Espagne fait un pas vers l'OTAN

MADRID (D'après Reuter et AFP) — Le Congrès des députés espagnols s'est prononcé hier à une majorité de quarante voix en faveur de l'adhésion de l'Espagne à l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

La résolution a été votée par 186 voix contre 146 à la Chambre basse, qui compte 350 sièges, à l'issue d'un débat de trois jours durant lequel l'opposition s'est vainement efforcée d'amener le gouvernement à organiser un référendum sur la question.

L'adhésion à l'OTAN doit encore être approuvée par le Sénat, où l'on s'attend toutefois à un vote positif, l'Union du centre

démocratique (UCD) au pouvoir y disposant d'une forte majorité.

Selon un sondage publié ce mois-ci par le quotidien madrilène El País, 52% des personnes interrogées se déclaraient contre l'adhésion, 18,1% étaient pour et 69% souhaitaient la tenue d'un référendum. Cette question n'occupait cependant que peu de place dans les préoccupations, dominées par le chômage et les problèmes d'ordre intérieur.

L'Espagne, qui est restée neutre pendant les deux guerres mondiales, deviendrait le 16e membre de l'Alliance atlantique.

Un cargo aurait débarqué les réfugiés haïtiens sur le voilier

MIAMI (AFP) — Les 67 réfugiés de la mer haïtiens victimes lundi d'un naufrage qui a fait 33 morts au large des côtes de la Floride, auraient été transférés d'un cargo sur le voilier qui a ensuite sombré, estiment les autorités américaines.

Les services de l'immigration américaine et les garde-côtes considèrent comme plausible l'intervention dans la plus grande catastrophe survenue ces dernières années sur les côtes de Floride de passeurs ou d'un réseau de passeurs. Ces derniers exploiteraient les réfugiés haïtiens comme de la marchandise de contrebande en leur faisant payer très cher le voyage interdit de Haïti en Floride. Cependant les autorités américaines ont déclaré n'avoir aucune preuve.

Accaparées par les opérations de sauvetage, les autorités admettent ne pas s'être préoccupées de l'éventuelle présence d'un cargo qui aurait pu débarquer les réfugiés sur le petit voilier en bois peu avant le naufrage.

La seule piste qui permet d'avancer cette théorie est le rapport des médecins légistes. Ces derniers ont mis en évidence que les victimes avaient absorbé des aliments cuits quelque deux heures avant leur mort, et qui avaient été auparavant réfrigérés. Or le petit voilier n'était pas équipé de réfrigérateurs ni de cuisines permettant de préparer de la nourriture pour 67 personnes.

Les réfugiés ont affirmé avoir quitté Haïti le 26 août et avoir fait un mois d'escale aux Bahamas avant de reprendre la mer il y a neuf jours pour la Floride.

Le Dr Ronald Wright, médecin légiste, a mis en doute cette affirmation. Selon lui, après 9 jours de traversée, la

viande utilisée pour le dernier repas des victimes aurait dû être avariée, or ce n'était pas le cas.

Le Dr Wright ajoute que le petit bateau surchargé n'avait pas eu la possibilité d'effectuer les 12 miles qui séparent la côte de la limite des eaux territoriales dans les deux heures qui, selon ses analyses, séparent le moment du dernier repas des victimes et celui du naufrage. Il en conclut que les réfugiés haïtiens ont été transférés d'un cargo sur le petit voilier dans les eaux territoriales américaines.

Les autorités qui tentent de prouver l'existence d'un tel réseau de passeurs, estiment toutefois que la grande majorité des quelque 44.000 immigrants illégaux haïtiens aux États-Unis ces dernières années étaient venus par leurs propres moyens en Floride.

Les États-Unis et Haïti s'étaient entendus fin septembre pour mettre un terme au flot d'immigrants illégaux haïtiens sur les côtes de Floride par la présence d'un garde-côtes américain au large d'Haïti destiné à intercepter les bateaux de réfugiés.

Ce «programme bilatéral de coopération» américano-haïtien avait pour but principal «d'arrêter et de poursuivre les trafiquants qui défient la loi, et qui, pour leur profit personnel exploitent des personnes innocentes et honnêtes en leur promettant de les faire entrer aux États-Unis et de leur procurer du travail», selon le communiqué diffusé le 30 septembre par le département d'État. Un passage coûte de 1.000 à 2.500 dollars aux réfugiés.

Le capitaine du voilier qui a sombré lundi et ses trois hommes d'équipage avaient abandonné les réfugiés dans le bateau près d'une heure avant la

catastrophe, selon des rescapés. Les autorités ont déclaré ne pas avoir retrouvé les fugitifs.

Un passeur américain a été condamné en 1979 à 180 ans de prison pour avoir obligé les 18 réfugiés qu'il transportait à se

jeter à la mer. Six d'entre eux avaient trouvé la mort.

Deux passeurs haïtiens ont par ailleurs été inculpés jeudi dernier à Miami pour avoir fait pénétrer illégalement 80 à 96 de leurs compatriotes aux États-Unis en juillet.

Moussavi, premier ministre d'Iran

TEHERAN (AFP) — Le vote du Parlement iranien en faveur de la nomination de M. Mir Hossein Moussavi comme premier ministre, au-delà de ses implications purement intérieures, semble témoigner d'une certaine volonté de l'Iran de renforcer sa présence sur la scène internationale, estimaient hier les observateurs à Téhéran.

Par 115 voix contre 39 et 48 bulletins blancs, les députés ont donné leur confiance au ministre des Affaires étrangères, un homme de 40 ans qui, depuis trois ans, ne s'est pas manifesté par de grands discours ou des déclarations fracassantes mais plutôt par une activité discrète et efficace au service de la révolution islamique.

En fait, estiment les observateurs, en votant Moussavi, les parlementaires ont voulu «voter efficace». Un député, interrogé à la sortie du Majlis, a bien traduit ce sentiment en qualifiant M. Moussavi d'«homme plus fort» à la fois sur le plan économique et dans la lutte contre l'impérialisme.

En annonçant le résultat du scrutin, le président du Parlement, l'hodjatolislam Hachemi Rafsanjani, a souhaité que le nouveau premier ministre — le cinquième depuis la chute du chah — forme son cabinet le plus rapidement possible. En clair, il n'y a pas de temps à perdre alors que l'Iran est confronté à des problèmes économiques importants.

M. Moussavi doit maintenant prouver la compétence dont le Majlis l'a crédité hier matin, et qu'une majorité de députés avait refusé de reconnaître au Dr Velayati, premier candidat proposé par le président Khomeini à la succession de l'hodjatolislam Mahdavi Kani.

Le fait que le président ait proposé un universitaire qui ne soit pas religieux — les deux précédents premiers mi-

nistres étaient des hodjatolislam — renforce l'hypothèse selon laquelle les dirigeants iraniens souhaiteraient un plus grand pragmatisme à la tête des affaires, notamment dans le domaine économique.

En outre, le passage de Mir Hossein Moussavi pendant quatre mois au ministère des Affaires étrangères paraît avoir été un atout déterminant en sa faveur. À l'exception de Mohammad Ali Radjai, qui était allé défendre l'Iran devant l'ONU peu après le déclenchement de la guerre avec l'Irak, ni l'hodjatolislam Bohonar ni l'hodjatolislam Mahdavi Kani, les deux précédents premiers ministres, n'avaient effectué de voyages importants à l'étranger.

M. Moussavi s'est rendu, lui, le 17 septembre à la réunion des pays du Front arabe de la fermeté à Benghazi, et trois semaines plus tard, le 6 octobre, à la 36e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Même si certaines des positions qu'il a exprimées en ces deux occasions n'ont pas été partagées par tout le monde, l'Iran a au moins retrouvé avec lui une diplomatie active.

Cela paraît d'autant plus important à un moment où les dirigeants iraniens, l'imam Khomeiny en tête, insistent sur la nécessité d'accroître l'«exportation» de la révolution islamique et l'expansion du mouvement islamique, notamment au Moyen-Orient. Les déclarations iraniennes après l'assassinat du président égyptien Sadate et les incidents au pèlerinage de La Mecque en sont des preuves suffisantes.

Il fallait dans cette optique un homme actif, bien dans la «ligne de l'imam», qui soit connu de ses compatriotes, et qui commence à l'être à l'étranger. Le Majlis a jugé que toutes ces conditions étaient rassemblées en la personne de Moussavi.



M. JEAN PERRON
Président et Chef des opérations
Normick Perron Inc.
Membre du conseil du groupe
La Verendrye

La Chambre de commerce du district de Montréal
présente à son déjeuner-causerie
du mardi 3 novembre 1981
Monsieur Jean PERRON

sur le thème
"L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU QUÉBEC:
IMPORTANCE ÉCONOMIQUE"

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
1455, RUE PEELE

Cette conférence est ouverte au public
Prix: \$15.00 — Réservations 866-2861

Normick Perron Inc. — Pionnier du Nord

• Siège social à La Sarre	• 1 usine de panneaux gauffrés
• 2700 employés	• 1 usine de papier journal avec la cie Donohue (ouverture en 1982)
• 6 scieries	• \$100 millions et plus de chiffre d'affaires
• 2 usines de contreplaqué	



Du 22 octobre au 7 novembre

Ça "carnavale" dans toutes les succursales de la S.A.Q.!

Dans une ambiance unique aux couleurs de l'Espagne, venez découvrir les richesses de nos trouvailles et faire connaissance avec les grandes régions viticoles espagnoles.

Jusqu'au 7 novembre, découvrez l'Espagne pendant le Festivín.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois

Un avion détourné sur le Costa Rica

SAN JOSÉ (AFP) — Un groupe d'opposition nicaraguayen jusqu'ici inconnu, le Mouvement démocrate anti-communiste nicaraguayen (MDAN), s'est emparé hier d'un avion costaricain et retenait hier soir 17 passagers en otages sur l'aéroport de San José.

Le commando a fait savoir aux journalistes, qui se tenaient sur l'aérodrome de San José, qu'il exigeait la libération de sept militants de son organisation détenus au Costa Rica.

Il a fixé un délai de quatre heures à partir d'hier 20 h 30 GMT aux autorités pour lui donner satisfaction, faute de quoi les membres du commando ont annoncé qu'ils exécuteraient un à un les otages.

L'appareil, un bimoteur de type aviocar de la compagnie aérienne intérieure costaricaine Sansa qui effectuait un vol entre Quepos, sur la côte pacifique du Costa Rica, et San José, a atterri à 11 h 30 locales (17 h 30 GMT) à l'aéroport Juan Santamaría de la capitale.

L'aéroport a été fermé. Les membres du commando — dont on ignore le nombre — ont tiré des coups de feu en direction d'un groupe de journalistes qui tentaient de s'approcher de l'appareil, mais sans faire de blessé.

Les sept détenus de nationalité nicaraguayenne dont les pirates de l'air exigent la libération avaient été arrêtés à San José voici plusieurs mois.

Ils sont accusés d'avoir mitraillé une radio installée dans la capitale costaricaine et transmettant en ondes courtes, Radio noticias del continente. Cette radio avait été fermée par le gouvernement costaricain à la suite de plaintes de divers pays du cône sud d'Amérique latine accusant l'émetteur de faire de la propagande de gauche.

Selon une radio locale, les revendications du commando — qui s'intitule également Salut international nicaraguayen contre le communisme — ont été transmises aux autorités. Les pirates ont néanmoins indiqué qu'ils n'accepteraient comme médiateurs que trois personnalités costaricaines: le vice-président Jose Miguel Alfaro, l'ex-président Mario Echandi et l'ex-ministre des Affaires étrangères Gonzalo Fazio, apprend-on de bonne source.

Solidarité demande à ses militants de renoncer temporairement au droit de grève

VARSOVIE (AFP) — Le présidium de Solidarité a adressé hier soir aux membres du syndicat un «appel» dramatique dans lequel il leur demande de renoncer temporairement à l'exercice du droit de grève, afin de ne pas perdre le soutien de la population.

Simultanément, les dirigeants du syndicat indépendant ont adressé au premier ministre, le général Wojciech Jaruzelski, une lettre dans la

quelle ils l'informent de leur décision et lui demandent d'entreprendre des actions immédiates pour répondre aux revendications légitimes des travailleurs en grève.

Ces deux messages ont été publiés alors qu'un des principaux membres de la direction suprême du Parti communiste polonais avait fait savoir que l'interdiction de la grève et la suspension des samedis libres seraient à l'ordre du jour de la

session de la Diète convoquée pour cet après-midi.

Selon le présidium de Solidarité, «la situation économique et sociale du pays est critique». «D'une part, de nombreux problèmes restent non résolus», qu'il s'agisse de cas d'injustice ou de provocations qui éveillent une indignation générale. «D'autre part, on assiste à des actions de protestation qui ont un caractère sauvage».

Dans ces conditions, le syndicat court le risque d'être «brisé» et de «perdre le soutien de la population», «la réalisation de la politique du syndicat est rendue impossible et l'appellation de Solidarité devient un mot vide de sens».

«Voulant sauver ce que nous avons obtenu en tant que syndicat, poursuit le présidium dans son appel, voulant sauvegarder la possibilité de mener

des actions qui ne soient pas contraires à l'intérêt de la société, nous appelons les membres de Solidarité à cesser immédiatement toute action de grève».

La «limitation du droit de grève», soulignent les dirigeants de Solidarité, «est la condition primordiale de notre existence et nous devons la remplir. Le présidium ne voit d'autre voie car dans les conditions actuelles il n'est plus en état d'agir».

Réaffirmant les revendications de Solidarité en ce qui concerne l'alimentation, la réforme économique, le contrôle social de l'économie et l'accès aux organes d'information, le présidium déclare toutefois: «Personne ne peut nous priver du droit de grève et nous ne le permettrons pas». Mais il ajoute: «Dans une situation de chaos géné-

ral, la grève serait une arme inefficace».

Enfin, le présidium annonce qu'il soumettra à la prochaine session de la Commission nationale KK de Solidarité un «projet de limitation du droit de grève» interne au syndicat, prévoyant des «mesures disciplinaires contre quiconque se rend responsable de l'affaiblissement du syndicat».

Dans sa lettre au premier ministre, le présidium de Solidarité «exige» d'autre part du gouvernement «la confirmation immédiate que les travailleurs percevront leur plein salaire pour la période pendant laquelle ils ont fait grève», revendication qui entre en contradiction avec une déclaration du porte-parole du ministère du Travail selon laquelle la grève de mercredi ne saurait ouvrir droit à rémunération.

Stockholm et Moscou veulent régler l'incident du sous-marin

STOCKHOLM (AFP) — Stockholm et Moscou paraissent désormais désirer régler sans escalade ni complication l'incident international provoqué par l'échouage, mardi soir, d'un sous-marin soviétique dans une zone militaire suédoise interdite près de Karlskrona.

Cette impression prévalait hier soir à Stockholm après que la Suède neutre eut marqué un point en amenant par sa détermination l'URSS à accepter que le sous-marin

Wysky 137 soit remis à flot par la marine suédoise.

On estime toutefois à Stockholm que cet incident a mis sérieusement en cause l'efficacité de la défense côtière suédoise, un sous-marin soviétique ayant pénétré sans être repéré au cœur d'une zone sensible à 15 km du commandement naval Sud de Karlskrona. Un autre sous-marin dont la nationalité n'a pas été révélée a été repéré hier alors qu'il manœuvrait dans la même région. Ces incidents ont attiré l'attention sur les difficultés de surveiller et de protéger un littoral tourmenté long de 2.700 km.

Le renflouement du Wysky 137 ne commencera qu'une fois fournies des explications «satisfaisantes» sur la présence du sous-marin dans les eaux territoriales suédoises, a-t-il été précisé de sources gouvernementales.

L'ordre de priorité a été fixé par le premier ministre Thorb

Joern Faellidin et par le commandant-en-chef, le général Lennart Ljung. Le ministre des Affaires étrangères, M. Ola Ullsten, s'est chargé de son côté de faire savoir à Moscou, par l'intermédiaire de l'ambassadeur soviétique à Moscou, M. Mikhail Jakovlev, qu'une coopération de l'équipage russe ne pourrait que faciliter les choses.

L'URSS a accepté les demandes suédoises renonçant à ce qui aurait pu tourner à la manœuvre d'intimidation: tout d'abord, le groupement naval soviétique rassemblant une dizaine de bâtiments, dont deux croiseurs et plusieurs navires de dépannage, qui avait cinglé dès mercredi vers les côtes suédoises a ralenti sa course. Il croise maintenant au large des eaux territoriales. Ensuite, le commandant Piotr Guzin, responsable du sous-marin, normalement basé à Kaliningrad, s'est montré disposé à participer dès

hier soir à l'enquête navale suédoise. Si ses explications sont admises, la remise à flot pourrait commencer.

La Jamaïque rompt ses relations avec Cuba

KINGSTON (Reuter) — M. Edward Seaga, premier ministre jamaïcain, a annoncé hier que son pays avait rompu ses relations diplomatiques avec Cuba parce que le gouvernement de La Havane accordait asile à des criminels recherchés de Jamaïque.

M. Seaga a déclaré au Parlement que le chargé d'affaires cubain avait reçu l'instruction de fermer l'ambassade cubaine à Kingston et de regagner son pays dans les quarante-huit heures.

Cette décision intervient un an après le départ de l'ambassadeur cubain, M. Ulises Estrada, sur ordre de M. Seaga. Le chef du gouvernement jamaïcain, en fonctions

depuis un an, a indiqué qu'il avait maintenu les relations avec Cuba sur une base de non-ingérence réciproque.

Certains enregistrements et lettres saisis récemment par la police jamaïcaine indiquent cependant que trois Jamaïcains recherchés pour meurtres dans leur pays se trouvent à Cuba, a déclaré M. Seaga. Il s'agit, a-t-il dit, d'Anthony Brown, le criminel «le plus recherché» de Jamaïque, accusé de trois meurtres, de George Flash et de Michael Anderson, accusés du même délit.

M. Seaga a précisé que les documents étaient en possession de M. Paul Burke, président du Parti national du peuple (PNP, mouvement de

jeunes d'opposition) qu'il a présenté comme un «confident des criminels».

cartes d'affaires

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

VERMETTE, DUNTON, RUSKO, De WEVER, CARON & RAINVILLE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clément Vermette, C.T. — Jean R. Dunton
John Russo, M.A.N. — M.P.J. Rusko, C.T.
Marc De Wever, Jean-Pierre Saintonge, M.A.N.
Michel Caron — Jean Jacques Rainville
Robert Caron — Antoine DiCicco
Emilien Briss, C.T. — conseil

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 St. Paul, Vieux Montréal

les architectes LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

INFORMATH
Conseiller scientifique
— traitement de données
— recherche opérationnelle
— analyse et conception de systèmes.
Jean-F. Boivin, M.Sc., B.Sc.
(418) 651-9745
934 de Bourgogne, Ste-Foy,
G1X 3E3

«Depuis la rénovation, ma maison a doublé de valeur.»

Raymond Tremblay,
Chicoutimi

«Il était beaucoup plus avantageux pour moi de rénover cette vieille maison où je suis né que d'en acheter une neuve.»

Yves Locas, St-Jérôme

«Acheter une maison neuve, pour moi, était impensable, car je ne voulais pas quitter le quartier et avec ce que la Société nous accorde pour rénover, c'est bien avantageux!»

Mme DeFoy Dumas, Québec

«Le programme PAREL m'a permis de faire poser un revêtement d'aluminium. Ça faisait bien mon affaire, parce que, voyez-vous, à 78 ans, je ne peux plus monter dans les échelles pour peindre.»

Damien Rose, Howick



Près de deux millions d'habitations au pays comptent plus de 40 ans d'existence. Un bon nombre ont besoin de réparations ou de rénovation. Étant donné les coûts élevés actuels, il est souvent plus économique de rénover que d'acheter du neuf. La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre de l'aide aux personnes qui veulent rénover leur maison, par son Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et de Prêts pour l'amélioration de maisons.

Pour en savoir plus au sujet de ces programmes ou obtenir la documentation disponible, n'hésitez pas à communiquer avec un agent d'information au bureau de la SCHL de votre région.

Bureaux locaux de la SCHL:
Montréal: 1100 est, boul. Crémazie
Laval: 2, Place Laval
Longueuil: 99, Place Charles Lemoyne
Sherbrooke: 2355 ouest, rue King
Trois-Rivières: 1410, rue des Cyprès
Québec: 2875, boul. Sir Wilfrid Laurier
Hull: 490, boul. St-Joseph
Heures de bureau: 8h30 à 16h30

la SCHL... fière de contribuer à l'habitation

Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
L'honorable Paul Cosgrove
ministre

Canada Mortgage and Housing Corporation



Canada

Le meilleur choix de musique classique sur FM

Prélude à la nuit

Du lundi au vendredi, de 23h00 à minuit

Les concerts de la Cite

Dimanche, de 20h00 à 22h00

RADIO CITÉ

FM

107,3

La station FM de l'année au Canada

Il n'y a pas d'enseignants en trop au Québec, selon une étude de la CEQ

QUÉBEC (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) affirme qu'il n'y a guère plus de 1.900 enseignants en disponibilité cette année et qu'aucun d'eux n'est payé à ne rien faire.

C'est ce que tend à démontrer une enquête interne produite par la CEQ et publiée hier par la centrale syndicale. Cette enquête a porté sur les 46 syndicats d'enseignants catholiques des niveaux primaire et secondaire.

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. Robert Bisailon, président de la commission des en-

seignants à la CEQ, a qualifié de scandale et de démagogie de bas étage les prétentions du gouvernement et des commissions scolaires voulant qu'il y ait actuellement des enseignants en trop.

«Ce prétendu surplus a été créé et gonflé artificiellement pour camoufler et justifier des coupures budgétaires qui viennent réduire des services directs et essentiels aux étudiants et étudiantes», a soutenu M. Bisailon.

Le scandale, selon lui, réside dans ce plan concerté par le gouverne-

ment et les commissions scolaires pour jeter 8% du personnel enseignant dans l'insécurité, quoi qu'il advienne, alors qu'on ne prévoyait que 2,3% de diminution de clientèle.

En agissant de la sorte, poursuit-il, les commissions scolaires utilisent ce personnel à leur guise, pour des fins de suppléance par exemple, et économisent ainsi des sommes considérables, pendant qu'on observe des dépassements d'élèves par classe très importants dans les régions de Sept-Îles, Québec, Joliette et Hull.

La même enquête démontre par

ailleurs que les enseignants en disponibilité sont utilisés à plein temps presque partout, ce qui, ajoute-t-il, vient contredire dans les faits les prétentions de ceux qui affirment qu'on paye du monde à ne rien faire.

M. Bisailon affirme qu'il ne connaît pas un seul cas d'enseignant qui soit rémunéré en demeurant à la maison. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de payer des enseignants à ne rien faire puisque les commissions scolaires sont autorisées à utiliser leurs services en vertu des conventions collectives locales, rappelle-t-il.

Un accord la semaine prochaine avec les 23 anesthésistes qui ont débrayé?

par Marie Laurier

Le problème des 23 médecins omnipraticiens anesthésistes qui ont déclenché un débrayage hier dans 11 centres hospitaliers des régions éloignées du Québec pourrait se régler la semaine prochaine.

C'est du moins l'espoir que manifestait hier le Dr. André

Czitrom, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) à l'issue d'une rencontre avec M. Réjean Meloche, sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, de même que toute l'équipe des négociateurs.

«Nous avons discuté de l'ensemble des négociations pour le renouvellement de notre entente globale et aussi de

certaines dossiers en suspens et parmi ces derniers, et avons convenu d'une réunion spéciale la semaine prochaine pour aborder en profondeur la situation des anesthésistes», a déclaré le Dr. Czitrom.

Le président de la FMOQ, qui a lui-même exercé à Chandler comme généraliste-anesthésiste pendant plusieurs années, semble être la personne toute désignée pour défendre le dossier de ses confrères, qui se disent captifs d'horaires trop chargés et soumis à une disponibilité d'appel à tous les instants sans

compensation financière suffisante.

Le Dr. Czitrom tient à préciser toutefois que les 23 anesthésistes ne sont pas en grève, puisqu'ils continuent de vaquer à leurs tâches de généralistes et qu'ils répondent aux cas d'urgence dans les hôpitaux. Ils refusent cependant de s'occuper des cas d'anesthésie élective pour les interventions non urgentes.

Si ce débrayage devait se poursuivre trop longtemps, le Dr. Czitrom croit que les médecins concernés pourraient réorienter leur pratique et re-

noncer à faire de l'anesthésie «pour bénéficier comme tout le monde d'une vie sociale et familiale convenable», ce dont ils seraient souvent privés, compte tenu des conditions de travail présentes.

La FMOQ a convoqué la presse aujourd'hui pour faire le point sur différents sujets, notamment les négociations concernant le Centre de coordination des urgences au CRSSS du Montréal métropolitain et sur une campagne d'information auprès du grand public sur le rôle du médecin omnipraticien, «le spécialiste de toute la personne».

Le propranolol se révèle «trop bon» pour les cardiaques

par Gilles Provost

Le propranolol est un trop bon médicament. Il augmente tellement la survie des victimes de crise cardiaque qu'il devenait immoral de ne pas l'administrer à toutes les victimes, sous prétexte de recherche scientifique.

Voilà pourquoi les autorités médicales américaines ont annoncé hier matin l'interruption prématurée d'une des plus importantes études épidémiologiques en cours, à l'heure actuelle, dans le domaine des maladies cardiaques. Indépendante des firmes pharmaceutiques, elle portait sur 4.000 victimes et misait sur la participation de 32 hôpitaux américains ainsi que sur celle de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Annulée simultanément aux États-Unis et à Montréal dans le cadre du congrès de la Société canadienne de cardiologie, la nouvelle a fait sensation dans les milieux scientifi-

ques. Comme l'expliquait au DEVOIR le Dr. Pierre Thérault, de l'Institut de cardiologie de Montréal, il est très rare qu'on mette fin à une recherche sous prétexte que le produit est trop efficace. La plupart du temps, quand une recherche doit être interrompue, c'est que le médicament à l'étude présente des inconvénients trop graves.

Manifestement excité par l'événement, le Dr. Thérault a expliqué que l'administration

rait indubitable même si son administration ne procurait plus le moindre bénéfice supplémentaire d'ici la fin de l'étude (qui était prévue pour juin 1982).

Le propranolol est un produit de la famille des «bêta-bloquants», un groupe de substances qui réduit l'action du système nerveux sympathique. Plusieurs autres produits de la même famille ont démontré leur efficacité au cours des dernières années mais jamais le résultat n'a été aussi évident.

L'analyse des données recueillies montre que les bénéfices du propranolol sont surtout perceptibles pendant la première année qui suit la crise cardiaque. C'est à ce moment que les taux de décès manifestent le plus de différence. Par la suite, les courbes de mortalité deviennent plus semblables.



Club musical
La Bohème

Judi, vendredi et samedi à partir de 19h00

Vos hôtes: Jean-Pierre CORBEIL, basse
Fernande FAY, pianiste

Artiste invitée: Danielle Pilon, soprano

5240 est, Jarry, Montréal (Près Lacordaire) Rés.: 327-0454

Les samedis de la librairie HERMÈS

Elisabeth Marchaudon, libraire
Vous avez rendez-vous avec
Madeleine
OUELLETTE-MICHALSKA
auteur de
"L'ÉCHAPPÉE
DES
DISCOURS DE L'OEIL"
publié aux Éditions
NOUVELLE OPTIQUE
le 31 octobre de 14 h à 16 h

1120 ouest, ave. Laurier
(entre Querbes et De l'Épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

MIUF: Ottawa est le «premier responsable»

par Gilles Provost

Aux yeux des propriétaires victimes de la mousse isolante d'urée-formol (MIUF), le gouvernement fédéral est le premier responsable du drame économique autant que sanitaire qu'ils vivent en ce moment. S'ils ont décidé de faire isoler leur maison avec de l'urée-formol, en effet, c'est parce qu'ils y avaient été inci-

tés par la publicité fédérale, alléchés par les subventions fédérales et fausement sécurisés par la caution et les approbations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), mandataire du gouvernement dans cette affaire.

Voilà pourquoi l'Organisation des victimes de l'isolation au formaldéhyde (OVIF) a violemment dénoncé mercredi les dernières manœuvres dilatoires du ministre canadien de la Consommation, M. André Ouellet. Ce dernier avait nié, mardi, toute responsabilité gouvernementale dans ce dossier brûlant et lancé la patate chaude aux entrepreneurs privés et aux provinces qui ont mal surveillé ces derniers.

Selon la porte-parole d'OVIF, Mme Roxane Ménard, c'est Ottawa qui a amené les gens à utiliser ce produit et qui a été négligent en ne veillant pas au respect des conditions qu'il avait posées lors de l'acceptation officielle de ce produit isolant.

Mme Ménard se dit aussi scandalisée de voir le gouvernement du Canada refuser toute aide aux accidentés alors que ces derniers sont de véritables sinistrés qui n'ont parfois aucun toit pour l'hiver, qui sont menacés de faillite et qui doivent se débattre parmi de graves problèmes médicaux et juridiques.

Pour sa part, la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec a aussi lancé un cri d'alarme hier, soutenant que les petits propriétaires sont littéralement écrasés par le poids des

procédures judiciaires à entreprendre contre des multinationales, alors que le dossier scientifique est extrêmement complexe.

Pour corriger la disproportion entre les ressources financières en présence, dit la Fédération, le gouvernement québécois doit assumer au moins les frais juridiques des causes-types qui feront jurisprudence dans ces dossiers. «Laisées à elles-mêmes, les victimes sont perdues», dit la Fédération.

Cette dernière reproche aussi aux autorités fédérales et provinciales leurs promesses répétées, leurs dérobades, leurs contradictions et leurs démentis qui ont entretenu longtemps un faux espoir et la confusion parmi les victimes.

Pendant ce temps, dit-elle, les délais judiciaires couraient et les propriétaires lésés risquent de perdre tout recours dans quelques jours à peine. Étant donné la gravité de ce problème social, la Fédération demande que le gouvernement provincial prolonge les délais de prescription par une loi spéciale.

Enfin, toutes les organisations de victimes sont unanimes à demander qu'Ottawa assume les frais de l'enlèvement de la mousse dans les murs des maisons, quitte à se faire rembourser ensuite par les manufacturiers et entrepreneurs en isolation.

**VIENEZ JOUER
DEHORS**

Kino-Québec



COLLOQUE Télématic et Éducation

- Le lieu** : Université Concordia, 1455 Boulevard Maisonneuve ouest à Montréal.
- Le moment** : Les 5, 6 et 7 novembre 1981.
- L'événement** : Un rendez-vous pour les individus, les groupes, les associations et les institutions qui réfléchissent sur l'impact des technologies de pointe en éducation.
- La formule** : Une place publique d'idées et de matériel
Des conférenciers
Des invités
Des ateliers, de la documentation
Un débat, une assemblée, des propositions...
- Coût** : \$20.00 (incluant le dîner du vendredi soir).
- Avertissement** : Des contenus aux contenants nous nous occupons de tout sauf de votre hébergement.
- Information** : Pour en savoir davantage, prière de communiquer avec nous aux Bureaux de la Télé-université à Montréal, aux numéros suivants:
— À Montréal: (514) 935-7401.
— De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-4342.
- SOYEZ DES NÔTRES!**

COPIE RAPIDE ENR.

GRATUITES!
200 cartes d'affaires imprimées encre OR!

★ LOUEZ UN COPIEUR ★

4¢ la copie
Tout inclus: papier, développeur, service, etc., sauf électricité!

1 offre par client
Achat minimum de \$100. (factures accumulées)

1000
cartes d'affaires
seulement
\$9.95
qualité supérieure

Service de dactylographie bilingue

lettre 8 1/2 x 11: \$5.00

Service de traduction
anglais/français / français/anglais } inclus

Travail fait pendant que vous attendez

8 1/2 x 11 COPIES	PRIX	VERSO
50	2.50	2.50
100	3.75	3.50
200	4.50	4.25
500	7.00	6.00

VOUS VOULEZ UN BON CONSEIL...

Oui, votez aux élections municipales!

LE 1^{er} NOVEMBRE

Le meilleur conseil municipal, c'est celui que vous vous donnerez, par vote, le premier novembre.

Pour avoir le droit de voter, vous devez

- être âgé(e) de 18 ans et plus,
- avoir la citoyenneté canadienne,
- être domicilié(e) dans la municipalité le premier septembre 1980, en ville, ou le premier novembre 1980, en campagne ou être propriétaire ou locataire depuis au moins la même période,
- être inscrit sur la liste électorale, en ville, ou sur l'annexe au rôle, en campagne.

Au cours des dernières années, les pouvoirs des municipalités se sont accrus dans des domaines aussi importants que l'aménagement du territoire et la fiscalité. Pour exercer ces pouvoirs et assumer adéquatement leurs responsabilités, les municipalités ont besoin de conseils municipaux représentatifs. Posez un geste essentiel à la démocratie municipale. Votez!

«Elle a du pouvoir, ma municipalité.»

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

L'appel de M. Trudeau contre l'inflation

L est heureux que M. Trudeau accepte parfois de se pencher sur l'économie de son pays. C'est ainsi qu'à Toronto l'autre soir, devant un imposant parterre de libéraux, l'élégance rivalisant avec l'opulence, le premier ministre a consenti à prononcer un discours qui ne portait ni sur la Constitution ni sur le dialogue Nord-Sud. Discours un peu compassé mais qui revêt néanmoins une importance certaine à 15 jours du budget fédéral dont il annonce quelques orientations. Une fois de plus, le chef du gouvernement appelle le peuple à une action collective contre l'inflation; il sollicite surtout son appui en faveur d'une politique restrictive tendant à comprimer les dépenses et à réduire le déficit de l'État, sans pour autant renoncer aux objectifs de croissance et au constant souci de justice sociale envers les démunis.

Pour entendre ce refrain, les 1.800 convives avaient payé \$175 le couvert, ce qui démontre que l'inflation n'épargne pas non plus les diners-bénéfices des partis politiques, la hausse sensible du prix des places étant naturellement absorbée par les notes de frais des entreprises qui achètent les billets et délèguent des représentants, obtenant en retour l'assurance que ces dépenses sont exemptes d'impôt et que les donateurs ne seront pas oubliés par les dispensateurs de contrats.

Il s'agit bien d'un refrain connu, encore que les formules peuvent varier d'un discours à l'autre. Car ce n'est pas la première fois que le premier ministre et ses collègues invitent les contribuables à réviser à la baisse leur mode de vie, à changer leur comportement de consommateur insatiable, à refréner leurs revendications salariales, à se passer du superflu. Mais à qui donc s'adressent ces incitations vertueuses à la modération? Certainement pas aux démunis, aux chômeurs et aux petits salariés dont M. Trudeau reconnaît qu'il convient plutôt de les aider davantage. L'exhortation à la frugalité ne peut non plus viser les personnes âgées et autres pensionnés tributaires de l'État en faveur desquels les plus socialement conscients des collègues de M. Trudeau voudraient obtenir des hausses d'allocation qui permettent au moins aux bénéficiaires de rattraper le taux d'inflation.

Le premier ministre s'adresse naturelle-

ment aux contribuables mieux nantis et prospères qui constituent une frange minoritaire de la société. À ceux-là, il dit qu'il n'est pas défendu de s'enrichir davantage puisque tels sont les avantages de notre régime économique; mais il ajoute que les riches ne doivent pas accroître leurs biens au détriment des pauvres. Ici, il est permis de penser que le prochain budget pourrait surtaxer les grandes fortunes, c'est-à-dire augmenter le pourcentage d'imposition à l'égard de la tranche de revenus qui excède \$50.000 ou \$60.000.

M. Trudeau s'adresse également aux classes moyennes, ni pauvres ni riches, les plus durement éprouvées par l'inflation, le régime fiscal, la crise des taux hypothécaires, la perte du pouvoir d'achat. Pour ces dizaines de milliers de familles canadiennes, qui ne savent d'un mois à l'autre comment joindre les deux bouts, qui sont menacées de perdre leurs maisons, qui ne peuvent plus acheter de voitures neuves, qui ont du mal à payer les études des filles et des fils à l'Université, qui renoncent à manger comme naguère, les appels de M. Trudeau à la modération sont reçus comme des insultes et des provocations. Dans quelle «action collective», sinon la colère commune, veut-il donc entraîner ces citoyens pour juguler l'inflation, eux qui en sont les victimes privilégiées, qui font des heures supplémentaires pour payer des hypothèques à 20% et 21% et qui, tout compte fait, surtout au Québec, versent la moitié de leur revenu au fisc.

Mais, pour tous ceux-là, M. Trudeau ne laisse présager aucun soulagement dans le budget du 12 novembre. Seuls seront aidés «les plus mal pris» et, au départ, le gouvernement écarte l'hypothèse de toute mesure — par exemple, le gel temporaire des taux hypothécaires ou un crédit d'impôt en faveur des petits propriétaires — qui pourrait avoir une incidence inflationniste. Autrement dit, pour combattre l'inflation, l'État se refuse à faire usage de moyens dont la portée risquerait, même indirectement, d'aggraver l'inflation. Cette logique est théoriquement inattaquable. Mais, dès que l'on songe aux effets des politiques de la Banque du Canada, la logique perd ses droits. Les taux d'intérêt élevés ont-ils réduit l'inflation? Beaucoup d'économistes et les milieux d'affaires constatent que cette politique, jugée indispensable par le

gouverneur Bouey, se solde par un échec. Et si les taux fléchissent légèrement depuis quelque temps, c'est en raison de la conjoncture des États-Unis où une baisse est amorcée. La croissance réduite de la masse monétaire, ramenée à 6% et 7%, n'a pas non plus diminué l'inflation.

Le premier ministre appelle à une action collective contre l'inflation et préconise la modération pour aider le gouvernement à réduire ses dépenses et à diminuer son déficit. Mais, pas plus aujourd'hui que l'an dernier, le gouvernement ne sait comment enrayer le phénomène. Pour tenter de le combattre, il entreprend des campagnes dont il ne peut prédire les effets certains. On a vu ce que cette médecine a produit en Grande-Bretagne avec Mme Thatcher.

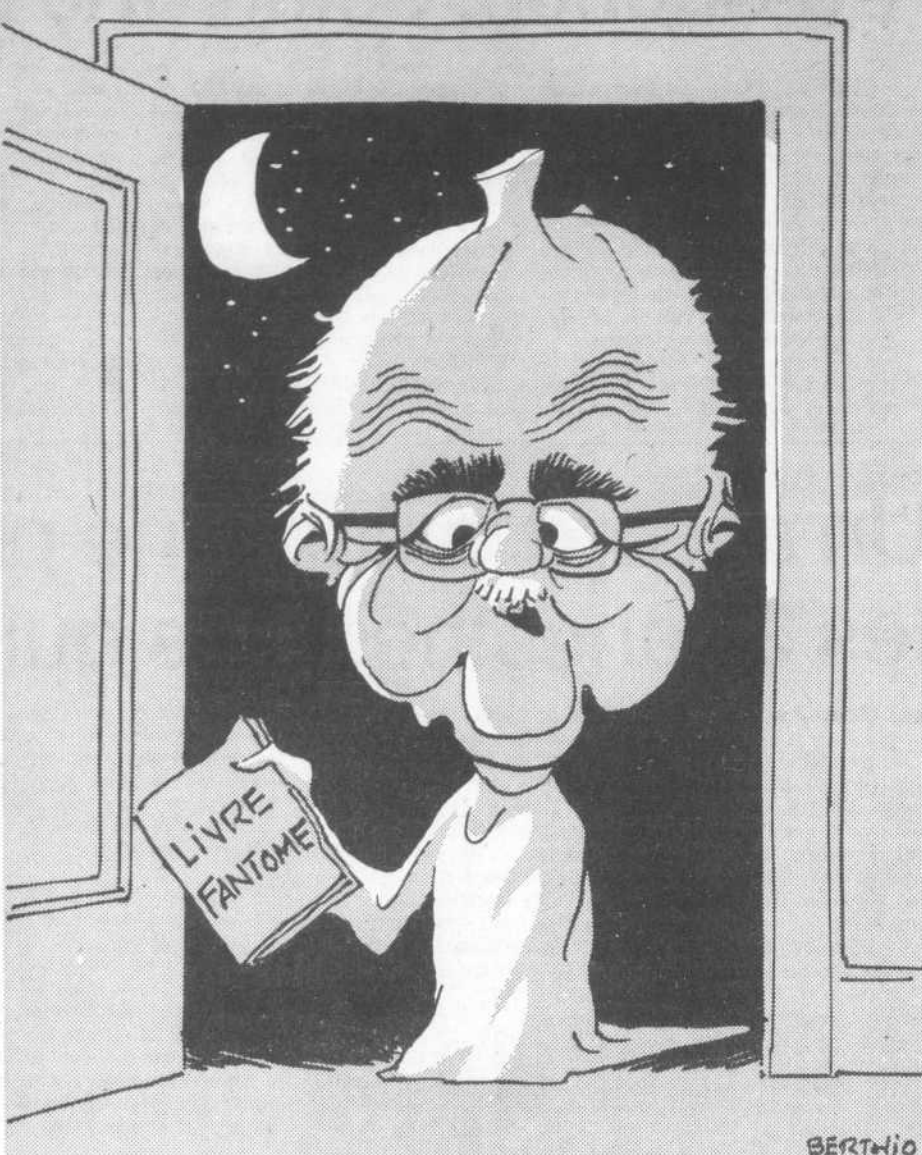
Ce que le pays attend du premier ministre et de son ministre des Finances dans le prochain budget, ce sont des mesures adaptées à la réalité des problèmes dont souffre notre économie. S'il est concevable de pratiquer des restrictions de dépenses dans l'Ouest où le taux de chômage est bas grâce à la prospérité, il serait dangereux d'étendre à l'Est cette politique de compression. Il faut plutôt augmenter les dépenses publiques dans les Maritimes et au Québec. L'obsession de la lutte anti-inflationniste serait néfaste dans les régions économiquement faibles. De même, l'Est serait durement touché si les accords fiscaux sont renouvelés à la baisse. Plus que jamais, Ottawa doit tenir compte dans ses politiques économiques et fiscales des conjonctures régionales.

Le gouvernement dispose des ressources suffisantes pour pratiquer des politiques plus souples et mieux adaptées aux diverses régions. Ces surplus lui viennent surtout et lui viendront davantage en 1982 des revenus du pétrole de l'Ouest, considérablement accrus grâce aux récents accords avec les provinces productrices.

La bataille contre l'inflation, nécessaire il est vrai, devient absurde quand elle atteint une ampleur qui risque de disloquer l'économie dans une partie du pays et de jeter dans le désarroi des centaines de milliers de citoyens.

Michel ROY

L'HALLOWEEN: C'EST PARTI



LETTRES AU DEVOIR

La contre-réforme des universités

Madame Bissonnette avait tout à fait raison d'insister dans son éditorial du 15 octobre sur le fait que les coupures budgétaires imposées par Québec aux universités vont inévitablement restreindre l'accessibilité aux études supérieures et mettre en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche. Nous nous étonnons un peu cependant de voir l'éditorialiste s'arrêter sur sa lancée: pourquoi n'avoir pas suggéré au gouvernement d'aller chercher là où elles se trouvent, dans les budgets des profits et les surprofits des grandes entreprises, les sommes nécessaires au soutien de la croissance universitaire?

Dans le contexte actuel, une autre chose nous frappe: c'est l'indifférence manifestée par les professeurs, individuellement ou à travers l'attitude de leurs syndicats, devant la dégradation générale de la situation des universités. Faut-il penser que ces gens-là, retranchés derrière leurs conventions collectives et leurs privilèges d'emploi, attendent tout bonnement la fin de la crise?

Chose certaine, ils sont très peu à être intervenus au sujet des étudiants qui se verraient fermer la porte des universités, des chercheurs et des professeurs sans permanence qui devront quitter les campus, du vieillissement inéluctable du corps professoral, avec tout ce qu'un tel phénomène entraîne dans la nature de l'enseignement et de la recherche, etc... À notre connaissance, personne n'a encore sérieusement soulevé la question de savoir quel rôle pourraient jouer dans quelques années des universités amniées, sans ressources, vieillies... autre que celui qui a traditionnellement été le leur, la reproduction des «élites» québécoises.

On peut, comme l'ont fait madame Bissonnette et la Fédération des Associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ) récemment, s'insurger contre la manière anarchique dont on comprime les budgets de l'enseignement universitaire. Mais il faut voir que le vrai problème réside dans l'incapacité où se trouve le gouvernement social-démocrate du Parti québécois de répondre à la situation actuelle autrement qu'en appliquant la vieille recette qui consiste à couper dans le «social», la santé et l'éducation, tout en laissant la grande entreprise saisir l'occasion de cette crise, comme des précédentes, pour doubler ses profits.

Qu'on ne se méprenne pas: les coupures décrétées par le ministre de l'Éducation et le président du Conseil du trésor ne constituent pas le seul remède possible à la crise actuelle: elles procèdent simplement d'un choix politique qu'on fait à Québec les vrais «éteignoirs» de notre temps en s'engageant dans la voie de la contre-réforme.

Raymond DUCHESNE
Yves GINGRAS

Outremont, 16 octobre

Des pouvoirs qu'on s'arrache

M. Jean-Pierre Proulx démontre dans son éditorial du vendredi 23 octobre 1981, intitulé «La communauté anglophone du Québec» l'ouverture d'esprit que nous lui connaissons bien. Ses paroles méritent toujours une attention toute particulière.

Vers la fin de son article, M. Proulx constate qu'en s'opposant à M. Ryan lors du débat constitutionnel à l'Assemblée nationale, les anglophones «admettaient implicitement qu'il était légitime pour le gouvernement d'Ottawa de dépouiller unilatéralement l'Assemblée nationale de ses pouvoirs. Ils confirmaient hélas que ceux-ci (...) ne reconnaissaient pas la nature du Québec».

Nous nous retrouvons dans le même cercle vicieux. M. Proulx illustre le problème fondamental: les pouvoirs de l'Assemblée nationale ont été pendant quelques années utilisés contre la communauté anglophone du Québec. Est-il donc surprenant que la majorité des anglophones ne luttent pas pour défendre ces pouvoirs?

Campbell GORDON
Le Conseil des minorités
du Québec.

Montréal, 23 octobre

Le pourboire

Les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration, par l'entremise de l'Association Pro-Restel Inc. demandant au gouvernement l'imposition du service obligatoire de 15 p. cent sur les factures pour la nourriture et les boissons.

Cette réglementation, si elle est adoptée, est foncièrement injuste, et voici pourquoi! Les prix dans les restaurants grimpent sans cesse. En outre, le gouvernement perçoit déjà une taxe sur le prix des repas. Maintenant, on veut ajouter à la douleur et faire des restaurants des endroits repoussants où l'on exploite le public. Jusqu'à aujourd'hui le pourboire était laissé à la discrétion du client; l'un donne selon la qualité du service, l'autre selon ses moyens, un troisième en profite et donne un pourboire grandiose! En somme, chacun jouit de sa liberté de donner peu ou de se montrer généreux.

Pour celui qui travaille loin du foyer, le restaurant est l'endroit qui permet de reprendre des forces dans une ambiance agréable avant le retour au boulot. C'est donc un montant que l'on doit déduire du chèque de paie hebdomadaire déjà très sollicité. Pour l'homme galant qui invite son épouse ou sa petite amie, c'est l'endroit qui lui permet de se faire apprécier davantage, et également d'oublier l'inflation. Pour la personne seule ou dépressive, le restaurant est l'endroit privilégié qui lui donne la chance de communiquer ou de reprendre goût à la vie. Et qui sait? Le sourire d'une serveuse a peut-être, dans certains cas, donné de l'espoir, effacé des malheurs.

Alain DUFAULT,

Granby, 25 octobre

Clarifications

Dans une lettre publiée dans LE DEVOIR du 23 septembre dernier, je m'étais élevé contre les déclarations faites au Winnipeg Free Press par M. B.E. Burton, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires Extérieures du Canada. D'après cette dépêche, M. Burton donnait son appui moral à un groupe d'exilés vietnamiens qui s'entraînent actuellement en vue de renverser par les armes le gouvernement du Viet Nam.

Depuis cette date, j'ai reçu une lettre de monsieur M.G. von Nostitz, le directeur de la Direction de l'Asie du Sud-Est au ministère des Affaires extérieures. Par souci d'honnêteté envers le gouvernement canadien et les lecteurs du DEVOIR, je crois nécessaire de citer les derniers passages de cette lettre.

M. Nostitz: «Le Canada ressent une vive sympathie à l'égard du peuple vietnamien, victime ces dernières années des calamités qu'on connaît. Le Canada a déclaré ouvertement qu'il considérera la possibilité de fournir de nouveau une aide au Viet Nam dès que ce pays se sera associé aux efforts en vue de trouver un règlement au problème kampuchéen.

«Malgré la politique actuelle du Canada à l'égard du Viet Nam, je puis vous assurer que nous ne fournissons ni documentation, ni appui moral aux groupes de Vietnamiens expatriés au Canada et qui souhaitent «libérer» leur pays. Dans l'article paru le 16 septembre, les propos de M. B.E. Burton, agent de la Direction chargée de l'Indochine, ont été mal rapportés. En réalité, M. Burton avait simplement déclaré à l'auteur de l'article que le ministère des Affaires extérieures n'était pas au courant de l'existence du groupe vietnamien en cause.»

Je tiens donc à remercier M. Nostitz pour ces clarifications, tout en incitant le gouvernement du Canada à revoir sa politique d'aide à l'égard du Viet Nam en prenant d'abord en considération les besoins de la population de ce pays.

Robert ASCAH

Montréal, 22 octobre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Une exploitation odieuse

Il fut un temps, pas si lointain, où la pègre contrôlait plusieurs établissements «licenciés» à Montréal et ailleurs en province. Ses tenanciers avaient mis au point diverses pratiques commerciales en vue de faire boire les clients et, à l'occasion, leur faire les poches. Ainsi, danseuses et serveuses étaient contraintes de «fraterniser» avec la clientèle. La noirceur des lieux aidant, les cours généraux payaient des verres où le *ginger ale* tenait lieu de scotch. Les criminels y planifiaient leurs coups ou venaient écouler leurs marchandises illégales. Bref, sous l'oeil distrait de l'État et de la Régie des alcools, le crime prospérait sans même avoir à payer d'impôt ou de taxe de vente!

Il aura fallu dix ans de luttes, d'enquêtes, de pressions, de nettoyage dans la police et dans la politique, pour mettre en échec cette plaie et cette honte sociales. Qui aurait dit que sous un gouvernement du Parti québécois des turpitudes aussi graves sinon pires referaient surface dans des bars, restaurants, clubs de la métropole et du reste de la province? En effet, dans l'indifférence générale, et avec une immunité apparemment complète, plusieurs établissements licenciés ont entrepris ces récentes années d'attirer la clientèle et d'aviver leur compétitivité en usant des moyens plus dégradants

peut-être que les anciennes pratiques.

Danseuses nues, serveuses topless, luteuses «dans la boue» sont mises au service de l'entreprise privée et du profit avec la bénédiction de la régie, pourtant nouvelle, établie par les autorités québécoises pour veiller à l'ordre public dans ce secteur.

Encore quelques années de cette exploitation éhontée, de ce mépris ouvert pour l'esprit sinon la lettre de la loi, tolérance corrosive qui fait même des victimes parmi les agents de la paix et pas seulement à Mascouche, et nous en viendrons aux *freelance shows*, et à d'autres pratiques encore plus socialement inacceptables.

Qu'on ne se y trompe pas. Ces «progrès» n'ont rien à voir avec la libéralisation des moeurs, avec la liberté d'expression ou même avec les frontières d'un art plus audacieux. Il s'agit très simplement, très brutalement, de formes nouvelles et à peine déguisées de vente sous pression, de concurrence déloyale, et de mise en servage de la main-d'oeuvre, qu'elle soit féminine ou masculine.

Pour rester dans la course, les éta-

blargit de la sorte, avec le «marché» du voyeurisme débile, le bassin des «artistes» d'une industrie de bas étage. On augmente du coup, chez les employés réduits à un métier aussi moche, le nombre de ceux qui ne tiennent la course qu'en se piquant aux drogues les plus destructrices. On contribue directement et indirectement à l'accroissement de la criminalité et du nombre de ses victimes.

Pendant ce temps-là, le ministère de la Justice tient des colloques sur la violence faite aux femmes. M. Marc-André Bédard promet de rencherir dans la charge québécoise des droits de la personne, charte qui, toute avant-gardiste qu'elle prétend être, reste une triste farce dans la vie réelle de milliers de travailleurs et de travailleuses de l'industrie des établissements licenciés.

Or, depuis toujours, le commerce de l'alcool intéresse l'ordre public. Hier, c'était pour y faire du patronage et alimenter les caisses électorales et les fiers-à-bras des partis. Aujourd'hui, c'est officiellement pour maintenir la tranquillité sociale et garnir le trésor de l'État. Le gouvernement prétend avoir modernisé la régie des permis d'alcool. La loi qu'il a refondue en 1979 tient sûrement compte de l'expérience des années honteuses du régime précédent. On est pourtant en droit de se de-

mander si les prescriptions de la régie sont suffisantes ou si elles sont vraiment appliquées.

En vertu de la loi, en effet, la Régie des permis d'alcool, dans le permis qu'elle donne à un établissement, doit indiquer, le cas échéant, «si la présentation de spectacles, la projection de films ou la pratique de la danse y est autorisée». Comme cette condition ne saurait être laissée à l'arbitraire des régisseurs ou de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi, la régie peut même faire des règlements. La régie n'a pas à faire des lois sur la danse, la lutte, la boxe, la boue, ou tout autre «spectacle». Elle doit en faire cependant sur les conditions auxquelles un permis de vente d'alcool est accordé.

La régie ne peut permettre de vendre de l'alcool à un mineur. Elle n'a pas le droit de laisser des clients prendre un verre dans un lieu qui pourrait être un danger public. En vertu de quelle conception de l'égalité des établissements devant la loi, de quelle notion de l'ordre public et de la simple reconnaissance d'une dignité humaine élémentaire, les régisseurs et le gouvernement lui-même laisseraient-ils proliférer pareille exploitation du consommateur et semblable dégradation des travailleurs et travailleuses dans cette industrie?

Jean-Claude LECLERC

INACTIVITÉ

Ne pas sacrifier sa différence

par Marie Laurier

Les femmes journalistes font beaucoup parler d'elles cette semaine à la suite du colloque organisé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) sur les femmes et l'information.

Les témoignages entendus sur la discrimination dont elles ont été ou sont victimes dans un métier où elles sont minoritaires et tributaires du «pouvoir mâle», pour réels, significatifs et parfois émouvants qu'ils soient, ne sont toutefois pas toujours représentatifs de ce qui se passe dans les médias. Ils étaient certes de nature à frapper l'imagination mais sans apporter les nuances voulues dans le cadre forcément limité de ce genre d'événement.

Qu'une femme journaliste veuille vivre une existence normale, élever des enfants, cela n'a rien d'original; qu'elle doive se confronter avec les aïeux d'un métier exigeant, cela n'est guère nouveau et c'est aussi un choix; qu'elle veuille bénéficier d'horaires flexibles en raison de ses responsabilités familiales, cela peut toujours se «négocier», encore que je connaisse peu de cas où une telle demande ait été refusée, du moins dans les endroits où j'ai travaillé.

Dans cette explosion de confidences, il ne faut pas perdre de vue que des milliers de femmes d'autres sphères d'activités connaissent les mêmes contraintes, les mêmes impératifs, les mêmes difficultés de réconciliation des vies parallèles, privée et professionnelle. Ce n'est pas pire pour nous que pour les autres femmes. Et même, j'aurais tendance à penser que c'est «moins pire» puis-

que le journalisme — mais c'est là une opinion tout à fait personnelle et chauvine — est le plus beau métier du monde et recèle des compensations et des privilèges que l'on ne retrouve pas ailleurs.

L'informaticienne rencontre les personnalités et les gens ordinaires qui font l'événement, plonge chaque jour au coeur de l'actualité et le secteur qu'elle choisit ou qui lui incombe n'est pas moins important que ceux de ses confrères.

On a dit souvent au cours du colloque que les femmes sont confinées dans des «ghettos», sans avoir la possibilité d'en sortir ou de faire autre chose, ce qui est partiellement vrai et partiellement faux. On donne les exemples des secteurs des affaires sociales, de l'éducation, de la consommation pour illustrer cette prétendue «ghettorisation». Pour ma part, dans l'exercice quotidien de mon travail, je côtoie des confrères masculins qui oeuvrent justement dans ces domaines, sans complexe d'infériorité.

On semble penser alors qu'il est plus «glorifiant» ou plus «stimulant» de faire partie des équipes de la vie politique, économique ou éditoriale, tout en oubliant que les secteurs-ghettos mentionnés englobent aussi l'aspect politique et que les journalistes doivent en tenir compte dans la maîtrise de leurs dossiers et le traitement de l'information.

Cette dimension positive n'est guère ressortie en fin de semaine et, pourtant, Mme Lise Payette avait donné le ton, vendredi soir, en nous invitant à une prise de conscience plus subjective de notre métier. L'ancien ministre de la condition féminine a dit des choses fort percu-

tales qui dépassaient sa déception personnelle éprouvée dans les coulisses de la «comédie du pouvoir», pour reprendre le titre d'un ouvrage de Françoise Giroud. Elle a livré un message qui s'adressait tout aussi bien aux hommes qu'aux femmes journalistes en suggérant de renoncer à la sacro-sainte objectivité dans nos reportages.

Car le journaliste, tout en devant rapporter fidèlement les faits, les colore de son style personnel. Le lecteur peut lire la même nouvelle dans deux journaux différents mais il reste libre de préférer l'un ou l'autre et les femmes font bonne figure au palmarès (c'est l'une d'entre elles, Nathalie Petrovsky, qui a remporté le prix Jules-Fournier et on pourrait donner d'autres exemples). Qu'on le veuille ou non, certaines signatures sont plus «magiques» que d'autres, d'où la tendance à créer des «vedettes» dans ce métier, et cette considération rejoint dans une certaine mesure les propos de M. René Lévesque qui, l'année dernière sur cette même tribune de la FPJQ, déplorait «l'information-spectacle» de nos journaux.

Quoi qu'il en soit, le colloque avait sa raison d'être en ce qu'il a mis en lumière la tristesse du peu de progrès accompli depuis vingt ans dans le mouvement de l'émancipation féminine au Québec. Quand une femme vient raconter comment elle a été traitée de façon injuste et discriminatoire dans un journal des Laurentides, cette situation a de quoi scandaliser et amener tous les journalistes. Si cela se passe ainsi en 1981 dans un hebdomadaire des Laurentides, on peut présumer que d'autres

Le Parti québécois à l'heure des choix

2) Le rôle de l'État et la crise de société

par Léon Dion

Dans une allocution prononcée le 23 octobre devant les militants du Parti québécois de Montréal-Ville-Marie, le professeur Léon Dion fait un examen critique d'un document de travail préparé par le PQ en prévision du 8e congrès de cette formation, en décembre. Voici un deuxième extrait du discours de M. Dion.



Certes il n'est pas souhaitable aujourd'hui pour le gouvernement de rebrousser chemin et de vouloir s'en tenir à une conception purement supplétive de son rôle. Toutefois, dans la conjoncture actuelle, le gouvernement est devenu par-

faitement incapable de continuer dans la même voie. Il faut une définition plus réaliste de son champ d'action.

Que nombre de Québécois magnifient indûment le rôle de l'État dans l'édification de la société transparaît à plusieurs endroits dans le *Document de travail* et, notamment, dans le paragraphe du sous-titre intitulé «Un État fort pour promouvoir la démocratie». Pareille formule doit faire frémir les mânes des ancêtres qui ont fait les révolutions démocratiques contre des régimes politiques qui s'arrogeaient d'autorité le droit de dire ce qui était bon pour la société.

En définissant les objectifs généraux de l'«implication du citoyen et de la citoyenne dans la vie communautaire», il est écrit dans le *Document de travail*:

«L'État québécois doit résoudre valoriser l'initiative, l'autonomie et la responsabilité personnelle sur tous les plans. Individus et collectivités en sont-ils rendus à ce point de passivité ou de lassitude qu'il faille que l'État les stimule à prendre des initiatives dans leurs propres secteurs d'activité? Naguère on aurait dû le mandat à l'État de ne pas freiner indûment l'initiative individuelle et collective et non pas de «valoriser» celle-ci. Et en traitant de la «démocratie dans l'entreprise» le *Document de travail* dit: «Le Parti québécois entend valoriser l'autonomie, la créativité et l'implication des personnes, en développant au maximum la démocratie et la participation des tra-

vailleurs et des travailleuses à la gestion des entreprises». Vraiment? Mais comment? Par des mesures particulières accompagnées sans doute de subventions gouvernementales et qui ne supposent rien de moins que des ingérences draconiennes du gouvernement dans la vie de l'entreprise, si elles n'indiquent pas carrément la prise en charge de celle-ci. Voyons plutôt les moyens concrets qui sont proposés: «1. Structurer les entreprises et inciter les grandes entreprises à se structurer en fonction d'unités de travail significatif où le travailleur et la travailleuse peuvent exercer un travail valorisant, dont ils peuvent voir les résultats et où peut s'exercer une certaine démocratie de gestion.

«2. Humaniser la vie au travail, rendre réalisable la syndicalisation de tous les travailleurs et travailleuses et associer les organisations de travailleurs et travailleuses aux informations et aux décisions, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de rôle social et économique de l'État.

«3. Favoriser en droit et en fait le développement de formes démocratiques de gestion, de manière à ce que les travailleurs et travailleuses exercent une juridiction partielle ou complète sur la marche de leur entreprise, par des formules variables selon les secteurs:

«a) Faire en sorte que l'exercice de cette juridiction par les travailleurs et travailleuses se réalise d'une façon progressive dans chaque entreprise, suivant

le développement de la compétence gestionnaire des salariés et salariées.

«b) Faciliter cette gestion démocratiquement en mettant sur pied des centres régionaux de formation économique et administrative gérés par un conseil d'administration formé majoritairement de représentants et représentantes des syndicats de la région et de représentants et représentantes de l'État.

«c) Assurer aux conseils ouvriers ou comités d'entreprise, élus par l'assemblée générale des travailleurs et travailleuses, l'assistance de spécialistes rémunérés par l'État et dont le rôle est consultatif au niveau de la gestion et de l'orientation de l'entreprise» (pages 26-27).

Et je pourrais produire une foule d'autres citations dans la même veine. Ce ne sont pas des objectifs et des moyens énoncés en soi, mais, étant donné le cadre dans lequel le gouvernement du Parti québécois a accepté — ou a été contraint — d'évoluer depuis cinq ans, ils sont devenus irréalisables ou utopiques. Pour l'ensemble, je trouve qu'en ce qui concerne la relation qui lie le gouvernement et la société, le *Document de travail* a tendance à mettre la charrue devant les boeufs. Il ne faudrait tout de même pas en arriver au point où, sous prétexte d'assurer une certaine justice redistributive et une certaine liberté collective, on en vienne par une multitude d'interventions gouvernementales dans la vie sociale et par une avalanche de contrôles bureaucratiques, à étouffer l'autonomie et la spontanéité d'action, c'est-à-dire en fin de compte la liberté, des individus et des collectivités particulières.

Dans une société comme le Québec, le moment est venu de se ressaisir et de se poser une fois de plus la grande question qu'il sied à des êtres libres — ou en tout cas qui aspirent à toujours plus de liberté — de ne jamais perdre de vue: quelle est la juste équation entre les libertés dites individuelles et les libertés dites collectives? La réponse ne doit pas être simpliste, comme par exemple, se contenter de proclamer la suprématie des libertés individuelles quand on sait que celles-ci seront toujours inopérantes pour le plus grand nombre dans le contexte des sociétés industrielles avancées, comme ce fut d'ailleurs le cas dans toutes les sociétés historiques. Mais je dis que si un parti politique veut en arriver à une réponse correcte il lui faut faire dépendre la recherche des solutions bien moins du gouvernement et bien plus des instances de la société que ce n'est le cas dans le *Document de travail*.

Les militants du Parti québécois doivent poursuivre leur réflexion sur cette question fondamentale: en effet, l'Assemblée nationale et le gouvernement, c'est évident, pas plus au Québec qu'ailleurs, ne sont pas libres eux-mêmes ni parfaitement responsables devant les citoyens puisqu'ils n'ont guère de prise sur la bureaucratie, cette composante devenue majeure de l'appareil d'État qui, comme corps, jouit d'une «zone d'incertitude» très étendue et dispose d'amples moyens pour la protéger.

On parle beaucoup, et avec raison, d'un nouveau projet de société à élaborer pour que les individus et les collectivités particulières puissent connaître plus de bonheur, de liberté et de prospérité dans les années difficiles qui viennent. Mais, pareil projet de société, ce n'est pas aux gouvernements d'abord qu'il revient de le concevoir et de le mettre en œuvre. Il incombe aux instances de la société, par leurs membres et leurs chefs de file, de faire leur choix, de conserver la maîtrise des activités qu'ils peuvent entreprendre eux-mêmes et de reconnaître au gouvernement les rôles de coordination, de redistribution et d'initiative qui peuvent et doivent être les siens. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de «démocratie sociale», on étouffe la démocratie politique ou la démocratie tout court. C'est de la construction d'un pays réel par une population vivante dont il doit s'agir et non d'un État qui deviendrait à coup sûr encombrant et oppressif si on lui demandait de se substituer à cette dernière. La vraie question à poser n'est pas: «Quelle société il faut construire pour le gouvernement?» mais bien «quel gouvernement il convient d'avoir pour la société?».

Le Parti québécois a démontré au cours de son jeune passé qu'il peut être un des lieux privilégiés par où passent les divers courants de pensée et d'action de la société, qu'il peut être un excellent ca-

talyseur des forces qui animent cette société. Il lui reste peut-être à rajuster sa façon de voir comment le gouvernement, dans la conjoncture actuelle, peut interagir avec ces courants et ces forces pour le mieux-être des individus et des collectivités particulières.

En élaborant le programme de leur parti pour les prochaines années, les militants du Parti québécois doivent prendre conscience de l'extrême gravité de la situation. Les économistes parlent de l'imminence d'une dépression qui pourrait être aussi longue et aussi profonde que celle des années 1930. Pour ma part, je crains que l'Occident, sinon la planète entière, ne soit aux prises avec une crise généralisée aussi grave que celle qui secoua l'Europe au XVIe siècle.

On sait qu'alors, tandis que s'éteignait l'organisation socio-politique féodale et l'ordre spirituel qui la fondait, une autre forme d'organisation socio-politique, issue du mode de production capitaliste et de l'esprit libéral démocratique, prenait forme. Nous sommes comme dans l'attente d'un événement-choc qui, dans la foulée des bouleversements sociaux qu'il engendrait, dénouerait la crise en nous révélant de notre torpéur. Les gens du XVIe siècle avaient cru trouver une solution à leur crise de société en se dotant de régimes politiques absolutistes. C'était là une fausse solution qui ne fit que prolonger la crise en l'amplifiant à la fin jusqu'à son paroxysme.

Nous savons ce qui pourrait être en train de mourir dans l'ordre social actuel mais nous ignorons quels nouveaux modes de société pourraient s'y substituer. Nous nous sentons bien impuissants face à cette espèce de monde décadent qui semble être devenu le lot de l'humanité. N'allons surtout pas toutefois commettre une erreur similaire à celle des gens du XVIe siècle et croire trouver le salut en se réfugiant sous la protection illusoire de l'État-providence lequel, d'ailleurs, échoue à remplir convenablement le rôle d'instigateur — sinon de créateur — de la société qu'on attend de lui sans avoir à imposer des contrôles parfois pires que les maux qu'ils sont censés guérir.

Pour bien évaluer l'ampleur de la crise de société qui nous étreint, il importe certes de regarder du côté des démunis et des marginaux qui sont déjà très nombreux, dont la masse s'accroît constamment et dont nos gouvernements s'efforcent de soulager les multiples misères sans y réussir — et sans pouvoir espérer y réussir — par les méthodes employées dans les dernières décennies.

Mais il importe également de se tourner du côté des bien pourvus, particulièrement du côté d'une certaine jeunesse choyée au plan matériel mais très inquiète pour son avenir et si souvent tragiquement démunie au plan spirituel qu'elle ne croit plus à aucun idéal de vie qu'il lui soit loisible de poursuivre dans le monde qu'elle a reçu en héritage.

Si la crise a véritablement atteint pareille ampleur, la solution qu'il conviendrait d'imaginer ne peut se confiner à de simples rajustements fonctionnels; elle doit obligatoirement prendre la forme de changements radicaux dans les structures et d'une transfiguration dans les esprits.

Je voudrais bien clore ces quelques remarques sur une note optimiste, mais ma vision du présent et de l'avenir m'amène plutôt à une conclusion pessimiste. Je dois dire aux militants du Parti québécois qu'il se pourrait bien qu'au terme du second mandat du présent gouvernement, le Québec se retrouve dans une situation bien pire que celle où il se trouvait en 1976. Bien entendu, toute la responsabilité pour ce déplorable état de choses n'incomberait pas au seul Parti québécois ni au seul gouvernement. Mais en partant d'une perception plus rigoureuse de l'état actuel de la société et d'une conception moins idéaliste sinon moins irréaliste des rôles que le gouvernement peut assumer dans la conjoncture actuelle que ce n'est le cas dans le *Document de travail*, les militants du Parti québécois pourraient peut-être réduire les dommages et à tout le moins démarquer la part des responsabilités qui incomberait au parti et au gouvernement et celle qui relève d'une conjoncture de civilisation sur laquelle ces derniers ont bien peu de prise.

(À suivre)

L'étrange silence entre Israël et l'Iran

par Abdelkader Benabdallah

Professeur dans une institution montréalaise, l'auteur est l'ancien vice-président de la Fédération canado-arabe.

On sait aujourd'hui qu'il existe des experts militaires israéliens dans les rangs de l'armée iranienne et que le premier bombardement, en octobre 1980, des installations nucléaires irakiennes avait été le fruit d'une véritable coordination entre états-majors israélien et iranien (5).

Des «spécialistes» militaires et civils israéliens seraient arrivés trois jours après le déclenchement de la guerre irano-irakienne pour aider l'état-major iranien dont plusieurs membres auraient maintenu d'excellents rapports avec l'armée israélienne et le Mossad (services secrets israéliens) (6). Le régime khoméiniste aurait même confié à Israël, pour leur examen technique et leur entretien, six Phantom qui auraient été renvoyés, par la suite, en Iran en transitant par «un pays européen très lié à Israël» (la Hollande sans doute) (7).

Cette coopération, loin d'être provoquée par de prétendus impératifs pour la sécurité de l'État iranien, semble plutôt n'être qu'un élément, certes important, des liens profonds qui n'ont cessé d'unir Israël au régime intégriste khoméiniste, comme en témoignent fort bien le maintien des relations économiques entre ces deux pays.

Ainsi, les exportations israéliennes vers l'Iran sont de l'ordre de \$40 millions, soit environ le tiers de ce qu'elles étaient avant la chute du Chah. Ces transactions (discretion oblige!) se font par l'entre-

mise et sous la «couverture» de sociétés européennes (8). C'est ce qui explique sans doute qu'en dépit de la rupture des relations diplomatiques entre les deux États, l'ambassade de Suisse à Téhéran soit encore autorisée par le régime intégriste khoméiniste à veiller sur les intérêts israéliens en Iran.

Mais plus que par son importance quantitative, la coopération militaire et économique israélo-iranienne constitue un grave danger pour le monde arabe et les autres pays musulmans du fait qu'elle est la manifestation concrète d'une véritable convergence politique et idéologique entre l'État sioniste et le régime intégriste khoméiniste.

Certes, l'acharnement simultané d'Israël et de l'Iran contre l'Irak n'est pas dû au hasard. Du point de vue militaire, les Israéliens y trouvent leur compte en affaiblissant le régime de Bagdad et en atténuant ainsi le rôle moteur de Bagdad sur le front oriental d'Israël. De son côté le régime khoméiniste, dans son désir d'exporter sa prétendue «révolution islamique» et de perpétuer la politique expansionniste du Chah dans la région, s'estime satisfait par toute action pouvant réduire à néant le régime de Bagdad, obstacle principal de sa politique diabolique et dévastatrice contre le monde arabe et les autres pays musulmans. Il n'est donc pas surprenant qu'Israël et les organisations sionistes à travers le monde aient pris partie pour l'Iran contre l'Irak. Il n'est qu'à rappeler la déclaration pro-iranienne de l'ancien ministre israélien Moshe Dayan à Vienne (9) et les protestations, le 3 février 1981, du Conseil des organisations sionistes en France contre la livraison par ce pays de quatre Mirage F-1 à l'Irak.

Cette convergence politique, loin d'être tactique et conjoncturelle, s'explique en fait par les profondes affinités idéologiques qui unissent l'intégrisme khomé-

niste au sionisme. Ces deux idéologies rétrogrades et réactionnaires s'opposent fermement au mouvement national arabe qu'elles considèrent comme l'obstacle principal à la réalisation de leurs projets en terre d'Israël. Le 18 avril 1980, Khoméiny avait déclaré à la radio iranienne que «le régime de Bagdad, élément moteur du nationalisme arabe et de l'unité arabe, oeuvre contre l'Israël». En 1973, le journal israélien *Maariv*, reprenant un ancien refrain sioniste contre le nationalisme arabe, expliquait que le projet sioniste ne sera vraiment réalisé que lorsque sera «totalement détruite la colonne vertébrale de la volonté nationale arabe». Le régime intégriste khoméiniste et l'État sioniste se retrouvent ainsi dans leur volonté d'exclusivisme religieux et dans leurs actes communs visant à confessionnaliser le conflit israélo-arabe.

Les informations concernant les relations entre le régime khoméiniste et Israël ont commencé à provoquer des réactions en chaîne dans le monde arabe et dans les autres pays musulmans y compris en Iran même. La Ligue des États arabes s'est saisie de l'affaire, l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) a décidé de prendre ses distances avec le régime khoméiniste au point même de soutenir officiellement l'opposition et la Conférence islamique, organisation regroupant tous les pays musulmans, entreprendre actuellement des démarches auprès du gouvernement iranien afin d'obtenir des explications sur cette affaire scabreuse qui viole les préceptes sacrés de l'Islam et qui porte ainsi un lourd préjudice à l'ensemble du monde musulman.

Pour sa «grande imposture», le régime khoméiniste ne manquera donc pas de connaître un «superbe isolement» dans le monde musulman avant de disparaître dans un avenir très proche.

Notes

- (1) *Newsweek*, 3 novembre 1980.
- (2) *Der Spiegel*, cité par *Le Nouvel observateur* du 15 décembre 1980.
- (3) *The London Times*, 27 juillet 1981.
- (4) *L'Express*, 11 octobre 1980.
- (5) *Afrique-Asie*, 27 octobre 1980.
- (6) *Al-Siyassa* (Quotidien parisien de langue arabe) cité par *Bagdad Observer* du 1er avril 1981.
- (7) *Haaretz* (quotidien israélien) cité par *Le Monde* du 25 août 1981.
- (8) *Afrique-Asie*, 27 octobre 1980.

Accord de Panama

L'opposition haïtienne, réunie à Panama du 18 au 21 septembre, a fait parvenir au DEVOIR ce texte qui rappelle les engagements pris à cette occasion.

Du 18 au 20 septembre 1981 s'est tenue à Panama une Conférence continentale de solidarité avec le peuple haïtien.

La Conférence a analysé divers aspects de la crise profonde de la société haïtienne et dénoncé le caractère tyrannique du régime duvalériste.

La Conférence a marqué un pas important dans l'action des différentes forces démocratiques contre le système actuel. Elle a montré la nécessité de conjuguer les efforts des différentes organisations politiques et personnalités indépendantes en vue de parvenir à une mobilisation de toutes les forces patriotiques dr. l'intérieur et de l'extérieur pour aboutir au renversement de la dictature. Elle s'oppose à toute solution imposée de l'extérieur au peuple haïtien par une puissance étrangère.

Consentants que la situation haïtienne nécessite de toute urgence l'unité d'action, nous, les participants haïtiens à la conférence de Panama, avons pris l'engagement de travailler à créer les conditions d'une collaboration efficace et soutenue au sein de l'opposition haïtienne.

Dans ce but nous avons formé un comité de contact et de liaison auquel nous confions les tâches suivantes:

1.- Susciter, développer et approfondir la coopération, d'une part entre les organisations, groupes et personnalités qui approuvent ce document et, d'autre part, avec tous ceux qui seraient simplement d'accord avec l'un quelconque de ces points:

a) Collecte, échange et diffusion de l'information sur la situation haïtienne;

b) Lutte pour la conquête des libertés démocratiques;

c) Action en faveur de tous les prison-

niers politiques et des personnes portées disparues;

d) Défense des intérêts des émigrés haïtiens, en particulier les «boat people», les coupeurs de canne en République Dominicaine;

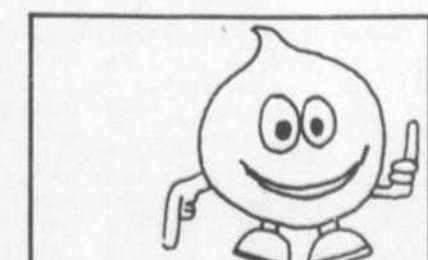
e) Organisation de réseaux de solidarité agissant avec la lutte du peuple haïtien;

f) Lutte contre toute cession en tout ou en partie du territoire national à des étrangers;

g) Action pour le retour inconditionnel de tous les exilés haïtiens dans leur pays.

2.- Entamer, sans tarder, des consultations avec tous les secteurs de l'opposition en vue de constituer un comité de travail, lequel étudierait les voies et moyens de parvenir à une base de collaboration politique, afin d'accélérer le processus de libération nationale.

Nous lançons un appel patriotique à tous les secteurs de l'opposition pour un dialogue franc et réaliste en vue d'établir les bases de l'unité d'action contre la dictature duvalériste.



EAU POTABLE: Utiliser sans abuser

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Rectificatif

Il s'est glissé une erreur dans l'article intitulé «Le Parti québécois sur la scène fédérale» qui paraissait M. Pierre-André Julien dans LE DEVOIR du mercredi 28 octobre. La répartition du vote à l'élection québécoise de 1944 aurait dû se lire, dans la colonne «autres» du tableau, 25,3 et non 34,7.

McGill en bref

rédiger et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Le Groupe de recherche en biotechnologie de McGill

Les progrès accomplis dans le domaine relativement nouveau de la biotechnologie seraient, dit-on, le plus grand bond en avant de la science depuis l'avènement de l'ordinateur. Des gènes artificiels assemblés en série servent déjà à produire de l'essence-alcool, des médicaments, des aliments à haute teneur protéique ainsi que d'innombrables produits «biotechnologiques» que l'on trouvera bientôt dans le commerce. Les manipulations génétiques inspirent certes diverses réserves morales; il n'en reste pas moins que ce champ d'activité occupera probablement pendant la prochaine décennie une place prépondérante dans la recherche au Canada. A l'Université McGill, des chercheurs des facultés d'agriculture, de médecine, des sciences et de génie ont récemment créé le Groupe de recherche en biotechnologie, afin d'assurer la coordination des travaux de recherche réalisés dans ce domaine par les départements et centres suivants: biologie, physiologie, chimie, microbiologie et immunologie, génie agricole, biochimie, génie chimique, génie civil, Centre de recherche sur le cancer et Centre de recherche sur les cellules et organes artificiels. La première manifestation publique du Groupe est le Colloque qui se tiendra demain de 13h30 à 17h30 à l'amphithéâtre H. Noël Fieldhouse (salle 132) du pavillon Leacock. Ce Colloque réunira certains des plus éminents champions de la recherche en biotechnologie afin de jeter un peu de lumière sur les conséquences de cette nouvelle révolution industrielle. Le public est cordialement invité.

Une page d'histoire de la reliure

«Il n'existe pas à ma connaissance d'histoire de la reliure en toile illustrée et ornementée. Son origine

remonte à 1830 lorsque les relieurs anglais découvrirent que l'on pouvait dorer la toile, et sa vogue prit fin vers 1920 lorsque la reliure de toile décorée fit place à la jaquette illustrée», explique Mme Elizabeth Lewis, directrice de la bibliothèque des livres rares et collections spéciales de McGill. On peut admirer des exemplaires de ce type de reliure dans le hall central de la bibliothèque, McLennan. La couverture de certains de ces livres, dont maints auteurs sont aujourd'hui oubliés, est l'oeuvre d'artistes fort prisés dans ce domaine, telle l'Américaine Margaret Armstrong. Mais les titres ne manquent pas d'intéresser aussi les visiteurs car ils évoquent une époque de manière fort vivante. A noter deux superbes éditions des *Voyages Extraordinaires* de Jules Verne pour lesquelles l'illustrateur n'a pas lésiné sur l'or.

GRATUIT!

Vendredi 30 octobre à 19h: conférence de M. Wiestan Chranowski, professeur de droit à l'Université de Poznan et conseiller juridique en chef du mouvement solidarité: *Solidarity after the 2nd Congress*. Salle 129 du pavillon des sciences de l'éducation, 3700, rue McTavish.

Samedi 31 octobre de 10h à 18h: vente de meubles, d'appareils électro-ménagers usagés et d'antiquités, organisée par la fraternité Phi Delta Theta, 3467, rue Université. Les bénéfices de cette vente seront versés à Centraide.

Mercredi 4 novembre à 18h: conférence de M. Lloyd Sanky, architecte et urbaniste: *Humanizing the City Core*. Amphithéâtre 132 du pavillon Leacock.

Jeudi 5 novembre à 20h: M. Jacques Dalet, explorateur français, présentera deux films sur le Groenland: *Kalaalek, l'homme de la banquise* et *Sikomoute, destination banquise*. Salle 24 du pavillon Purvis, 1020, avenue des Pins.

Nos droits et libertés dans la tourmente constitutionnelle

suite de la première page

les peuvent consentir à les incorporer dans leur législation ou à modifier leur droit interne de façon à les rendre conformes aux textes internationaux, si après examen, ces ajustements s'avèrent nécessaires. Le 22 octobre, par exemple, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, signifiât au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan son assentiment à la convention pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes. Le Canada n'a cependant pas encore ratifié cette convention puisque certaines provinces manquent encore à l'appel.

Comme on peut le voir par les brefs rappels qui précèdent, la connaissance, la protection et la défense des droits et libertés ont connu ces dernières années au Canada une progression réelle. Sous l'effet des pressions des citoyens et des groupes et de l'évolution des travaux internationaux autour de ces questions, les législateurs ont été amenés, dans un premier temps, à créer des organismes publics pour assurer la protection des droits et libertés. Dans un second temps, ils ont élargi les mandats de ces organismes pour répondre à l'évolution sociale

et aux demandes pressantes de citoyens.

Dans les dernières années en effet, les mandats des commissions des droits ont été élargis. Au Québec, la Charte adoptée en 1975 a été amendée à trois reprises et, à la suite des travaux récents de la Commission permanente de la Justice, le sera probablement à nouveau dès la prochaine session. Les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique poursuivent présentement la révision des mandats de leur Commission des droits. La Saskatchewan, pour sa part, a récemment élargi le mandat de sa commission. Enfin, les gouvernements ont dû se doter d'un comité intergouvernemental pour assurer la pleine mise en oeuvre des conventions et pactes internationaux.

Compte tenu de ce qui précède, peut-on considérer l'initiative fédérale comme une étape marquant, un progrès véritable dans la protection de nos droits et libertés?

Il faut répondre par la négative à cette question en raison des conditions politiques de l'opération, du système nouveau qui générerait cette protection et du contenu même de la charte fédérale proposée. Ces trois facteurs sont indissociables.

Les conditions politiques de l'opération actuelle sont connues. Sans qu'ils y aient consenti, les législateurs et les gouvernements des provinces (à l'exception de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick) se voient imposé d'autorité une Charte des droits. L'article 31 de la Charte est transparent: «La présente Charte s'applique à

la législation et au gouvernement de chaque province, ainsi qu'à tous les domaines relevant de cette législation.»

Aucune justification ne peut être invoquée pour fonder ce recours à la contrainte politique qui, selon l'expression de la Cour suprême, limite rétropectivement et prospectivement les pouvoirs des provinces. Cette image de la force contredit la manière définie pour introduire dans l'ordre juridique interne les traités internationaux. Elle est condamnée par les deux partis d'opposition au Parlement de la fédération, par huit gouvernements provinciaux et par une résolution quasi unanime de l'Assemblée nationale du Québec.

L'entreprise tirerait sa légitimité du consentement commun dans des conditions de pleine égalité. Autrement, elle est déraison et option totalitaire. Elle fait basculer dans l'abîme la synthèse des pouvoirs et des droits. En effet, lorsque nous retournons la tapisserie pour vérifier de quelle manière les fils s'entrecroisent et se nouent, une autre perspective se laisse voir. Nos droits et libertés sont devenus de vulgaires objets d'encre, des pions sur l'échiquier de la crise du régime politique canadien.

Cette dégradation traduit et renforce cette crise. Il n'était pas nécessaire ni souhaitable de placer la question des droits et libertés au cœur même de la tourmente constitutionnelle. Ce choix répond à une conception de l'action et de l'avenir politique du pays. En le posant

comme essentiel, le gouvernement fédéral a pris un risque considérable.

Il n'est pas évident, en effet, que la nouvelle gestion et l'identification de nos droits et libertés que cherche à nous imposer le premier ministre canadien ont suffisamment été éprouvées par l'analyse et la maturation du débat public pour devenir demain les assises permanentes de l'exercice de nos droits et libertés.

L'empressement à tout régler en quelques semaines, le rythme irrégulier de l'entreprise, par ailleurs radicalement contestée, et les conflits qui en sont issus ont fait malheureusement glisser dans l'ombre les effets de la nouvelle gestion et de l'identification de nos droits et libertés dans la résolution fédérale.

Si les conditions politiques constituent une subversion même des droits et libertés, le système qui en assurerait la mesure ne suscite pas nécessairement le consentement enthousiaste. Le projet fédéral implique un transfert massif des pouvoirs des parlements aux tribunaux, c'est-à-dire à des juges non élus. Les conséquences de cette option sont imprévisibles. Elle ne constitue pas la panacée universelle qu'évoque le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien.

Si la résolution fédérale se transformait, par le consentement des parlements canadien et britannique, en réalité constitutionnelle, les juges acquerraient le pouvoir absolument considérable de fixer en quelque sorte les structures de la société. Ils détermineraient la dimension

concrète de nos droits et libertés. Ils pourraient littéralement dicter aux parlements les limites de leur pouvoir législatif.

Nul ne peut prévoir si dans l'ensemble les tribunaux opéreraient pour une interprétation limitative ou large des droits et libertés que consacrerait la Charte constitutionnelle. Nous serions alors captifs des perceptions que se font quelques dizaines de personnes de l'évolution sociale et culturelle de nos sociétés. Ces personnes sont inattaquables et leurs décisions définitives.

Le gouvernement des juges est-il plus démocratiquement juste que le gouvernement des élus?

Il est certain que nous serions sans instrument démocratique pour contester les décisions de ces personnages, somme toute assez isolés, dont la vision du sens de nos vies et de nos aspirations prendrait soudain préférence sur tout autre pouvoir et tout autre forum.

L'évolution de la dimension reconnue et de la défense de nos droits et libertés a été assez spectaculaire ces dernières années au Québec et au Canada. Elle s'explique par l'impact sur les législateurs des projets et des pressions des groupes et des citoyens. Un transfert massif de pouvoir aux tribunaux dans ces matières réduirait cet effet d'entraînement aux résultats substantiels bien qu'encore insuffisants.

Nous sommes en présence d'une transformation radicale de nos manières de

faire évoluer les consensus sociaux au sujet des droits et libertés. On ne peut certes opposer un refus éternel à cette nouvelle conception. Cependant, dans la guerre politique actuelle, a-t-on comme société suffisamment réfléchi aux conséquences d'une telle conception pour y consentir sans autre examen?

Dans des matières aussi vitales, les effets de maturation que produisent les véritables débats de société, conduisent à un choix plus éclairé que celui fait pour nous par des hommes politiques dont le langage et le comportement ont pourri jusqu'à la moelle le sens même d'une entreprise de liberté.

Peut-on vraiment croire que les citoyens canadiens ont choisi entre les façons de garantir, au plan juridique, la protection de leurs droits et libertés, qu'ils ont choisi entre la suprématie parlementaire qui est en fait soumise à l'autorité du peuple électeur et la suprématie judiciaire qui est en fait soumise à elle-même?

Inscrire les droits et libertés dans une constitution c'est opter définitivement pour la suprématie des juges.

Reste à examiner le guide que ces derniers devront déchiffrer, la Charte canadienne des droits et libertés. Même si le projet est illégitime, il nous fait tenir les deux bouts de la chaîne. Demain peut-être nous serons soumis à ces textes qui lentement nous rejoindront dans les aspects les plus privilégiés de nos vies.

à suivre



◆ Perte

fiable.

Le débat s'est ensuite enlisé dans la zone grise qui sépare le cinéma commercial du cinéma dit libre. Selon la cinéaste féministe Bette Gordon, il ne faut pas faire de distinction entre les genres qui appartiennent tous au cinéma. Un autre intervenant a déclaré que le cinéma commercial dominant est une toute petite possibilité du cinéma et que le nouveau cinéma revendique les milles autres possibilités. Un autre intervenant a expliqué qu'il était maintenant incapable de supporter un film commercial, qu'il s'endormait à chaque fois devant la normalisation et l'uniformisation des films industriels. Cette affirmation a jeté une autre lumière sur le débat dans la mesure où un gouffre de plus en plus infranchissable sépare les genres et les démarches. Ceux qui adhèrent au nouveau cinéma sont obligés de se dissocier du cinéma commercial et vice versa. Personne n'a soulevé le point que l'uniformité du cinéma commercial trouve son équivalent dans le nouveau cinéma. La série de films «punk» et «new wave» présentés aujourd'hui et demain illustre cette normalisation à l'intérieur de l'avant-garde. Dans des films comme *Bored*, un Super 8 sado-masochiste ou encore dans *Against the Grain* de l'Australien Tim Burns ou dans *Empty Suitcase* de Bette Gordon, les cinéastes versent tous dans le terrorisme cinématographique. Les bombes et les tentatives de suicide reviennent aussi souvent que les fins heureuses du cinéma commercial tout comme la fameuse analogie entre la caméra et le revolver. Dans les films structuralistes à la Marguerite Duras, on fragmente le narratif jusqu'à un point de non-retour et de non-film. Un code vient en remplacer un autre. L'histoire disparaît, les plans s'éternisent, le temps est intemporel, le son souverain écrase et aplatis l'image, les personnages de plastique et de polyester jouent leur propre rôle. Dans *Underground U.S.A.*, le réalisateur se retrouve dans la peau d'un resquilleur parce que, selon lui, la nature même du cinéma confère ce rôle au cinéaste.

Dans *Berlin de l'aube jusqu'à la nuit*, la cinéaste Annick Leroy filme ses propres errances à travers Berlin sur un texte poétique qui ressemble à du sous-Marguerite Duras.

Cinéma qui revendique l'individualisme exacerbé et une liberté totale d'expression, le nouveau cinéma des derniers jours propose plus par son esthétique intrinsèque que par sa profonde originalité. À l'ombre des maîtres comme Marguerite Duras ou Werner Schroeter, trop de nouveaux cinéastes répètent aveuglément ce qui a déjà été fait et refait. Leur recherche d'un nouveau temps perdu s'avère souvent une pure perte de temps.

◆ Saulnier

pérer que vers 1990, les emprunts additionnels qui seraient contractés pourraient bénéficier, une fois éteinte la dette olympique, à ces fins sociales.

À ce sujet, M. Pollack parle d'«acrobaties» de M. Charron. M. Fortier se dit d'avis que, malgré les explications avancées, les millions qui seraient votés pour parachever le stade, affecteraient tôt ou tard la marge de manoeuvre du ministre des Finances «face aux dépenses courantes». Ce que nient les membres du gouvernement dans leur ensemble, M. Fortier rétorque que les experts appelés en consultation n'ont pas encore validé le concept Taillibert dans son entier.

Une fois ajournée la commission, sine die, on devra attendre que M. Charron annonce et défende la solution arrêtée par le conseil des ministres. Le ministre dit ne pas se faire d'illusion sur les «gens d'en face» qui le blâmeront, quoi qu'il advienne, même si l'option était de consacrer le minimum de \$21 millions que les experts de la SEBJ disent nécessaires à injecter pour éviter une détérioration du stade conçu par l'architecte Roger Taillibert.

Cette dernière journée de la commission parlementaire s'est terminée par une mercuriale de M. Charron à l'endroit des responsables du Parti libéral du Québec dans ce «merdier»; seul député de sa formation présent à ce moment-là, M. Max

Pollack, n'a pas pu réprimer son impatience devant le cumul de reproches et les accusations visant un PLQ «peureux» depuis les tout débuts de l'affaire olympique.

La SEBJ et ses porte-parole ont tenu à répéter qu'ils n'étaient pas là pour proposer des plans — rôle dévolu à la RIO — mais bien pour en sonder la faisabilité et établir qu'il pouvait se présenter des alternatives. Sur le point des solutions alternatives, au nom du PLQ, M. Fortier avance qu'elles ont pu être traitées superficiellement. Sans aller aussi loin, le député péquiste de Rosemont, M. Gilbert Paquette, lance l'idée d'un appel d'offres qui pourrait offrir aux tenants des plans alternatifs la tâche de prouver qu'ils peuvent concurrencer la solution de la RIO. M. Paquette espère ainsi retrouver des plans et devis dont le coût serait peut-être de \$10 à \$15 millions moins.

Veut-on vérifier l'énergie que dispensent MM. Saulnier et Laliberté (p.-d.g. de la Société d'énergie de la Baie-James) à défendre la solution RIO? Ils citent tous deux leurs antécédents et en font une question de crédibilité: il y a sept ans, dit M. Laliberté, les estimations sur le complexe La-Grande étaient de \$16 milliards; ils furent modifiés en 1978 mais pour 85, les dernières estimations sont de \$14,6 millions seulement.

M. Saulnier évoque le succès de deux de ses missions antérieures: le métro de Montréal, estimé d'abord à \$213 millions, fut réalisé avec \$210 millions; quant à la cartonnerie de Cabano, à laquelle on pensait consacrer \$50 millions avec les \$21 millions qu'on y a investis, elle fait des profits.

Le climat, hier, en fut un de prologue à la session imminente, les députés libéraux choisissant de déclarer leur préférence pour un stade non couvert et leur choix délibéré de signaler au ministre des Finances qu'il a inversé la logique en décrétant les coupures en mars 1981 pour, ces mois-ci, tenter d'établir des priorités.

La dernière heure de la séance s'est déroulée sous l'oeil goguenard de M. Saulnier qui a laissé passer les énoncés politiques sans dire mot et conclut que, avec sa longue expérience, il croyait que le «niveau des débats s'élève d'une façon significative d'une génération à l'autre». Les joutes oratoires se bonifient-elles vraiment ou le président de la RIO projetait-il sur la commission la satisfaction d'une these bien défendue?

◆ Réduction

zuela et le Mexique, se situera plus près du plafond fixé à près de 46 dollars canadiens.

Or, l'entente Ottawa-Edmonton stipule que le prix du «nouveau pétrole» extrait au Canada le 1^{er} juillet 1982 atteindra \$49.22. Il aurait dû être de \$45.92 au 1^{er} janvier de la même année.

Mais un article de la même entente précise que ce «nouveau pétrole» ne pourra jamais être payé plus cher que le prix mondial versé par les importateurs de Montréal. En d'autres termes, le prix du nouveau pétrole canadien sera gelé, grâce à la décision de l'OPEP, à sa valeur décidée pour le 1^{er} janvier. Les augmentations de 2.3 cents le litre d'essence, et de 1.75 cent le litre de mazout prévues pour le 1^{er} juillet de l'année prochaine devraient donc être inférieures. En aucun cas pourraient-elles être supérieures.

Les consommateurs canadiens auront intérêt aujourd'hui à surveiller les déclarations du ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde. Hier, un porte-parole de son ministère affirmait que la décision de l'OPEP ne va pas provoquer d'augmentation significative des prix pour les consommateurs canadiens. En fait, c'est le contraire que le ministère aurait dû prévoir dès hier. Selon les chiffres paraphés par les deux gouvernements en septembre, c'est «de diminutions» des prix plutôt que d'augmentation qu'il aurait fallu parler, même après une «analyse préliminaire».

Également, les prix canadiens de \$41 à \$46 sont basés sur la valeur actuelle du dollar par rapport à la devise américaine, valeur qui se situe à un niveau historiquement très bas. Toute appréciation du dollar canadien d'ici à l'année prochaine ne ferait qu'augmenter les chances des consommateurs canadiens d'éviter une partie de la hausse de juillet 1982.

Autre bénéficiaire de cette entente au sein de l'OPEP, ce sera le Trésor fédéral lui-même. Le Fonds de compensation pétrolière comble la différence entre le prix mondial et le «prix canadien» qui est la moyenne pondérée des prix du pétrole importé, du «nouveau pétrole» et de «l'ancien pétrole». Moins le prix du pétrole importé augmente vite et en même temps le prix du «nouveau pétrole» canadien — moins importants seront les déficits du Fonds de compensation. L'impact pourrait être de plusieurs dizaines de millions sur le déficit fédéral. De même en 1981, une erreur de jugement du ministère des Finances, prévoyant un dollar canadien à 87 cents américains en 1981 a entraîné une augmentation de plusieurs centaines de millions du déficit au point que M. Lalonde a dû lever une taxe spéciale!

Le rythme d'augmentation des prix du

pétrole canadien pourrait également être ralenti en 1983. Pour cette année-là en effet, le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta ont prévu une augmentation de 16% des prix mondiaux. Or l'Arabie saoudite vient de se contenter d'une augmentation de 6.5% pour 1982. L'ensemble des augmentations du pétrole canadien, basées sur un prix du pétrole mondial à \$77.48 le baril en 1986, pourraient ainsi être surévaluées.

De plus, les prix du gaz naturel, reliés aux prix du pétrole, devraient aussi augmenter moins vite que prévu en 1982.

Mais il est bien possible que le gouvernement fédéral profite de la confusion la plus totale qui règne depuis un an au niveau du calcul des prix du pétrole canadien pour cacher l'impact de cette relative stabilité des prix de l'OPEP. En effet, on a multiplié les taxes pour le Fonds de compensation, pour la canadiasation, pour Syncrude, etc, sans compter les taxes de vente fédérale et provinciales et la taxe d'accise fédérale et il est maintenant presque impossible de faire une relation entre le prix effectivement payé au producteur, canadien ou étranger, et le prix au détail du produit fini.

Cette hausse modérée des prix mondiaux jusqu'à la fin de 1982 aura également des conséquences sur les négociations avec les compagnies pétrolières, négociations qui piétinent depuis plusieurs semaines. Les compagnies, qui doivent exploiter les sables pétrolifères, réclamant le prix mondial pour base de calcul et non un prix arbitrairement déterminé par l'ordinateur du ministère de l'Énergie, des Mines et Ressources.

Ces compagnies veulent également un taux de rendement qui dépend de la relation entre les coûts de production, en 1987, de ce pétrole synthétique, et le prix mondial qui leur sera alors payé. Moins le prix du pétrole augmente, plus la fiscalité devra être avantageuse pour permettre le même taux de rendement sur des coûts qu'on prévoit astronomiques.

C'est sur le calcul de ce rendement que

les fonctionnaires fédéraux et les dirigeants des deux groupes pétroliers ne s'entendent pas depuis plusieurs semaines.

En somme, si la nouvelle devrait réjouir les consommateurs canadiens, elle est plutôt embarrassante pour le gouvernement fédéral. D'ailleurs, le ministre responsable, M. Marc Lalonde, devait attendre aujourd'hui pour y réagir.

◆ OPEP

les pays de l'OPEP, selon les observateurs, semblent décidés à adopter maintenant une politique plus modérée.

«Si nous voulons rester des producteurs de pétrole dans cinquante ans encore et garder au pétrole sa place comme importante source d'énergie, nous devons stabiliser les prix. Il faut rétablir la confiance des consommateurs dans le pétrole et dans l'OPEP», a estimé M. Calderon-Berti, une des figures-clés de l'OPEP.

C'est pourquoi l'Organisation a décidé de relancer le plan de stratégie à long terme que cheikh Zaki Yamani, le ministre saoudien, considérait encore il y a moins d'un mois comme «enterré». Une nouvelle version de ce plan, destinée notamment à déterminer le prix du pétrole en tenant compte d'éléments objectifs comme la croissance et le taux d'inflation des pays industrialisés, sera présentée à la prochaine conférence de l'OPEP, en décembre à Abou Dabhi.

Dans l'immédiat, les décisions, prises à Genève devraient arrêter la baisse des prix du pétrole sur le marché mondial où le tarif moyen du brut de l'OPEP était tombé à \$33.86 US par baril en octobre, contre \$35.46 en mars.

Ce mouvement des prix est provoqué par l'augmentation de 6,25% consentie par l'Arabie saoudite à la demande des «radicaux» de l'organisation, comme la Libye ou l'Algérie.

Les pays, consommateurs vont devoir payer un peu plus cher leurs produits

suite de la première page

seront sans doute pas épargnés en cas de nouvelle conflagration, les deux superpuissances portant à la région circumpolaire un intérêt stratégique grandissant. Mais ce sentiment se manifeste sous des formes différentes, selon que l'on vit à Oslo, à Copenhague ou à Stockholm.

Le Danemark et la Norvège sont membres de l'OTAN, mais n'autorisent pas, en temps de paix, le stationnement de troupes étrangères et d'armements nucléaires sur leurs territoires. La Norvège est, avec la Turquie, le seul États de l'alliance atlantique à avoir une frontière commune avec l'Union soviétique. Kirkenes, dans l'extrême nord, n'est qu'à une centaine de kilomètres de la base de Mourmansk.

Dans ces deux pays scandinaves, on assiste à une vague d'anti-américanisme. Assez faible pendant la guerre du Vietnam, ce sentiment a été relancé par la décision de l'OTAN, en décembre 1979, d'installer de nouveaux missiles en Europe occidentale et amplifiée, plus tard, par l'annonce de la fabrication de la bombe à neutrons. L'appartenance à l'alliance est contestée, ici, parce qu'elle n'offre pas, comme beaucoup le pensaient, une véritable garantie de sécurité. Les petits pays, disent les pacifistes, sont des otages et des pions à la libre disposition des blocs militaires.

Au Danemark, certains sociaux-démocrates se regroupent dans le SAM, l'association des sociaux-démocrates antimilitaristes. D'autres ont formé le mouvement Plus jamais la guerre. L'un de ses animateurs, Mme Jytte Hylden, députée, déclare que le seul moyen d'éviter une guerre, surtout pour les petits États, est d'établir une meilleure coopération entre les peuples: «Nous devons apprendre à mieux nous connaître, dit-elle, les Russes et les habitants des pays de l'Est veulent autant la paix que nous».

En Norvège, un ancien ministre et diplomate travailliste, M. Jens Evensen, a provoqué un beau tollé au printemps 1980 en critiquant sévèrement la décision du gouvernement d'Oslo d'accepter le stockage de matériel militaire américain sur le sol norvégien pour faciliter l'intervention d'une brigade de dix mille «marines» en cas de conflit. «Il faut en finir, écrit-il, les superpuissances n'ont pas le droit de déterminer notre avenir. (...) Nos gouvernements doivent clairement leur expliquer ce que nous attendons d'elles. Nous, petits États, avons une responsabilité particulière. Nous devons créer un climat qui permette l'ouverture de nouveaux dialogues. Beaucoup sont désabusés. Mais que veut dire, je vous le demande, le mot démocratie?»

Le pacifisme en Europe / Scandinavie

Le débat ouvert par M. Jens Evensen et la gauche norvégienne devait provoquer de violentes querelles au sein du parti gouvernemental travailliste et l'irritation de l'administration américaine, qui se demandait si Oslo n'était pas sur le point d'abandonner sa politique traditionnelle de défense. Un député du parti socialiste de gauche nous disait récemment: «Il faut comprendre nos inquiétudes et nos discussions: dans la terminologie de l'alliance atlantique, on ne parle plus de la Norvège, mais du «flanc nord de l'OTAN».

Les organisations de femmes ont joué un rôle essentiel dans la montée des sentiments pacifistes en Europe du Nord ces dernières années. Le 13 mai 1978 déjà, des manifestations avaient été organisées dans tous les pays nordiques. À Stockholm, environ dix mille personnes avaient défilé pour protester contre la bombe à neutrons et les dépenses militaires suédoises. En juillet 1980, une pétition pour la paix, signée par plus de cinq cent vingt mille femmes, était remise à Copenhague au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim. Dans les écoles et sur les lieux de travail, des cartes postales représentant la colombe de la paix sont distribuées. Il suffit d'y coller un timbre et de les poster à l'intention des destinataires — Leonid Brejnev et Ronald Reagan — dont les noms sont déjà imprimés: plus de cent mille de ces cartes ont été envoyées depuis le début de l'année. À l'appel de plusieurs organisations scandinaves et finlandaises, des milliers de femmes ont participé cet été, du 22 juin au 6 août, à la «marche pour la paix 1981». Parties de Copenhague, elles ont été accueillies à Paris, à leur grande déception, dans une quasi-indifférence.

«En Suède, dit une militante du mouvement Les femmes pour la paix, les femmes ont toujours été actives dans le domaine de la paix. La Fédération des femmes social-démocrates s'est par exemple opposée vigoureusement à la bombe atomique suédoise à la fin des années 50; ce sont elles qui ont fait enterrer le projet. Par ailleurs, les femmes ont trop longtemps joué le rôle d'équipe «B» en politique. La défense est une question très importante, nous devons nous y engager, il n'est plus possible de tout laisser faire comme des spectateurs au balcon: il en va de l'avenir et de la survie de nos enfants.»

De nombreux membres de tous ces mouvements approchent aujourd'hui la quarantaine: ils ont d'abord milité dans le combat «anti-imperialiste», pour le soutien au FNL pendant la guerre du Vietnam, puis contre l'énergie nucléaire civile, à présent contre les armements nucléaires. Les Suédois semblent ressentir le besoin de se mobiliser pour une «juste cause»: aujourd'hui, c'est le danger du surarmement.

Dans ce pays neutre, qui aime souvent

donner des leçons de morale au reste du monde, les arguments, basés certes sur de bons sentiments, paraissent quelquefois empreints de naïveté. Ainsi, ceux présentés dans la campagne «La Suède peut commencer, puisqu'elle est neutre», par l'Association suédoise pour la paix, fondée il y a cent ans et qui demande l'arrêt immédiat des exportations d'armes, la suppression des crédits militaires. On est persuadé, semble-t-il, que le monde entier suivra...

En fait, quatre campagnes se déroulent aujourd'hui parallèlement en Suède. L'Assemblée populaire suédoise pour le désarmement, qui a l'appui d'une grande partie des mouvements associatifs, réclame une réduction de 5% des dépenses militaires. L'Association suédoise pour la paix exige la reconversion immédiate de la défense militaire en défense civile organisée. Les femmes pour la paix dénoncent la lutte pour la suprématie militaire entre les supergrands. La quatrième, soutenue par certaines sections du parti social-démocrate, est un Appel à la paix et à la survie, qui invite les superpuissances à entamer un processus de désarmement et condamne toutes les agressions, comme l'invasion de l'Afghanistan.

La plupart de ces mouvements sont nés et se sont développés en dehors des partis établis. Mais ils ont pris aujourd'hui une telle ampleur, leurs idées ont tant d'écho dans les médias, que les États-majors politiques sont obligés d'en tenir compte, pour ne pas courir le risque d'être débordés. Premier résultat: les dirigeants nordiques sociaux-démocrates se disent maintenant prêts à discuter «sérieusement» des possibilités de créer une zone dénucléarisée en Europe du Nord. Principale revendication commune de toutes les organisations pacifistes.

Pour la première fois, cette question a été inscrite à l'ordre du jour officiel de la réunion des ministres nordiques des affaires étrangères à Copenhague, au début de l'automne. Un revirement assez spectaculaire, puisque le chef du gouvernement danois, M. Anker Joergensen, déclarait il n'y a pas si longtemps que ce projet «ne valait même pas la peine d'être abordé» tant il était irréalisable.

L'idée appartient initialement au président finlandais, M. Uko Kekkonen, qui lança, en 1963, le «plan» qui porte son nom et dont les grandes lignes sont les suivantes: dans un premier temps, les pays nordiques se mettent d'accord pour établir une telle zone. Ensuite, ils essaient d'obtenir des puissances nucléaires la garantie que cette zone sera respectée.

Les Norvégiens sont officiellement d'un autre avis: l'accord doit d'abord intervenir entre les superpuissances. Le nouveau premier ministre norvégien, M. Kaare Willoch, déclarait récemment: «Il serait extrêmement dangereux que la Norvège et l'Union soviétique signent un

texte par lequel l'URSS s'engagerait à ne pas employer d'armes nucléaires contre notre pays, en échange de quoi nous nous engagerions à ne pas autoriser le stationnement d'armes nucléaires britanniques ou américaines en temps de guerre. Une telle garantie ne vaut rien. Tous les pays qui ont été agressés par l'URSS avaient reçu auparavant des garanties comme quoi ils ne seraient pas envahis. Dernier exemple en date: l'Afghanistan».

Quant aux Suédois, ils souhaitent que cette zone englobe également la mer Baltique où se trouvent depuis 1978 six sous-marins soviétiques de type Gulf. D'autre part, le débat sur les armements nucléaires en Europe du Nord ne peut être selon eux limité aux pays nordiques proprement dits, car ces pays sont déjà de facto dénucléarisés. Il faut, dit-on, également prendre en considération les missiles soviétiques capables d'atteindre des cibles situées en Scandinavie. En juin dernier, M. Brejnev avait laissé entendre, dans une déclaration à un quotidien finlandais, que les Soviétiques étaient disposés, sur ce point, à prendre «certaines mesures» en ce sens. Les diplomates suédois et une délégation finlandaise qui se sont rendus récemment à Moscou n'ont pu obtenir le moindre éclaircissement sur cette «petite phrase».

De l'avis général, le mouvement pacifiste devrait se développer dans les années à venir. De même, les discussions à gauche, dans le cas de la Norvège et du Danemark, sur les relations avec l'OTAN vont sans doute s'intensifier. Les partis sociaux-démocrates d'Europe du Nord ont déjà décidé de faire du 1^{er} mai 1982 une journée de manifestation pour la paix et le désarmement. En Suède, le parti de M. Palme, qui estime personnellement que «le neutralisme et un mouvement populaire pacifiste ne sont pas à confondre avec une action faisant le jeu de Moscou, comme on le laisse entendre quelquefois» et la puissante centrale syndicale LO, forte de deux millions de membres, viennent de fonder le Forum de la paix. Présidé par Mme Alva Myrdal, ancien chef de la délégation suédoise à la conférence de Genève sur le désarmement, ce forum diffusera des informations, organisera des conférences et des auditions. «Les bons sentiments ne suffisent pas à faire progresser une idée, déclare l'un de ses animateurs. Il faut aussi engager un débat sérieux et présenter des propositions constructives.»

En cette année 1981, les pays scandinaves semblent considérer que la guerre est une menace réelle et que leur avenir dépend trop du bon vouloir des superpuissances. L'opinion réagit avec force contre la bombe à neutrons et l'installation des Pershing-2 et des missiles de croisière. Elle demeure extrêmement discrète sur le déploiement des SS-20.

Prochain article: L'alliance en question

L'appétissante Lyon

GUY DESHAIES



POUR nous qui cherchons, même en France, toujours un peu d'exotisme dans nos destinations, il y a des noms, au départ, qui excitent l'imagination. Le nom de Marseille n'évoque-t-il pas le cri pittoresque d'une grosse marchande de poissons? Cannes n'a-t-elle pas couleur de mimosa? Toulouse, l'aérienne, n'a-t-elle pas la forme du Concorde ou d'un cassoulet selon les penchants de chacun? Paris n'est-elle pas un immense et étincelant bistrot érigé à l'élégance? Grenoble n'a-t-elle pas l'image d'un beau sommet enneigé et même Strasbourg ne s'élève-t-elle pas dans nos esprits comme le clocher de sa cathédrale? Mais Lyon?

Il y a douze ans, j'avais mal compris — ou plutôt mal vu Lyon au cours d'un bref séjour. J'avais trouvé les lieux froids, comme beaucoup de Canadiens en voyage qui, c'est bien normal, cherchent désespérément à s'éloigner des froids tant physiques qu'humains.

On a beau dire aux gens que Lyon est une capitale de la gastronomie, qu'elle est au cœur du Beaujolais et que son cœur à elle est encadré de deux fleuves, le Rhône et la Saône. On a beau raconter comme quoi elle est riche, solide, historique; que, de ses origines millénaires qui lui ont laissé les beaux vestiges de l'empire romain jusqu'à ses constructions ultra modernes,

elle projette encore aujourd'hui par la couleur et l'architecture des maisons de son vieux quartier l'exubérance florentine de son âge d'or son nom laisse froid.

Est-ce sa catholicité, son titre d'évêché des Gaules, sa vocation d'abrayer depuis des générations les riches familles de la soie et les banquiers? Nul ne sait. Mais parfois, en déambulant dans ses rues, sur ses places comme l'immense place Bellecour ou même le long de ses fleuves, on a la singulière impression de circuler tout à coup dans les dépendances ou les jardins de quelque domaine où l'on n'aurait pas été invité.

Mais cela n'est qu'une impression créée par la discrétion et la pudeur qui caractérisent les Lyonnais soucieux de ne pas trop étaler leurs richesses et de connaître au moins un peu l'étranger avant de lui ouvrir leurs portes. Il faut donc avoir la patience de connaître les Lyonnais avant de leur apporter les qualificatifs que nous suggèrent les premières impressions.

Bien que plus au sud que Paris, Lyon n'a pas tellement

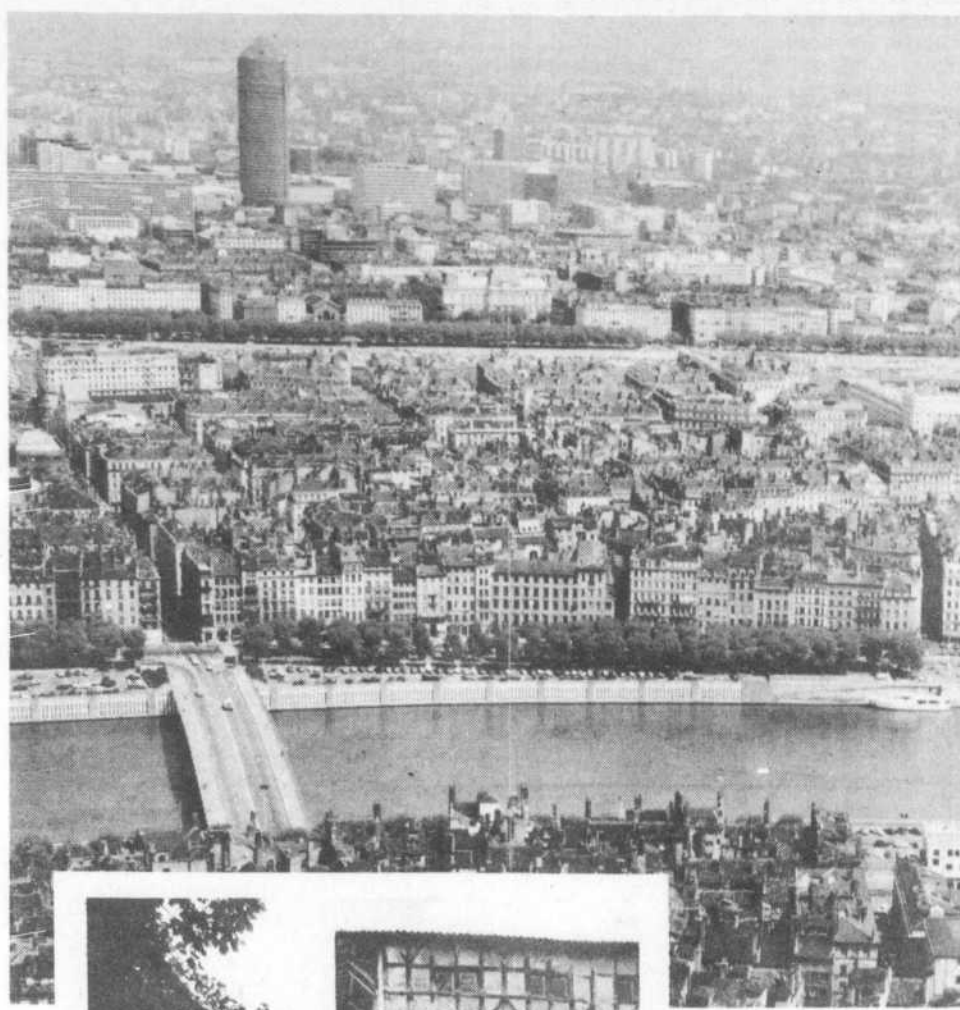
de terrasses à ciel ouvert: on y mange et on y boit derrière des portes un peu comme en Angleterre. Les façades lyonnaises, sobres, parfois grises, ne laissent pas soupçonner les beautés des cours intérieures comme d'ailleurs les visages des Lyonnais qui masquent toujours un peu leur générosité et leur affabilité. Il faut prendre Lyon par ses traboules, c'est-à-dire ses ruelles sous les maisons qui permettent de passer d'une rue à une autre (trans-ambulare). Il y a là des trésors d'architecture: des cours médiévales, mais avec des tours, des fenêtres à meneaux, des escaliers surtout dans le quartier de la Croix-Rousse. Ce sont les artères de vie de Lyon, les témoignages de son passé, les signes de sa prospérité.

Lyon mange bien derrière ses murs, elle n'est pas surexcitée, elle vit calmement, elle ne s'engueule pas, elle ne klaxonne pratiquement pas, elle n'est pas tapageuse. Elle est belle, classique, scientifique, sérieuse. C'est une ville universitaire, c'est le royaume de la recherche médicale et c'est, conséquemment, un endroit mal choisi pour faire et surtout dire des conneries.

Vous me direz que ce n'est pas deux petites journées passées vite à Lyon et dans sa région, comme ce fut mon triste cas la semaine dernière, qui permettent d'épiloguer sur le caractère des Lyonnais. Mais ce sont eux, les premiers, qui vous racontent l'âme lyonnaise, ses cachoteries, sa retenue, cette espèce de sérénité intérieure qui dépayse celui ou celle qui essaie de plonger carrement dans Lyon sans prendre la température ambiante.

«Dans le Sud du pays, me racontait une jeune femme de Lyon, on vous tend les bras tout de suite pour vous accueillir, mais si vous vous trouvez en difficulté vous ne verrez plus personne. Ici, à Lyon, on vous jauge avant de vous accepter mais après vous avez un ami».

Très bien. Sur ces bons mots, allons donc sonner carrement à la porte de Mme Neyret, 6 place du Change, au rez-de-chaussée de la maison Tomassin. Ce n'est pas un endroit public ouvert aux visiteurs. Mais si vous vous trouvez sur les lieux, dans le vieux Lyon, admirant cette Banque de France construite par Soufflot en 1750, vous pouvez toujours tenter votre chance à la condition de ne pas être en groupe. Mme Neyret sera peut-être contente de vous faire passer dans son salon où vous admirerez un plafond du 13^e siècle, un des trois connus en France. Ce n'est qu'il y a dix ans que les Neyret, locataires, ont accidentellement dé-



Une ville prise entre deux fleuves ayant ses vieux quartiers médiévaux sur une rive et toute sa partie ultra moderne sur l'autre. À gauche, l'ostellerie du Vieux Pérouges au cœur de ce village protégé à 35 kilomètres de Lyon.

couvert ce plafond sous le faux plafond. Ce sont des poutres ornées de la fleur de lys, des emblèmes de Blanche de Castille, de petits châteaux et de petites couronnes. Une richesse inouïe, comme ça, au-dessus des têtes de braves locataires, à deux pas de la cathédrale Saint-Jean.

Mais les traboules, les ruines romaines, les plafonds du 13^e siècle, les pentes de la colline Fourvière et la petite brise fraîche de la vallée du Rhône creusent l'appétit. C'est le moment des moules aux épinards ou des andouillettes lyonnaises du restaurant La Paix, 68 rue de la République, juste sur la place Bellecour à l'ombre de la statue de Louis XIV et de celle du vieil homme barbu et de la jeune femme qui représentent le Rhône et la Saône. Il s'agit là d'un bon restaurant lyonnais où l'on peut espérer bien manger pour une vingtaine de dollars, vin, taxe et service compris. Il y en a d'autres comme Chez Rose, 4 rue Rabalais, où Marcel et Gérard Astic aident leur mère Marie-Thérèse à préparer les quenelles et le coq au vin qui, avec une entrée, les fromages et le dessert ne causent pas plus de dommages que 70 francs. Ou encore, tel que le suggère Patricia Wells du *International Herald Tribune*, Chez Léa (ou restaurant de la Voûte) aux fourneaux duquel Léa Bidault, 71 ans, s'affaire toujours à exceller dans le pinteadeau aux choux et les pommes paillasson. On a l'embaras du choix à Lyon pour ces établissements dont la plupart seront un ravissement, sinon pour l'oeil ou le service parfois lent, mais pour le palais et dans les 20.

Et si on veut s'abandonner à la grande gastronomie, il y a, dans cette ville qui a vu naître entre autres les frères Lu-

mière et Ampère mais aussi Brillat-Savarin (plus précisément à Bellecour très près) les bonnes et grandes adresses comme le Bourillot, chez Vétard, Les Fantassins, Léon de Lyon et, si l'on veut sortir un peu de Lyon et surtout ne plus penser à son budget, ce qui serait vulgaire en pareil endroit, réserver une table carrement chez Paul Bocuse à Collonges-au-Mont-d'Or.

Mais au 3 place Kleber, en plein Lyon, Pierre et Geneviève Orsi, aidés d'une volée de jeunes et jolies serveuses en robe d'époque, peuvent vous entraîner dans une aventure gastronomique d'une rare qualité. Il s'agit d'une catégorie quatre étoiles de luxe où il est tout de même possible de trouver un menu intéressant à 130 francs taxes et service compris. Mais il s'agit d'abord d'une table à la carte et, avec quelque vin bien choisi (la région en fabrique 130 millions de bouteilles par an) on ne doit pas espérer manger chez Orsi pour beaucoup moins que \$50 par personne.

Tout cela nous fait perdre bien vite les premières impressions de froideur. Il y a de quoi se réconcilier solidement avec cette magnifique ville d'un million et demi d'habitants et surtout avec ces derniers qui, à travers leur discrétion, leur politesse et leur calme, nous font vite voir leur gentillesse, leur sens de l'humour et une sorte de reconnaissance de venir les visiter plutôt que de rester dans la grosse rivale métropolitaine qu'est Paris.

Mais personne ne vous tiendra rigueur de quitter Lyon pour sa campagne enviro-

quel Georges Thibaut, descendant du fondateur du Comité de défense et de conservation du Vieux Pérouges, ne demande pas mieux que de vous accueillir à la porte de son Ostellerie du Vieux Pérouges, sous l'emblème des Gueules de dragons de l'époque des croisades.

Seulement attention au menu puisque, dans cette région, il faut bien parler de cuisine. Les promenades dans les venelles de Pérouges où on laisse sa voiture aux portes, les extases que provoque l'église fortifiée du 15^e siècle, l'ascension des rues des Rondes et des Contreforts, ouvrent aussi l'appétit tout comme l'hypocras (vin, épices, miel) que M. Thibaut ne manque pas d'offrir à ses convives en guise d'ouverture aux agapes qui sont le lot de cette chaude maison. La salade à l'huile de noix et le poulet de Bresse passent avec bonheur surtout avec quelque cru du Burgey. Mais que celui qui est en délicatesse avec son foie renonce à la crème pour l'expérience car le fromage blanc à la crème, saupoudré de sucre et arrosé d'une crème épaisse qu'on apporte dans des pots énormes ainsi que les galettes pérougiennes à la crème sont des défis devant lesquels même l'eau Badoit pourrait ne pas être à la hauteur.

Plaisant pays de restauration, d'amour de l'histoire, de bon goût, de sérénité où le touriste surtout francophone est simplement invité à partager les délices avec bonne humeur.

Depuis un mois il y a un «mètre» pour Lyon au départ de Paris. C'est le train TGV (très grande vitesse) qui vous transporte à Lyon en deux heures et quarante minutes pour \$37. Bref, ça ne vaut plus la peine de s'en passer et ça incite à revenir.

Tourbec
vous fait voyager

Montréal/ Ft Lauderdale a.r.	\$169	Montréal/ Paris a.r.	\$459
Montréal/ Miami a.r.	\$145	Montréal/ Amsterdam a.r.	\$459
Montréal/ Los Angeles a.r.	\$339	Montréal/ Vancouver aller	\$159
New-York/ Bruxelles aller	\$169	New-York/ Lima a.r.	\$570
Montréal/ Maroc a.r.	\$655	Montréal/ New-York aller	\$56

Note: Ces prix peuvent varier selon les dates de départ et certains tarifs sont sujets à des conditions de réservation, d'annulation et de limite de séjour. Tous ces prix sont sujets à changement sans préavis. Taxes canadiennes ou U.S. de transport non comprises.

Ouvrez le samedi de 11h30 à 19h30
Tourbec Montréal
 1440, rue St-Denis
 288-4455
 3506, av. Lacombé
 342-2961
Tourbec Québec
 29, rue d'Auteuil
 694-0424
Tourbec Sherbrooke
 74, rue Wellington Nord
 863-4471
 Directeur d'un permis du Québec

LES VOYAGES HONE

FRANCE 82
SUPER OFFRE — SÉJOURS PARIS

16-23 janvier	27 février
Les Arcs (en studio)	\$898
Les Menuires (hôtel PLM)	\$939
Chamonix (hôtel Le Prieuré)	\$1089

Inclus: Avion, logement, 13 nuits, transferts, petit déjeuner hôtel remonte-pentes mécaniques

PARIS LA NUIT
 Folies Bergères, Palace Disco, Paradis Latin et 1/2 bouteille champagne \$99

LE MAROC — SÉJOURS AGADIR

Sahara ***** A	13 nuits	\$1075
Adrar ***** A	13 nuits	\$999
Atlas ***** A	13 nuits	\$999
Ali Baba ***** B	13 nuits	\$939

Inclus: Avion, logement, demi-pension, transferts, taxes et service

L'AFRIQUE
 À votre portée cet hiver

SÉNÉGAL
 Palm Beach ***** L \$1475
 Méridien Diarama ***** L \$1549
 Teranga ***** L \$1549

CÔTE D'IVOIRE
 Forum Golf ***** L \$1499
 Hôtel Ivoire ***** L \$1659

Inclus: avion de Montréal, 12 nuits base double, demi-pension, transferts, taxes et service.

LES VOYAGES HONE INC.
 1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
 MONTREAL H3A 2B8
 le métro à notre porte - station McGill/Union
 Bureau ouvert tous les jours de 9h30 à 18h
 Le jeudi jusqu'à 21h
 DETENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

L'AMÉRIQUE DU SUD

de **SOLEIL** en **SOLEIL**
 3 programmes-séjours

Séjour à Rio Copacabana (12 nuits)

Hôtel Lancaster \$1825 CAN.

Hôtel Sheraton \$1985 CAN.

Hôtel Meridien Spécial **terratours** \$1998 CAN.

Hôtel Rio Palace \$2040 CAN.

Séjour à Buenos Aires, Iguazu et Rio Copacabana (TOTAL 12 nuits)

Hôtel Lancaster \$2220 CAN.

Hôtel Sheraton \$2310 CAN.

Hôtel Meridien \$2340 CAN.

Hôtel Rio Palace \$2340 CAN.

Séjour à Salvador-Bahia et Rio Copacabana (TOTAL 12 nuits)

avec les hôtels Meridien à Bahia et à Rio

Prix 1981 \$2210 CAN.

Prix 1982 \$2260 CAN.

Les prix comprennent le tarif aérien, les transferts, le logement, les petits déjeuners bresiliens (copieux) tous les matins (au Brésil) et une visite de ville d'une demi-journée dans chacune des villes visitées.

Ces prix sont par personne en occupation double.

Depart le samedi d'octobre 81 à décembre 82

AEROLINEAS ARGENTINAS

terratours

Detenteur d'un permis du Québec

LES VOYAGES ANDRÉ MALAVOY (Montréal) et les V.V.F. (Paris) présentent

des VOYAGES SÉJOURS en VILLAGES DE VACANCES

EN FRANCE

à des prix exceptionnels

2 semaines	Du 20 mars au 3 avril 1982	\$1,420.00
3 semaines	Du 27 février au 20 mars 1982	\$1,576.00
4 semaines	Du 6 février au 6 mars 1982	\$1,855.00

Côte d'Azur et Paris

Tout compris: avion Air France — Montréal/Paris/Nice et retour, tous les repas animation, spectacles, sports.

12 autres départs, de janvier à octobre 1982

(Côte d'Azur, Côte basque, Normandie, Bretagne, Paris)

Demandez aussitôt aux VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC., la brochure

CHANTECLER — VVF 1982



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.,

La maison aux milliers de références.

1255 Université, Suite 1220

Montréal, (Québec), H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

LE DEVOIR EN FLORIDE

DISPONIBLE LE JOUR MÊME

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

- | | |
|---|--|
| Fort Lauderdale
Cunningham Drug Store - 3001 N. Ocean Blvd. | Hallandale
Tobacco Town 16 - D3 Diplomat Mall 1401 E. Hallandale Blvd. |
| Dania
Lucky Seven Inc., Jen Roger 265 South Federal Highway | Miami Beach
Sheldon Drug 9501 Harding Ave - Surfside |
| Hollywood
News Rack Hollywood Shopping Mall | Trade Winds
17600 Collins Ave |
| Tuzzo News
1700 E. Young Circle | Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave |
| Beach Book Sundries
328 Johnson | |

Bourse de Montréal: un comité propose des changements majeurs

par Donald Roy
de la Presse Canadienne

Avec pour objectif ultime d'accroître son volume d'affaires, la Bourse de Montréal envisage une modernisation majeure de ses structures en ouvrant ses portes à des non-membres et en ne se limitant plus au seul marché des actions.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de l'institution, M. Pierre Lortie, alors qu'il rendait public un document faisant état des changements désirés, changements qui doivent recevoir l'assentiment des membres, avant d'être soumis aux instances gouvernementales appropriées.

En substance, la Bourse de Montréal veut d'une part permettre à plus de personnes de négocier sur son parquet et, d'autre part, permettre l'inscription de nouveaux produits. Pour ce faire, elle doit modifier sa constitution et ses règlements.

Cette nouvelle orientation, recommandée par un groupe de travail de six membres, découle de la constatation que la Bourse de Montréal est en théorie orientée en fonction d'un seul produit, les actions, alors qu'en réalité elle est depuis 1975, sans qu'officiallement sa charte le lui permette, un marché à produits multiples, avec en plus les options et les titres financiers à terme.

Cette orientation vers un seul produit, et la structure de membership en découlant, entraîne certaines tensions lorsqu'il est question de raffermir le marché d'un produit donné ou d'introduire de nouveaux acteurs, situation qui nuit à la croissance de la Bourse de Montréal, selon M. Lortie.

Dans la pratique, cette nouvelle orientation de l'institution nécessitera des modifications à sa charte et à ses règlements, en préservant toutefois les droits acquis des membres actuels.

Les modifications proposées à la charte sont les suivantes: la Bourse aura aussi pour but de servir de lieu d'échanges pour des marchandises, denrées, produits ou autres biens et valeurs. Comme par exemple l'or, l'argent, le bois de sciage, «et pourquoi pas les patates», selon M. Lortie.

Il souligne d'ailleurs à ce chapitre qu'à Toronto on a préféré pour atteindre le même but deux bourses, le Toronto Stock Exchange et le Toronto Commodities Exchange.

La nouvelle charte doit prévoir expressément la possibilité de permettre à des non-membres de négocier en bourse, en vertu d'un permis restreint de négocier. Parmi ces non-membres, on pourrait retrouver le Mouvement Desjardins, ou peut-être même les

banques, selon le président de la Bourse de Montréal.

La charte devra également être modifiée de façon à ce que le nom anglais de la Bourse de Montréal soit désormais «The Montreal Exchange», plutôt que «The Montreal Stock Exchange», reflétant en cela sa nouvelle vocation de marché à produits multiples.

Les règlements devront être modifiés de façon à éliminer le concept de sièges à la Bourse de Montréal, ceux-ci étant remplacés par des permis de négocier.

Actuellement, la Bourse compte 84 membres, détenant 145 sièges (30 sont disponibles en plus).

En vertu des modifications proposées, et en transposant la situation actuelle, la Bourse de Montréal compterait donc 84 membres, détenant 145 permis de négocier, auxquels s'ajouteraient un certain nombre de permis restreints de négocier (qui doivent également être créés par règlement), dé-

tenus par des non-membres.

Les membres seuls auraient droit de vote sur les questions touchant les actifs, l'existence, la charte de la Bourse, ainsi que leurs droits et privilèges de membres, alors que les permis de négocier donneraient droit de vote sur toute autre question, par exemple les règlements ou les opérations de l'institution. En somme, ce sont toujours les mêmes qui voteront, mais dans des proportions différentes selon l'objet du vote.

Les détenteurs de permis restreints de négocier n'auraient pas droit de vote, sauf sur invitation spéciale.

En plus d'autres modifications techniques, touchant notamment le financement de la Bourse, le plan proposé prévoit l'élargissement du Comité des gouverneurs de 12 à 17 personnes, ceci afin de lui donner un éventail plus large d'opinions et de courants de pensée. Le nombre de gouverneurs publics, c'est-à-dire ne faisant pas partie de l'indus-

trie des valeurs mobilières, passerait de trois à cinq, alors que celui des gouverneurs membres serait haussé de huit à 11.

Le président de la Bourse de Montréal se dit optimiste quant à l'acceptation par les membres de ces modifications, compte tenu que le rapport les proposant émane d'un consensus de ses six membres, lesquels constituaient un éventail représentatif d'opinions. M. Lortie a exprimé l'espoir que le tout soit prêt à entrer en vigueur en février prochain.

Le rapport a d'ailleurs été remis aux 84 membres de la Bourse de Montréal il y a deux semaines, et une réunion sur le sujet devrait avoir lieu en fin de journée, hier.

Une fois le processus de consultation terminé, le projet final doit être soumis pour approbation à la Commission des valeurs mobilières du Québec.

D'autre part, M. Lortie a

Suite à la page 15

Le COPEM demande aux gouvernements de passer le relais au secteur privé

par André Bouthillier

L'intervention ininterrompue des gouvernements dans la vie économique depuis 1950 est l'unique raison de la crise incontrôlable dans laquelle les Canadiens végètent. Par conséquent, l'État devrait transférer au secteur privé l'exploitation de certaines «activités» des services publics comme les soins de santé et l'éducation. L'accessibilité universelle deviendrait alors compromise par la fixation de prix.

Telle est l'essence d'une des conclusions d'un mémoire du Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) publié hier et dont une synthèse sera présentée demain au colloque de l'École des hautes études commerciales sur les orientations économiques du gouvernement péquiste dans l'exercice de son second mandat. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, y prononcera le discours de clôture.

Selon le COPEM, une réorientation majeure des structures de la société s'impose: le secteur public doit passer les commandes au secteur privé, spectateur impuissant du marasme actuel. Car, pour cet organisme de gens d'affaires, les taux actuels de l'inflation, du chômage et des intérêts ne seraient pas si élevés si les gouvernements n'avaient pas accru de façon si extrava-

gante leurs dépenses et, par conséquent, leurs déficits.

«L'explosion du secteur public est au cœur du malaise économique que nous connaissons, dit le mémoire. En effet, cette croissance débridée s'est traduite par de multiples pressions sur le système économique qui ont graduellement renforcé les pressions inflationnistes, miné les gains de productivité et ralenti la croissance des emplois».

Le refrain de la présence excessive de l'État n'est pas nouveau. Mais, pour la première fois, un organisme de gens d'affaires — le COPEM est composé de membres de la Chambre de commerce de Montréal et du Montreal Board of Trade — réussit à composer un couplet critique basé sur l'analyse de l'économie canadienne et québécoise des 30 dernières années.

Cette analyse a permis de constater que les dépenses gouvernementales au Canada représentent aujourd'hui 40% des dépenses nationales. Si la tendance se poursuit, selon le scénario appuyé sur les projections du Conseil économique du Canada, la part des dépenses gouvernementales atteindra entre 45 et 50% en 1990, avec une croissance des revenus disponibles de 8,7% du PNB de 31%, et de l'emploi de 24%.

À partir de son analyse, le COPEM propose une nouvelle direction pour la société qui réduirait de 40% à 30% la part des dépenses gouvernementales. La croissance des facteurs

économiques serait alors la suivante: 62,6% pour les revenus disponibles, 32% pour l'emploi, 54% pour le PNB et 16% pour les dépenses gouvernementales.

Pour parvenir à effectuer ces modifications, le COPEM propose aux gouvernements d'équilibrer leur budget en réduisant les déficits, de compresser leurs dépenses et de diminuer sensiblement les impôts.

Concernant la réduction des dépenses, le COPEM suggère de «sortir de la responsabilité du secteur public certaines activités d'application universelle qui pourraient être exécutées par le secteur privé, sous un système de prix tout en s'assurant de leur universalité».

Car, pour l'organisme, «l'accessibilité universelle ne signifie pas que l'activité doit être confiée à une bureaucratie gouvernementale, ni que les services soient offerts gratuitement à tous».

Le mémoire ajoute: «de nombreuses activités actuellement financées par voie de prélèvements fiscaux et offertes gratuitement pourraient être financées en totalité ou en partie par les voies du marché. À cet égard, le ticket modérateur est une mesure qui non seulement corrigerait des abus, mais aiderait au financement de diverses activités, en partie par une diminution de la demande».

Enfin, «les gouvernements pourraient confier au secteur

Tant au Canada qu'aux États-Unis

La baisse des taux se poursuit

par Michel Nadeau

Le mouvement à la baisse des taux d'intérêt s'est poursuivi, hier, tant au Canada qu'aux États-Unis, mais de façon plus timide qu'au début du mois. Les pressions des autorités monétaires empêchent une descente substantielle du loyer de l'argent.

À Ottawa, le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a reculé que de 18,30% à 18,21%. Le taux d'escompte est un important indicateur économique de l'orientation générale des taux d'intérêt dans un pays.

Plusieurs observateurs attribuent l'ampleur réduite de la baisse à la popularité des obligations d'épargne du Canada, qui, au taux de 19½%, concurrencent fortement les produits offerts par les institutions d'épargne. Une diminution trop importante des taux sur les dépôts garantis pousserait un plus grand nombre d'investisseurs à mettre la main sur le maximum de \$15.000 disponible en obligations d'épargne pour un individu.

L'hésitation du marché traduit également le climat d'attente générale dans les cercles financiers, qui veulent connaître le contenu du budget fédéral du 12 novembre, avant d'opter

pour des politiques déterminées.

Aux États-Unis, la confusion s'accroît à mesure que les indicateurs donnent le signal d'une récession de plus en plus marquée.

Une grande banque de Chicago, la Continental and Illinois Bank, a ramené de 18% à 17½% son taux préférentiel, qui est le taux réclamé aux meilleurs clients d'une institution de crédit. Cette chute du loyer de l'argent disponible aux grandes entreprises pourrait avoir d'heureux effets au Canada, où le taux préférentiel s'aligne également sur les taux américains

via le taux d'escompte de la Banque du Canada.

Le niveau de 18% était en vigueur depuis au moins deux semaines dans l'ensemble de l'industrie bancaire. Cette diminution traduit le repli des taux dans le marché des titres à court terme.

Les investisseurs sont doublement inquiets suite à la publication de données révélant que le déficit budgétaire du gouvernement américain sera de \$58 milliards, soit plus que prévu. Au printemps dernier, c'est \$55 milliards que prévoyait le président Ronald Reagan.

Le dollar remonte

Le dollar canadien a bien réagi aux mouvements des taux d'intérêt canadiens et américains observés hier.

Notre devise a en effet remonté à 83,04 cents américains, en hausse de 31-100 par rapport à mercredi.

Cette hausse de la valeur externe du dollar canadien fait suite à l'annonce par une grande banque américaine, la Continental and Illinois Bank, de la

baisse de son taux préférentiel de 18% à 17½%. Parallèlement, le taux d'escompte de la Banque du Canada descendait timidement de neuf centièmes à 18,21%, incitant ainsi les détenteurs de capitaux à acquiescer des dollars canadiens pour tirer profit des taux d'intérêt plus alléchants au Canada par rapport aux États-Unis. L'écart est actuellement d'environ 3% «en faveur» du Canada.

1981 RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS

DU QUÉBEC

INVESTISSEURS, NE REMETTEZ PAS

INVESTISSEZ ENCORE CETTE ANNÉE
DANS LES COMPAGNIES QUÉBÉCOISES SUIVANTES
ET DIMINUEZ VOS TAXES

BANQUE DE MONTRÉAL • DOMINION TEXTILE
ALCAN ALUMINIUM • BELL CANADA • DOMTAR
BANQUE NATIONALE DU CANADA

Pour de plus ample information quand,
comment et/ou faire veuillez téléphoner à: (514) 861-9751
ou veuillez envoyer ce coupon à:



R A Daly & Compagnie
LIMITÉE

Suite 1220
1200 avenue McGill College
Montréal, Québec H3B 4G7

Veuillez m'envoyer votre brochure sur
les R.E.A.Q. plans d'achat d'actions additionnelles.

NOM _____

ADRESSE _____

TELEPHONE _____



XIIe COLLOQUE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

5 et 6 novembre 1981, Hôtel Bonaventure, Montréal

LE PLEIN EMPLOI À L'AUBE DE LA NOUVELLE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Jeudi, 5 novembre:

12 h 30: Conférence Jean-Réal-Cardin,
Alfred Dubuc de l'Université
du Québec

15 h 00: ATELIERS

I—Les micro-processeurs, la
télématique... création ou
destruction d'emplois
Personne-ressource:
Marie-Josée Drouin, directeur
général, Institut Hudson

II—La multinationalisation des
entreprises et l'emploi au
Québec
Personnes-ressource: Claude
Beauregard, vice-président
adjoint, relations publiques et
publicité, Bell Canada
Pierre Lamarche, adjoint au
président, C.S.N.

III—Les changements dans l'offre
de travail
Personne-ressource: Jeannine
McNeil, professeur, École des
Hautes Études Commerciales

IV—La configuration industrielle et
régionale de l'emploi
Personnes-ressource: Robert
Gauthier, Chef du service des
analyses et des études
régionales, Centre de recherche
et de statistiques sur le marché
du travail
Gilles Beausoleil, O.P.D.Q.

V—La nature des nouveaux emplois
Personne-ressource: Monique
Frappier-Desrochers, Centre de
recherche et de statistiques sur
le marché du travail

Vendredi, 6 novembre:

9 h 30: Conférence,
Pierre Harvey, professeur, École des
Hautes Études Commerciales

10 h 45: Ateliers

I—Fermietures d'usines et comités
de reclassement
Personnes-ressource: Bernard
Brody, professeur, École de
relations industrielles, Université
de Montréal
Marius Dagneau, Impérial
Tobacco Ltée
André Déom, sous-ministre
adjoint, travail Canada

II—La réduction de la durée de
travail
Personne-ressource: Norbert
Rodrigue, président, C.S.N.

III—Négociation collective,
convention collective et
adaptation industrielle
Personnes-ressource: Jean-Guy
Frenette, F.T.Q.,
Roger Ferragne, Consolidated
Bathurst Inc.

IV—Les législations concernant
l'adaptation industrielle: Canada,
Québec et autres pays
Personne-ressource: Bernard
Wood, Institut Nord-Sud

V—Les P.M.E., la négociation
collective, et la création
d'emplois
Personnes-ressource: Roger
Martin, professeur, École des
Hautes Études Commerciales
Khemal Wassef, C.S.N.

12 h 30: Déjeuner et conférence
Pierre De Bané, ministre de
l'expansion économique et régionale

14 h 30: Table ronde sur les stratégies des
parties et le plein emploi
Participants: Norbert Rodrigue, C.S.N.
Ghislain Dufour, Conseil du patronat
du Québec
Louis Labege, F.T.Q.

16 h 30: Clôture du colloque et cocktail

INSCRIPTION: 343-7312 OU 343-6627

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

19%
2 ANS
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

Sous le thème

«Les coopératives dans la crise économique»

le DEVOIR

publiera son

cahier spécial

sur

LES COOPÉRATIVES

le 19 novembre prochain

Pour tirés à part

SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Publicité

Francine Gingras
844-3361

Le comptoir unique, une expérience réussie

Les organisateurs du comptoir unique se disent satisfaits du résultat de cette initiative, prise dans le cadre de la Semaine nationale de la petite entreprise.

Environ 175 investisseurs potentiels se sont présentés au comptoir pour y prendre des informations, dont un peu plus de 150 au cours des deux derniers jours.

En vertu de la formule du comptoir unique, on réunit en un même lieu tous les intervenants avec qui pourrait avoir

affaire un investisseur, comme les ministères et les organismes fédéraux et québécois.

Cette façon de procéder est réclamée depuis un certain temps par le milieu des affaires, celui-ci estimant qu'elle faciliterait et encouragerait les investissements.

Mardi, le comptoir unique était situé dans une salle du Montreal Board of Trade. Mercredi et hier, c'est la Bibliothèque municipale de Montréal qui l'a abrité.

Perspectives du dollar US

NEW YORK (AFP) — Les perspectives du dollar à court terme sont incertaines, mais la devise américaine devrait faiblir au cours de la première moitié de l'an prochain.

Tels sont les résultats d'une enquête effectuée auprès de dix responsables de grandes banques américaines et étrangères et publiée cette semaine par le Wall Street Journal.

Alors que le cours du dollar est actuellement d'environ 2,3 DM pour un dollar, les perspectives pour la fin de l'année s'échelonnent entre 2,10 et 2,50 d.m. À la mi-1982, le cours du dollar est estimé par les dix analystes entre 1,95 et 2,35 d.m. Au cours du mois d'août dernier, le dollar avait

atteint les 2,57 d.m.

L'évolution — incertaine — du dollar d'ici la fin de l'année dépendra principalement de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis et de la tension dans le monde (Pologne, Moyen-Orient), estiment les banquiers.

En revanche, pour la première moitié de 1982, les spécialistes s'accordent à estimer qu'une dégradation attendue de la balance des paiements américaine sera un facteur important qui pèsera sur le dollar. «La surevaluation antérieure du dollar va engendrer un déficit d'environ \$5 milliards de la balance des comptes courants», soit le premier déficit depuis 1978.

CABINET C.A. BILINGUE

Intéressé par clientèle comptabilité et vérification de praticiens désirant se retirer ou abandonner la pratique publique.

Possibilité d'achat, d'association ou d'arrangements successoraux.

Toute information sera tenue confidentielle.

Prière d'écrire à: Dossier no 1043

Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



offre depuis 1931 une vaste gamme de services de financement aux entreprises ainsi que d'affacturage

Compagnie Financière Canadienne

Financement aux entreprises
Affacturage

Montréal
400 ouest boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec) H3A 1L5
(514) 282-4550

Toronto
1, Yorkplace Road, suite 410
Toronto, (Ontario) M6A 3A1
(416) 789-7325

au jour le jour

■ Tyrol vendue

La compagnie Warrington, un important fabricant de chaussures spécialisées, vient d'acheter la compagnie Tyrol Sports, de Montréal. Cette acquisition renforce la position de Warrington dans la mise en marché des chaussures de ski. Cette firme, qui vient de déménager son siège social de Mississauga à Montréal, fabrique entre autres les skis alpins et de randonnée de marque «Spalding». Elle possède une usine à Saint-Jérôme et une autre dans la métropole.

■ Encore Massey

Massey-Ferguson, qui tente de se relever de graves problèmes financiers, congédiera 600 employés de son usine de Brantford, en Ontario, le 6 novembre. L'usine emploie actuellement 2,000 travailleurs. La raison invoquée pour ces renvois: un ralentissement des ventes de machines agricoles. Selon les statistiques, les ventes de tous les fabricants agricoles du Canada et des États-Unis sont de 15% inférieures à celles de l'an dernier. Massey-Ferguson a récemment reçu un appui financier considérable de banques canadiennes et britanniques, ainsi que des gouvernements fédéral et ontarien.

■ SNC à Calgary

La firme de génie-conseil SNC, de Montréal, a décidé de déménager son bureau principal d'activités pétrochimiques à Calgary où elle vient justement d'acquiescer la compagnie Saturn Engineering pour une somme non dévoilée. Les travaux hydro-électriques du Québec diminuant, le groupe SNC a donc espoir de trouver fortune dans les activités pétrolières et gazières de l'Ouest canadien. La firme SNC-A Inc Offshore, formée dernièrement par SNC et Aker Engineering, de Norvège, s'apprête d'ailleurs à implanter son siège social à Calgary. Les résultats de SNC pour les neuf premiers mois de 1981 indiquent que les revenus nets ont triplé à \$3.9 millions par rapport à la même période en 1980.

■ Québec toujours coupable

Selon le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, c'est le gouvernement du Québec qui a fait avorter la fusion des compagnies aériennes Nordair et Québecair. Répondant à une question de M. Roch Lasalle, critique conservateur pour les affaires québécoises, M. Pepin a affirmé que le mariage des deux compagnies a bien failli se concrétiser l'été dernier. Mais, Québec a infusé \$15 millions dans Québecair. Cet achat d'actions pose d'ailleurs un problème, selon M. Pepin, puisqu'il faut une autorisation de la Commission canadienne des transports pour entériner de tels changements de propriété chez les actionnaires d'une société de transport aérien.

■ Pertes pour Chrysler

Le soleil s'est de nouveau couché pour le constructeur automobile Chrysler, le troisième trimestre s'étant terminé avec des pertes de \$149.3 millions US contre \$498.7 millions à la période correspondante de 1980. Au deuxième trimestre de cette année, Chrysler avait, pour la première fois depuis la fin 1978, dégagé un bénéfice de \$12 millions. Les résultats de Chrysler portent à \$969 millions US les pertes des principaux constructeurs américains (General Motors, Ford, Chrysler et American Motors) au troisième trimestre.

■ En raccourci

Le taux d'inflation dans la Communauté économique européenne est passé de 12.2% en août à 12.4% en septembre... Les Ateliers d'ingénierie **Dominion** Limitée, de Lachine, viennent d'expédier la plus grande bobineuse à chaud au monde. Il s'agit d'un projet de \$3.5 millions visant à incorporer la bobineuse à chaud au laminoir de l'Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie... **Rogers Cablesystems**, de Toronto, a vendu ses intérêts dans **William Electronics**, un manufacturier américain... La Corporation de développement du Canada a adressé une note aux actionnaires d'**Aquitaine** qui n'ont pas encore vendu leurs actions après son offre d'achat présentée en septembre. Environ 96% des actionnaires ont jusqu'ici accepté la proposition... Les consommateurs canadiens n'auront pas de problèmes d'approvisionnement d'huile à chauffage au cours du prochain hiver, assure le président d'**Esso Canada**, M. Bill West... Les bénéfices de **Général Électrique** du Canada ont reculé de \$1 million au cours du troisième trimestre (\$9.9 millions)... **Bell Canada** vient de terminer son programme d'amélioration du service non urbain entrepris il y a cinq ans. Ce programme a nécessité des investissements de \$1 milliard sur le territoire desservi par Bell, dont \$400 millions au Québec.

André BOUTHILLIER

KLM. UN EXCELLENT DÉPART POUR VOS AFFAIRES EN ALLEMAGNE.

Si vos affaires vous appellent en Allemagne, que ce soit à Düsseldorf, Hambourg ou Brême, vous pouvez faire appel à KLM pour vous y mener dans la plupart des cas plus rapidement que toute autre ligne aérienne.

L'aéroport international de Schiphol/Amsterdam, port d'attache de KLM, constitue un véritable chef-d'œuvre d'organisation moderne qui a été élu le meilleur aéroport au monde par les lecteurs du *Business Traveller Magazine*. Il permet à KLM de vous proposer les meilleures correspondances vers l'Europe et les autres parties du monde.

Et puis, la Classe Affaires KLM vous réserve des places de choix et des services spéciaux à bord, marqués par la chaleur de l'hospitalité hollandaise. À votre prochain voyage, exigez donc de voyager en Classe Affaires à bord d'un 747 de KLM.

KLM

La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance.

Gulf Canada accentue les démarches afin de vendre son usine de carbure située à Shawinigan

SHAWINIGAN (PC) — La compagnie Gulf Canada a accentué les démarches pour vendre son usine de carbure de Shawinigan.

Le directeur des communications de la compagnie, M. Jean-D. Côté, a confirmé l'information en précisant que la filiale canadienne de Gulf Oil Corporation, de Pittsburgh, ne réussissait pas à rentabiliser son usine de Shawinigan, malgré des investissements massifs de \$9 millions qu'elle a consentis au cours des cinq dernières années.

«À vrai dire, nous pensons vendre depuis 1977, a dit M. Côté. Mais la compagnie a récemment accéléré les démarches pour vendre.»

Il a affirmé que l'usine de Shawinigan était la seule que

Gulf exploitait à perte au Canada.

Cette entreprise, qui emploie 350 travailleurs, n'a pas encore trouvé preneur, de l'aveu même de M. Côté.

Fait à noter, le programme de subventions d'Ottawa et les allègements fiscaux de Québec se terminent le 31 décembre 1981.

À la suite d'une intervention extraordinaire du député-ministre, M. Jean Chrétien, en 1977, le gouvernement fédéral avait sauvé «in extremis» l'usine shawiniganaise, en y injectant près de \$1.5 million.

Le gouvernement québécois, pour sa part, avait accordé des soulèvements d'impôts d'environ \$700,000.

«Nous avons fait des efforts louables pour tenter de la mo-

derniser et de lutter contre la pollution, répète le porte-parole de Gulf. Mais il s'agit d'une technologie assez bonne installée dans une très vieille usine. Ce n'est pas toujours compatible.»

La compagnie éprouve de sérieux problèmes avec l'une de ses fournaies. Plusieurs expériences ont été tentées pour la rendre opérationnelle.

Depuis 1977, a-t-on pu apprendre, la Gulf n'a vraiment pas fait d'efforts majeurs pour vendre ses installations shawiniganaises.

«En fait, on cherchait effectivement un acheteur éventuel, mais sans en faire un dossier prioritaire, avouera M. Côté. Nous pensions que la situation économique et celle du marché irait en s'a-

méliorant. Ça ne s'est pas réalisé, et on ne prévoit pas de redressement de marché.»

M. Côté a indiqué que des approches très précises avaient été faites en ce sens, auprès d'autres compagnies. Il s'est refusé d'indiquer lesquelles.

À cause de l'interdépendance des usines Gulf et CIL à Shawinigan, on avait cru que cette dernière compagnie eût été intéressée.

«Nous avons entendu parler que Gulf voulait vendre son plan à Shawinigan, dit M. J. Kirouac, directeur de CIL à Shawinigan. Mais, à ma connaissance, la compagnie CIL n'a pas l'intention d'acheter l'usine de la Gulf. On ne sait jamais ce qui peut arriver. À mon avis, pour l'instant, il n'existe aucun projet du genre.»

Fermeture? M. Côté refuse de parler «fermeture» pour l'usine de Shawinigan.

«La compagnie Gulf n'a pas pris la décision de fermer son usine. Elle a décidé de la vendre», a-t-il dit.

Mais une compagnie privée, ça ne garde pas des usines ouvertes si elle perd de l'argent... Shawinigan semble toutefois une exception. Il y aurait la Gulf et la DuPont qui seraient présentement dans le «rouge».

Les compagnies aériennes adoptent un plan d'action

CANNES (Reuter) — Les principaux responsables des grandes compagnies aériennes mondiales se sont entendus hier sur un plan d'action pour combattre les pertes croissantes qu'ils enregistrent depuis plusieurs années, indique un communiqué de l'Association internationale des transports aériens (IATA).

Devant un déficit global estimé à \$2.1 milliards pour l'année en cours, les compagnies aériennes ont décidé à l'assemblée générale annuelle de prendre des mesures en vue d'améliorer les recettes et de réduire les coûts dans cinq domaines essentiels:

■ amélioration des recettes: l'assemblée a adopté cette nouvelle résolution capitale qui vise à mettre un frein aux rabais qui sont consentis sur les tarifs dans le monde entier;

■ imposition: l'assemblée a décidé de prier instamment les gouvernements d'accorder des exonérations d'impôts aux compagnies aériennes sur une base de réciprocité;

■ redevances d'aéroport et de route: les gouvernements et les administrations d'aéroport seront priés instamment de répartir les coûts de manière équitable entre les usagers des aéroports et d'alléger le fardeau des redevances croissantes qui supportent les services réguliers internationaux;

■ structure des routes aériennes: l'assemblée a décidé d'obtenir des gouvernements l'autorisation d'exploiter des routes plus directes pour réduire les coûts auxquels elles doivent actuellement faire face à cause des nombreux détours qui leur sont imposés;

■ transferts de devises: avec un montant global estimé à \$500 millions bloqués en attente de transfert, les compagnies aériennes ont décidé de prier les gouvernements d'autoriser le transfert à l'étranger de leurs excédents de recettes nets dans des monnaies librement convertibles.

Dans une autre recommandation, les transporteurs demandent aux gouvernements de prendre des mesures pour

limiter les inconvénients que subissent les passagers et les compagnies lorsque les contrôleurs de la circulation aérienne déclenchent des grèves.

L'association a élu M. Armin Baltensweiler, président

de Swissair, comme son prochain président 1981-82, succédant à M. Pierre Giraudet, président d'Air-France.

L'IATA tiendra sa prochaine assemblée générale à Genève, du 8 au 11 novembre 1982.

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
COORDONNATEUR(TRICE) pour le programme SUCO en HAUTE-VOLTA

La personne est responsable de la coordination du programme SUCO en Haute-Volta. Elle aura à coordonner une équipe de douze à seize personnes.

FONCTIONS:

En conformité avec les politiques de l'organisme, il (elle) devra assurer l'analyse du milieu et des secteurs d'intervention (santé, affaires sociales, épargne-crédit et développement rural); préparer les projets, la budgétisation et l'évaluation des projets et du programme dans son ensemble. Il (elle) devra voir à la gestion du personnel de bureau, à la gestion des volontaires et à la gestion des mécanismes de suivi des projets. Il (elle) devra voir à la gestion des ressources matérielles et financières du SUCO en Haute-Volta. Il (elle) représentera le SUCO auprès des autorités du pays, des partenaires, des organismes de financement et des autres ONG outre-mer. Il (elle) maintiendra une communication efficace avec les différents niveaux de l'organisme (SUCO: autres régions et siège social).

QUALIFICATIONS:

— Maîtrise en sciences sociales avec une formation en administration ou une expérience équivalente.
— Trois (3) ans d'expérience de travail analogue côtés coordination, analyse, programmation, contrôle, animation, communication, négociation, représentation.
— Connaissances en développement international et en développement rural.
— Bonne maîtrise du français écrit et parlé.

EXIGENCES:

— Une expérience de coopération outre-mer (de préférence en Afrique) et une implication avec les groupes populaires seraient souhaitables.
— Appelée à travailler en collégialité, la personne devra faire preuve de leadership démocratique dans l'exercice de ses fonctions.
— Faire preuve d'une conscience politique éprouvée et de discernement.
— Habileté à animer une équipe pluridisciplinaire.
— Grande capacité d'adaptation.
— Grande disponibilité.

SALAIRE: Entre \$21,331.00 et \$26,331.00 conformément aux normes en vigueur au SUCO.

DURÉE DU CONTRAT: Trois (3) ans.

FERMETURE DU CONCOURS: 17 novembre 1981

ENTRÉE EN FONCTIONS: Début janvier 1982

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

YVON MADORE, Secrétaire général
SUCO
4824, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3V 1G4

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
COORDONNATEUR(TRICE) pour le programme SUCO en GUINÉE-BISSAU

La personne est responsable de la coordination du programme SUCO en Guinée-Bissau. Elle aura à coordonner une équipe d'environ trente personnes.

FONCTIONS:

En conformité avec les politiques de l'organisme, il (elle) devra assurer l'analyse du milieu et des secteurs d'intervention (santé, technologie, socio-culturel et développement rural); préparer les projets, la budgétisation et l'évaluation des projets et du programme dans son ensemble. Il (elle) devra voir à la gestion du personnel de bureau, à la gestion des volontaires et à la gestion des mécanismes de suivi des projets. Il (elle) devra voir à la gestion des ressources matérielles et financières du SUCO Guinée-Bissau. Il (elle) représentera le SUCO auprès des autorités du pays, des organismes de financement et des autres ONG outre-mer. Il (elle) maintiendra une communication efficace avec les différents niveaux de l'organisme.

QUALIFICATIONS:

— Maîtrise en aménagement ou en sciences sociales avec une formation en administration ou une expérience équivalente.
— Trois (3) ans d'expérience de travail analogue côtés coordination, analyse, planification, programmation, contrôle, animation, communication, négociation, représentation.
— Connaissances en développement international.
— Bonne maîtrise du français écrit et parlé. Connaissance du portugais serait un atout.

EXIGENCES:

— Une expérience de coopération outre-mer et une implication avec les groupes populaires seraient souhaitables.
— Appelée à travailler en collégialité, la personne devra faire preuve de leadership démocratique dans l'exercice de ses fonctions.
— Faire preuve d'une conscience politique éprouvée.
— Habileté à animer une équipe pluridisciplinaire.
— Grande capacité d'adaptation.
— Aptitude à apprendre une langue étrangère.

SALAIRE: Entre \$21,331.00 et \$26,331.00 conformément aux normes en vigueur au SUCO.

DURÉE DU CONTRAT: Trois (3) ans.

FERMETURE DU CONCOURS: 17 novembre 1981

ENTRÉE EN FONCTIONS: Début janvier 1982

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

YVON MADORE, Secrétaire général
SUCO
4824, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3V 1G4

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 75¢ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de dossiers ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361



Institut
de
Memramcook

CONTRÔLEUR(SE)

Les personnes intéressées à prendre la responsabilité du contrôle administratif de l'Institut de Memramcook sont priées de poser leurs candidatures avant 17h00 le vendredi 27 novembre 1981.

Les responsabilités de la personne choisie incluront:

- La budgétisation, le contrôle des dépenses et la préparation de rapports financiers;
- Les achats et le contrôle de l'inventaire.
- L'administration du personnel.

Le Comité de sélection s'intéressera particulièrement aux candidats qui posséderont:

- Une éducation supérieure.
- Une expérience considérable réussie;
- De l'initiative, un désir d'efficacité, une personnalité plaisante et une attitude positive.

Envoyez, s'il-vous-plait, votre candidature au:

Bureau du directeur
Institut de Memramcook
Saint-Joseph (N.-B.)
E0A 2Y0

ASSOCIATION CANADIENNE DU
TÉLÉPHONE INDÉPENDANT (ACTI)
DIRECTEUR GÉNÉRAL

(À TEMPS PARTIEL)

L'Association canadienne du Téléphone Indépendant, fondée en 1905, représente, à travers tout le Canada, des compagnies de téléphone indépendantes qui ne sont pas membres du système téléphonique Trans-Canada. Ses membres actifs comprennent des compagnies, des commissions, des corporations municipales, des sociétés ou des personnes qui exploitent des lignes ou des systèmes téléphoniques au Canada.

Les personnes intéressées sont invitées à faire une demande pour le poste nouvellement créé de Directeur général.

Il s'agit d'un poste à temps partiel, situé de préférence à Ottawa pour permettre une liaison étroite avec le gouvernement fédéral et ses services, on prendra cependant en considération des candidats qualifiés qui demeureront à Toronto, Montréal ou Québec.

Sous la direction du Conseil d'administration de l'ACTI, le directeur général fera les recherches nécessaires et préparera les documents concernant les directives en matière de télécommunications; il interviendra au nom de l'ACTI auprès des associations de télécommunication et des services de réglementation. Le directeur général sera le point central pour la création et l'échange d'information entre les compagnies membres, les directeurs et membres du conseil de l'ACTI, et effectuera la liaison entre l'ACTI et les autres associations de téléphone et de télécommunications, ainsi que les services de réglementation.

Les candidats doivent avoir un champ étendu d'expérience dans le domaine des télécommunications au niveau des cadres supérieurs ou intermédiaires. Une expérience antérieure en matière de réglementation et des besoins financiers du téléphone constituerait un avantage certain. La facilité d'expression dans les deux langues officielles est désirable mais pas essentielle. Les candidats doivent être prêts à voyager.

Les intéressés doivent envoyer un résumé complet à l'intention personnelle de

Raymond Milot
Président, ACTI
Le Téléphone Milot Inc.
575 avenue Inverness
Ville Mont-Royal, Québec H3R 1C4

avant le 18 novembre 1981

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières

Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons



par téléphone

286-1202

Pour tout autre service

844-3361

Animaux

LABRADORIS chiots, enregistrés, vaccinés, sem.: 9 à 5 h, 277-1139. 9-11-81

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

MOBILIER chambre American of Martin's Ville, matériel d'été, 6 morceaux, dont armoire 2 portes. \$1500. Mobilier salon Krohler, sofa 3 places et fauteuil \$275. Foyer chêne, miroir biseauté \$300. 277-4616. 3-11-81

Autos à vendre

ETUDIANTE française cherche famille au pair. Tél. de 10h à 22h, 464-0480. 31-10-81

COUPLE 2 enfants cherche femme de ménage - gardienne avec références, pension si désirée, ville de Hampstead. 488-5146, jour: 844-9546. 31-10-81

Antiquités à vendre

DÉCAPAGE sur boiserie, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

ENCAN D'ANTIQUITÉS samedi 31 octobre à 11 h p.m. Armoire en pin style Adam, bibliothèque en chêne, commode en pin, fixturs en laiton, table en pin, lampe à l'huile "Bull's eyes", coffre en pin bombé, chaise pressed back, courte pointe, pichet à bascule (plaque argent). CHRISTIAN RICHER ENCANTEUR, 18 boul. Labelle, Shawbridge. 1-224-5346. 2-11-81

SECRÉTAIRE Louis-Philippe acheté en France, certificat plus de 100 ans, placage d'acajou, dessus en marbre. 484-2274. 2-11-81

TABLE de réfectoire en pin 8 1/2", 8 tirs, \$700, 4 chaises \$30 pièce. S. Caillé. 843-7637, 877-6555. 2-11-81

Le Bridge

Sachons bien déclarer

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

Nord	♠ A D 8 5	♥ 5	♦ 8 6 2	♣ 7 3 2
Ouest	♠ 7	♥ 10 9	♦ 8 5 4	♣ 10 6 5
Est	♠ 6 4 2	♥ R V 7 3 2	♦ 10 7 3	♣ 9
Sud	♠ R V 10 9 3	♥ A 8 6 4	♦ A	♣ R D 4

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♠ passe 3 ♠ passe
4 ♠ passe 5 ♠ passe
5 ♠ passe 6 ♠ passe
S A A passe 7 ♠ passe
passe passe

L'entame: le Valet de Trèfle.

Lors du jeu de cette donne, plusieurs joueurs n'osent at tendre le grand chelem à cause d'une mauvaise description de leur jeu respectif. Observons la belle structure des enchères suivantes:

L'ouverture de 1 pique par Sud est bien significative d'une force de 13 à 21 points. La réponse de 3 dans la même couleur décrit 13 points et plus, honneurs et distribution compris avec fort soutien en atout.

Lorsque la couleur d'atout est bien définie par les partenaires les cue-bids annonçant les contrôles des autres couleurs sont des demandes de chelem des plus classiques: 4

Antiquités à vendre

SOFA Victorien 90 ans, \$1000, nappe de lin domestique 80 ans 60"x80", \$75. 467-8112. 2-11-81

ANCIEN MOBILIER de salle à manger style Queen Anne, 9 morceaux en noyer, prix \$1600. Un Kalabar 9 X 12 turquoise \$300. Une fixturs en cuivre, \$175. 488-2181. 2-11-81

BUFFET deux corps, rustique, en pin, 4 portes et 2 tiroirs à façade ondulée, milieu XIXe siècle, prix \$1200. Particulier. Après 6h: 671-9255. 31-10-81

ÎLE D'ORLÉANS

Une nouvelle boutique et galerie d'antiquités au 700 avenue Royale, St-Jean, (418) 829-3197 s'ajoute à la boutique Aux Multiples du 69 rue Ste-Anne, Haute-Ville, Vieux-Québec, pour vous offrir des accessoires anciens, des objets de collection, et du mobilier québécois traditionnel. 2-11-81

Appartements à louer

TERRASSE OUTREMONT, 4 1/2, chauffé à sous-louer, lave-vaisselle, sauna, piscine, "sun deck", immédiat. \$500. Jour: 288-0453, soir: 277-0138. 3-11-81

2 1/2, Parc Lafontaine, semi-meublé, chauffé, \$210, références. 525-6125. 2-11-81

QUÉBEC, luxueux 5 pièces, rue D'Auteuil, face au Parlement, entièrement meublé, chauffage-électricité fournis, stationnement inclus. \$550. Le soir: (418) 844-3802. 6-11-81

Artisans

ARTISANAT DU PÉROU, directement des producteurs, gros et détail. Tous les matins, samedi 9h à 17h, dimanche 14h à 17h. 9310 Lajeunesse. 2-11-81

B.M.W. 2002, 1975, 69 000 milles, parfait état, \$5100, après 7 p.m. Privé: 482-3222. 6-11-81

RENAULT 5 GTL, 1981, 6,000 milles, sous garantie, stéréo-cassette, toit ouvrant, possibilité de location. Après 18h, 641-1092. 3-11-81

Autos/Motos

VOLKSWAGEN beetle, 1974, \$2500. 381-2470. 5-11-81

FORD Torino, 1975, radio am-fm, 46,000 milles, bonne condition, 738-7310. 6-11-81

PEUGEOT 504, GL, 76, stéréo, toit ouvrant, condition excellente, aucune rouille. \$4000. 274-8804. 2-11-81

Chalets demandés

FAMILLE 5 adultes désire louer chalet dans Laurentides près pistes de ski pour environ 4 semaines débutant le 20 décembre. Demander Linda Bourbonnais, jour: 334-9451, soir: 327-9119. 3-11-81

Chalets à louer

ST-SAUVEUR, face à la montagne, 250 St-Denis, Les Doyens, 4 1/2, piscine intérieure, câble T.V., saison, tout fourni. 332-2655, St-Sauveur. 227-2485. 1-11-81

BROMONT, maison meublée, très bien équipée, 5 chambres, près de pentes de ski, saison \$3500. Millor: Jour: 343-7501. 2-11-81

HOTEL CHANTECLERC, 4 chambres à coucher, foyer, 3 minutes pistes de ski, 45 min. de Mtl, 15 octobre - 15 avril, \$3000. 523-1112, 767-5796. 31-10-81

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

M. déménagement. Gros et petits déménagements. 677-9945, 677-8708. J.N.O.

COMPTABILITÉ générale, impôt, administration, S.C.G. Inc. 376-5862. J.N.O.

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonniers français, québécois. 651-0736 de midi à 6 h 00. 13-11-81

MANTEAU de mouton retourné, couleur cognac, 8-10 ans, \$350. Veste de mouton après ski blanche (sans manche), 10 ans, \$65. Veste en daim brun unisex, \$35, lampe suspendue style Tiffany, 20", motif fruitier bombée, \$225. 277-4616. 3-11-81

REDACTEUR. Conception et rédaction de textes, publicitaire, éducatif, technique, scénario A.V... Travail rapide et professionnel, références et échantillons de travail disponibles. 271-2136. 5-11-81

CULTIVATEUR vendrait 1/4 ou 1/2 boeuf Holstein, 2 ans pour congélation, élevé naturellement. Débité par un boucher professionnel à votre goût. \$1.50 la livre de carcasse. 1-295-2544. 31-10-81

MANTEAU de mouton retourné, presque neuf, couleur taupe, 7-8 ans, 44", de longueur, \$350. 381-8793. 31-10-81

Gardiennage

AIMERAIS garder enfants chez moi. Chabot et Rosemont. 279-2745. 31-10-81

Chalets à louer

ST-DONAT, Lac Ouareau, 3 chambres, cuisine, salon, foyer naturel, déneigement et bois compris. Saison \$1800. 274-5256. 2-11-81

CHALET À LOUER meublé à St-Donat, pour saison ou 1 an. 3 chambres à coucher. 581-6981. 31-10-81

LAC OUAREAU, 2 chalets, saison, (a) 2 chambres, foyer, chauffé, \$2000. (b) 5 chambres, 2 foyers, 2 salons, lavabes, \$3000. 488-6570, 819-424-3214. 8-11-81

ST-DONAT, La Sablière, 2 chambres à coucher, meublé à neuf, tapis, foyer, chauffé, électrique. Près Mont Garceau. 271-5673. 2-11-81

CANTONS DE L'EST, Freilighsburg, magnifique chalet à louer situé à l'orée d'un boisé de 100 acres, vue magnifique, tranquille, 1/2 mille patinoire du village, piste de ski de fond, 4cc, 2 s.b., tout meublé, électricité et chauffage électrique compris, foyer. Saison 1er nov. - 1er mai. (514) 298-5438. 2-11-81

35 MINUTES de Montréal, Lac Guindon, très grand chalet, 4 cc, 2 s.b., foyer, près pistes de ski. À la saison. 331-4679, 331-0263. 2-11-81

DUNHAM-FRELIGHSBUR chalets bois rond, foyer pierre, chauffage électrique, 2 cc. vue aussi chalet neuf, 3 cc, réduits à \$1200 et \$2200 pour 6 mois 1-295-2544. 2-11-81

CHANTECLERC, magnifique chalet Suisse de 4 chambres, \$3500 pour la saison. Fin de sem.: 1-819-326-7839, sem.: 272-9940. 2-11-81

VAL DAVID luxueux chalets neufs, proximité pentes de ski et piscine intérieure, tout équipé, 3, 6 chambres foyer, bar, sauna, lave-vaisselle. 527-5903, 525-0962, 819-322-6095. J.N.O.

Chalets à vendre

Chalet à finir 24' x 34', foyer, puit, grand terrain sur lac, 150 milles pont Cartierville, \$12,000 sacrifice. 933-3863. 2-11-81

Condominiums à louer en Floride

ISLAMORADA, Florida Keys, luxueux condominiums sur l'océan, 1-2-3 chambres à coucher. Piscine, sauna, bain tourbillon. Magnifiquement décorés. Location mensuelle. (514) 465-5026. 31-10-81

Condominium à vendre

DOMAINE PATON, Ile Paton, Laval, luxueux condominium, 2 chambres, directement sur le bord de l'eau, grande terrasse extérieure, 663-3236. 2-11-81

Domaine Paton

Ile Paton, Laval, luxueux condominium, 2 chambres, directement sur le bord de l'eau, grande terrasse extérieure. 663-3236 ou 842-5482. 2-11-81

Déménagements

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

M. déménagement. Gros et petits déménagements. 677-9945, 677-8708. J.N.O.

Divers / Services

À BAS PRIX ENTREPRISES autos, bateaux, camionnettes, motos. 937-9491. J.N.O.

COMPTABILITÉ générale, impôt, administration, S.C.G. Inc. 376-5862. J.N.O.

ACHETERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonniers français, québécois. 651-0736 de midi à 6 h 00. 13-11-81

MANTEAU de mouton retourné, couleur cognac, 8-10 ans, \$350. Veste de mouton après ski blanche (sans manche), 10 ans, \$65. Veste en daim brun unisex, \$35, lampe suspendue style Tiffany, 20", motif fruitier bombée, \$225. 277-4616. 3-11-81

REDACTEUR. Conception et rédaction de textes, publicitaire, éducatif, technique, scénario A.V... Travail rapide et professionnel, références et échantillons de travail disponibles. 271-2136. 5-11-81

CULTIVATEUR vendrait 1/4 ou 1/2 boeuf Holstein, 2 ans pour congélation, élevé naturellement. Débité par un boucher professionnel à votre goût. \$1.50 la livre de carcasse. 1-295-2544. 31-10-81

MANTEAU de mouton retourné, presque neuf, couleur taupe, 7-8 ans, 44", de longueur, \$350. 381-8793. 31-10-81

Gardiennage

AIMERAIS garder enfants chez moi. Chabot et Rosemont. 279-2745. 31-10-81

Instruments de musique

ORGUE Hammond, à vendre, très peu usagé. 259-1900. 2-11-81

PIANO Neuf, excellent état, très bon prix, garantie transférable. 735-6779. 2-11-81

Logements à louer

SNOWDON, rue Dornal, coin métro, bas duplex, 6 1/2 et sous-sol, chauffé, garage, \$675. 731-4867 - après 6h - 932-6332. 2-11-81

LONGUEUIL, logis rénové à louer près de centre culturel, grande facilité de transport, 6 1/2 pièces, \$350. 679-0792. 31-10-81

AHUNTSIC, haut duplex, 9 pièces, luxueux, 2 minutes métro, secteur tranquille, références exigées. Entre 9h et 5h du lundi au vendredi, 282-0102. 6-11-81

C.D.N., 3 1/2 meublé, semi sous-sol, ensoleillé, très propre, près U. de M., 2575. 739-6080. 3-11-81

GRANDE SÉLECTION de logements et maisons, région métropolitaine ex: cottage 6 1/2 Brossard, \$395, (6530), ou métro Laurier, 5 1/2, \$200. (6534). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 31-10-81

Logement à partager

5 1/2 à partager, Parc Lafontaine, \$175. Sol souvent en voyage, Bertrand 525-6125. 2-11-81

Maisons à louer

A LOUER, maison neuve meublée avec foyer pouvant accommoder jusqu'à 6 personnes, endroit calme et situé à 5 min. d'Eastman, 15 min. Mont-Orford. \$350/mois ou \$1500 saison d'hiver. (514) 297-2288. 2-11-81

MONT St-Hilaire, ancien moulin en pierre magnifiquement converti en petite résidence, près du ruisseau, 3 1/2, balcon intérieur, foyer, meublé d'antiquités, à louer saison d'hiver, \$500, par mois tout compris. Personnes responsables seulement. 467-0006. 2-11-81

Maison de campagne à louer

ST-ANDRÉ EST, comté d'Argenteuil, 45 milles de Montréal, 3 1/2, très moderne, sous-sol semi fini, \$150/mois. 276-0756, 274-0887. 31-10-81

ST-DENIS SUR RICHELIEU, (38 milles de Mtl), magnifique canadienne (33 x 31'), entièrement restauré (150 ans), chauff. électrique, poêle à bois, foyer, pour info.: 819-322-5290. 2-11-81

CANTONS DE L'EST, Valcourt, spacieuse maison, 5 chambres, toutes commodités, cheminée et le reste. Cachet et site exceptionnel. Idéal ski de fond. 15 nov. - 20 avril. \$3,500, tout compris, références requises. Soir: 271-2955. 2-11-81

Maisons de campagne à vendre

BASSES LAURENTIDES, maison hivernisée, pièce sur pièce, construction 1978, style canadien, 3 cc, 1 1/2 s.b., poêle Franklin, terrain 200 x 100 boisé, ruisseau, jardin, vèranda, près pistes de ski de fond. Prix \$50,000, discutables. 439-2135, 439-5630. 2-11-81

Oeuvres / objets d'art

GRAVURES à vendre dont: Riopelle, Messiaen, Bram Van Velde, etc... Tél.: 488-6127. 2-11-81

Jean-Paul Lemieux, M.A. Fortin, Henri Masson, Ayotte, René Richard, Gingras et A.Y. Jackson, Goodridge Roberts, Philip Surrey, Jean Duffy, Picasso, peintures d'une collection privée. Pour rendez-vous s.v.p. appelez 274-7382 de midi à 10h PM. 2-11-81

COMMUNICATIONS

Groupement de professionnels recherche un directeur des communications. Le ou la candidate(e) possédant une dizaine d'années d'expérience dans le secteur institutionnel. Les curriculum vitae pourront être adressés à: dossier # 410 C.P. 158, succ. Delorimier Montréal (Québec) H2H 2N6 31-10-81

Propriétés à vendre

EXCLUSIF. Résidence pierre située bord de l'eau, ouest de Montréal, vue panoramique, garage double, piscine, très grand terrain, \$260 000. Appeler Ferdinand Berner, 465-5580. Immeubles Express Inc. 2-11-81

OUTREMONT 6 1/2 - 7 1/2, en copropriété, de l'Épée près Bernard, au moins \$15,000 comptant, libre juillet 1982, pas d'agent. Après 6h P.M. 739-1385. 3-11-81

ROXBORO bungalow 7 appartements, 3 chambres à coucher, grand terrain de 1100 p.c. près de la rivière des Prairies. Prix demandé \$110,000. Après 6h, 683-5913. 31-10-81

ENTRE DULUTH & CARRÉ ST-LOUIS, maison rénovée, intérieur pin et brique, un grand 5 1/2 sur 2 étages, et un petit 3 1/2 à revenu. Terrain clôturé avec espace pour auto. Chauffage électrique. \$85,000 par achat. 844-2109, 849-2834. 2-11-81

AMÉRIQUE

Une crête de haute pression dominera le Québec aujourd'hui. De l'air sec et frais accompagne cette haute pression. Par ailleurs, une perturbation apportera des nuages et un peu de précipitation sur les régions de l'ouest dimanche.

MONTREAL

Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 10. Aperçu pour dimanche: 6 h 38 COUCHER: 16 h 41

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue: nébulosité croissante. Vent modéré en après-midi. Maximum 8. Aperçu pour samedi: nuageux.

Réservoirs Cabonga, Gouin: nébulosité croissante. Maximum 8. Aperçu pour samedi: nuageux.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Loup: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré en après-midi. Maximum 10. Aperçu pour samedi: beau.

Montréal, Laurentides, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 10. Aperçu pour samedi: beau.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Baie-Comeau: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 6. Aperçu pour samedi: beau.

Estrie-Beauce, Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 9. Aperçu pour samedi: beau.

Rimouski, Matapédia, St-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum 6. Aperçu pour samedi: beau.

Sept-Îles: ciel dégagé. Maximum 4. Aperçu pour samedi: beau.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: passages nuageux. Maximum 3. Aperçu pour samedi: beau.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

Propriétés à vendre

Montreal Trust
ST-LAMBERT
Bungalow près du Parc Alexandra, propriété en excellent état, offrant 7 pièces, luminosité remarquable, hyp. à 12%, occasion à saisir. Occupation immédiate. Pour détails Huguette L. Godin. 672-6450, 672-1839. 31-10-81

Propriétés à vendre

AHUNTSIC, quadruplex bas et bureau, libre immédiatement à l'acheteur, magnifique site et terrain.

AVIS PUBLICS

APPEL D'OFFRES

Projet: Notions de mécanique du bâtiment

Cote : PH9 11U ECM (NT-67)

Objet : Édition et distribution d'un ouvrage intitulé NOTIONS DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (titre provisoire) à partir des prêts-à-photographier fournis par le ministère de l'Éducation.

Pour être admis à soumissionner, il faut :

- 1 - soit être
 - une personne physique qui exerce au Québec, pour son propre compte, le métier d'éditeur « bona fide » et qui est de citoyenneté canadienne résidant au Québec,
 - soit être
 - une personne morale qui exerce au Québec le métier d'éditeur « bona fide » si :
 - a) dans le cas d'une corporation à fonds social, toutes les actions de ses capitalistes sont détenues par une ou plusieurs personnes de citoyenneté canadienne qui sont domiciliées au Québec et si tous ses administrateurs et dirigeants sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec;
 - b) dans le cas d'une corporation sans fonds social tous ses membres sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec; et
 - c) de l'avis du ministre, elle n'est pas l'objet d'un contrôle direct ou indirect par une ou plusieurs personnes qui ne sont pas citoyens canadiens résidant au Québec.
- 2 - être en possession du devis du projet. On peut obtenir ce devis en versant 25 \$ par chèque établi à l'ordre du ministre des Finances du Québec, et non remboursable.

Ce devis est disponible à l'adresse indiquée pour la réunion d'information.

3 - déposer une garantie: soit un cautionnement de 10% du montant demandé au MEQ, soit un chèque visé de 5% du montant demandé au MEQ.

La réunion d'information se tiendra le 5 novembre 1981 à 10 h, à la salle 3.8. On peut se procurer les plans et devis à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction générale des moyens d'enseignement
Division des ressources financières
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1

Les soumissions doivent parvenir à la même adresse, au plus tard le 25 novembre 1981, avant 10 h; l'ouverture suivra immédiatement à la salle 3.8.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

JACQUES GIRARD

Sous-ministre

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
des moyens d'enseignement



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE le Conseil municipal, à sa séance tenue le 26 octobre 1981, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

- 1.- Règlement adoptant le programme de rénovation "Opération Georges-Vanier".
- 2.- Modification au règlement d'approbation du plan de construction et d'occupation du "Palais des Congrès", situé à l'ouest de la rue Saint-Urbain, au-dessus de chaque côté de l'autoroute Ville-Marie (5671).
- 3.- Modification au règlement intitulé "Zonage des quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Mont-Royal" (3955, modifié).
- 4.- Modification au règlement intitulé "Zonage des quartiers Saint-Jean, Saint-Edouard, Montcalm et d'une partie du quartier Villieray" (4139, modifié).
- 5.- Modification au règlement intitulé "Zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis" (4980, modifié).
- 6.- Modification au règlement concernant l'occupation des terrains, la construction et l'occupation des bâtiments dans certaines parties des quartiers Saint-Georges et Saint-André (1651, modifié).
- 7.- Modification au règlement de zonage du boulevard Dorchester (2583, modifié).
- 8.- Modification au règlement intitulé "Zonage d'une partie des quartiers Bourget et Saint-Jacques" (5226, modifié).
- 9.- Règlement modifiant certains règlements de zonage relativement à la superficie des ateliers des établissements commerciaux.
- 10.- Modification au règlement intitulé "Autorisation d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques" (2713, modifié).

- a) La Fabrique de la paroisse de Sainte-Élisabeth du Portugal - résidence de religieuses - 670, rue de Courcelle;
- b) Association pour le Développement Socio-Culturel de la Femme - bureau d'administration - 6404, 13^e Avenue.
- c) Commission des écoles catholiques de Montréal - construction d'une école élémentaire - côté sud de la rue Duberger, entre les 26^e et 27^e Avenues.
- d) Centre d'Accueil Edmond Laurendeau - centre d'accueil pour personnes âgées - 1725, boulevard Gouin est;
- e) Commission des écoles catholiques de Montréal - construction d'une école primaire - angle nord-est des avenues André-Dumas et Joliot-Curie;
- f) Garderie Tina - Tina's Tender Care Nursery - garderie de jour - 6989, avenue Bloomfield.
- g) Hôpital Royal Victoria - agrandissement au bâtiment - 687 à 711, avenue des PHS;
- h) Association Slovine Catholique (Montréal) - centre communautaire de loisirs - 3470, boulevard Saint-Joseph est.
- i) Centre d'Accueil Relda Inc. - centre d'accueil pour adultes - 3460, rue Bercy;
- 11.- Modification au règlement intitulé "Zonage des environs des rues Saint-Denis et Saint-Hubert, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Viger" (5108, modifié).
- 12.- Modification au règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villieray (1920, modifié).
- 13.- Modification au règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (2876, modifié).

Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues, au bureau du greffier, suite 120, H20, de la Ville.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir, par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 19 novembre 1981.

MARC BOYER
Greffier de la Ville

Hôtel de Ville
Le 30 octobre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-00096-814
JEAN & ANDRÉE L'ÉVEYER, partie demanderesse, vs YVON GÉLINAS partie défenderesse. Le 12 novembre 1981 à 10 h 00 heures de l'après-midi au domicile de la partie défenderesse, au No 11577 6^eme Avenue, dans la cité Rivière-des-Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 - Jarak à plancher hydraulique environ 8 tonnes, 1 - Jarak hydraulique extensible environ 5 tonnes. Conditions: ARGENT COMPTANT. Daniel Thibault, huissier, Joliette, 23 octobre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-00096-814
LES ÉDITIONS LE GARDEUR INC. demanderesse vs MADELINE VERHETTE ET LUC VERHETTE défenderes. Le 10 novembre 1981, à 10 h 00 heures de l'après-midi au domicile des défenderes, au No 2609 rue Dupras, dans la cité Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderes, saisis en cette cause, consistant en: 1 - téléviseur couleur Black Stripe 20 pouces, 1 mobilier de salon comprenant 1 sofa 3 places, 2 fauteuils berçants, 1 banc, 1 table de centre 3 portes, 1 table octogonale, 1 armoire murale 3 portes et 1 miroir. Conditions: ARGENT COMPTANT. Claude Lajeunesse, huissier Joliette, 23 octobre 1981.

"AVIS" est par les présentes donné que le contrat en date du 16^{ème} jour de septembre 1981 par lequel Les Distributeurs André Lanoix Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes comptables présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 21^{ème} de septembre 1981 sous le numéro 3210531.

Banque de Montréal, le 28^{ème} jour de septembre 1981.



CANADA

SUCCESSION PIERRE COUTURE

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté le 9 octobre 1981, devant Me Jacqueline Labelle, notaire exerçant en les Villes et District de Montréal, 31 rue St-Jacques Ouest, suite 200, et enregistré à l'Assomption le 23 octobre 1981 sous le numéro 282944, Mme Mireille Laframboise, agissant en sa qualité de tutrice à son enfant mineure MARIE PIEN COUTURE, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Pierre Couture, en son vivant domicilié au 1334 Moorecrest Drive, Ville de Mascouche, lequel est décédé à Mascouche, le ou vers le 27 avril 1981.

Montréal, le 26 octobre 1981.
Le Procureur
JACQUELINE LABELLE, NOTAIRE

AVIS

Suite au changement d'actionnaires changeant le contrôle de la compagnie Produits Pétroliers C.L.S. Inc., détenue du permis M-305330, cette dernière s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin qu'elle statue sur le maintien dudit permis.

ANCIENS ACTIONNAIRES
John Richard Snelgrove 50 actions
Pierre Poirier 50 actions

NOUVEAU ACTIONNAIRE
Pierre Poirier 100 actions

La requête demandant au surplus, l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut contester cet avis, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1^{ère} publication: 28 octobre 1981
2^{ème} publication: 29 octobre 1981
3^{ème} publication: 30 octobre 1981

PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAU
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée
"Obligations 9% à fonds d'amortissement pour améliorations locales, échéant le 1^{er} décembre 1990"
(ci-après appelées "Obligations") de

LA VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal à l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1^{er} décembre 1981, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-dessus, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numeros des Obligations à coupons de \$5,000 chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 1^{er} décembre 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numeros suivants

14962.....\$2,000	15059.....\$2,000	15205.....\$2,000
15043.....\$1,000	15175.....\$1,000	15239.....\$1,000
15053.....\$1,000	15177.....\$1,000	15265.....\$1,000

Numeros des Obligations à coupons de \$1,000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1^{er} décembre 1981

590232	591549	592234	592902	593950	594487	595403	596909	597780	598136
590277	591626	592244	592967	593964	594514	595849	596915	597793	598138
590280	591735	592245	593104	593964	594527	595865	596937	597797	598145
590295	591780	592256	593212	593987	594551	595888	596968	597852	598190
590299	591837	592257	593216	594013	594638	595925	596974	597859	598203
590370	591838	592263	593403	594017	594612	596018	596976	597930	598217
590536	591840	592326	593435	594031	594638	596019	597001	597940	598223
590547	591841	592351	593455	594035	594662	596028	597008	597952	598250
590555	591845	592424	593477	594249	594677	596090	597013	597962	598251
590624	591850	592425	593510	594250	594692	596109	597027	597966	598252
590822	591855	592503	593575	594266	594826	596120	597034	597978	598262
590840	592015	592514	593591	594289	594836	596628	597053	597984	598280
590847	592039	592521	593604	594331	594848	596634	597060	597988	598292
590862	592043	592524	593618	594332	594875	596640	597119	598014	598301
590887	592081	592552	593649	594369	594885	596743	597143	598026	598324
590891	592099	592564	593663	594384	594905	596758	597159	598030	—
590955	592156	592597	593873	594391	595033	596762	597169	598070	—
591191	592215	592606	593892	594403	595036	596782	597700	598096	—
591227	592232	592626	593906	594412	595032	596851	597740	598101	—
591366	592233	592680	593922	594461	595038	596893	597777	598135	—

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de la Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des Obligations portant les numeros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} décembre 1981 attachés.

Les Obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} décembre 1981.

DATE À MONTRÉAL, ce quatorzième jour d'octobre 1981.

Avis de Rachat no 252 - Compte no 728 - \$207,000

Imprimé au Canada



CANADA

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée
"Obligations 9% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 1^{er} décembre 1990"
(ci-après appelées "Obligations") de

LA VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal à l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1^{er} décembre 1981, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-dessus, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numeros des Obligations à coupons de \$5,000 chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 1^{er} décembre 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numeros suivants :

08964.....\$1,000	09062.....\$1,000
-------------------	-------------------

Numéros des Obligations à coupons de \$1,000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er décembre 1981 :									
560225	561223	563571	566244	568280	569512	574074	577057	579323	579857
560234	561254	563594	566246	568297	569539	574097	577070	579412	579896
560264	561345	563708	566299	568313	569636	574713	577092	579445	579923
560357	561353	563732	566305	568321	569646	574736	577100	579449	579927
560360	561560	563872	566358	568325	569670	574745	577105	579454	579928
560361	561566	563874	566361	568353	569676	575165	577504	579468	580102
560411	561592	564293	566444	568373	569688	575320	577505	579470	580109
560424	561630	564303	566493	568376	569692	575332	577507	579474	580118
560426	561636	564322	566514	568376	569692	575332	577507	579474	580118
560456	561721	564404	566583	568397	570153	575338	577508	579476	580119
560492	561723	564405	566596	568404	570209	575400	577715	579530	580188
560524	561785	564413	566702	568411	570212	575409	577845	579578	580190
560597	561802	564423	566834	568412	570216	575437	577858	579584	580219
560602	561820	564544	566869	568440	571766	575439	577870	579603	580221
560633	561835	564554	566913	568466	572169	575491	577965	579619	580249
560653	561843	564562	566919	568469	572280	575491	577977	579623	580257
560661	561959	564668	566927	568486	572335	575603	578026	579675	580263
560666	561998	564680	567097	568499	572924	576069	578029	579716	580264
560696	562021	564741	567145	568514	573840	576106	578041	579751	580273
560788	562057	564795	567163	568521	573843	576155	578069	579760	580282
560790	562096	564804	567230	568529	573850	576164	578079	579761	580297
560828	562843	564825	567236	568533	573915	576165	578189	579766	580314
560848	562854	564836	567240	568539	573919	576205	578189	579766	580314
560867	562877	565073	567433	568569	573952	576216	578532	579780	580318
560934	562944	565129	568161	568576	573958	576251	578537	579798	—
560980	562949	565141	568172	568582	573960	576254	578568	579805	—
561038	563034	565277	568174	568592	573962	576260	578572	579808	—
561106	563043	565299	568185	568597	573964	576268	578576	579811	—
561127	563250	565440	568197	568604	573973	576270	578583	579830	—
561130	563275	565499	568204	568613	573974	576271	578584	579831	—
561175	563277	565571	568214	568624	573979	576274	578589	579836	—
561200	563357	565597	568224	568637	573987	576284	578594	579844	—
561219	563407	565649	568238	568648	573990	576286	578596	579846	—

L'ennui à la télévision

par Jean Basile

Au fond, ce que je reproche le plus à la télévision, ce n'est pas la bêtise (on s'y habitue), mais l'ennui. Par tradition, le mardi est un jour où l'on ne s'ennuie pas car c'est le temps de *Fifth Estate* (au canal 6, à 20 h), et du *Point* (au canal 2, à 21 h 30), nos deux «grandes» d'affaires publiques, fleurons de notre télévision d'État.

Passons rapidement sur le *Fifth Estate* où règne toujours l'admirable Adrienne Clarkson. On y a donc vu un reportage sans aucun contenu, consacré à une école militaire privée, quelque part en Ontario. C'est faire beaucoup d'honneur à ce groupe de super boy-scouts et à ce jeune militariste de 26 ans qui les dirige avec une innocence psychologique qui serait tou-

chante si elle ne portait pas l'uniforme! Puis ce fut au tour des horreurs du Salvador. Bon, c'est vrai. Mais trop est trop. Enfin, un reportage à ne plus finir sur le 25e anniversaire de l'invasion russe à Bu-

télévision

dapest, et le rôle que joua alors le Canada quand il fallut redonner que patrie à tous ceux, nombreux, qui durent alors s'exiler.

C'est tout. Et ce n'est pas à la hauteur de cette émission, qui a été pendant des années le standard de qualité du réseau.

Le *Point*, de son côté, que je vois pour la deuxième fois, ne fait pas mieux et il cherche

encore son ton. Le rythme est complètement absent. Les reportages sont redondants. Les sujets n'ont pas d'intérêt véritable.

Je soupçonne que le pauvre Gil Courtemanche doit travailler beaucoup, même trop. Mais à force de courir de l'énergie albertaine à la nouvelle Grèce socialiste, à force de faire n'importe quoi au fond pour faire semblant d'être à jour, il s'éparpille et risque ainsi de détruire ce qu'il a mis des années à bâtir: sa crédibilité. Ce qu'il fait depuis quelque temps devient bavard, pompeux, théorique: un amas de mots et de chiffres dont on ne saisit pas très bien le pour-quoi et le comment! On dirait qu'il cache le manque de contenu de ses sujets par un déluge de statistiques. En tous cas, je n'ai pas bien compris le message qu'il voulait trans-

mettre concernant l'exploration pétrolière.

On va dire que j'en veux à Michel Desautels. Mais non! Ou que j'en veux à la Côte-Nord. Pas davantage. La vérité est simple: le reportage de ce jeune journaliste sur les difficultés économiques que rencontre en ce moment Sept-Îles était tout bonnement somnifère aussi puissant que celui que nous présente *Sciences et réalité* sur les îles Mingan. Il ne s'agit pas de mettre bout à bout des petites entrevues «sur le vif» pour que cela devienne un reportage. Et puis, quelle longueur. Il fallait sans doute justifier le prix du voyage.

Je m'étais demandé si Radio-Canada avait «ouvert» si j'ose dire dans ce contexte périlleux les femmes journalistes en congès. Eh! bien oui, c'était *Le Point* et c'était Daniel Pinard, des animateurs de cette émission celui qui deviendra le plus solide, s'il tient le coup. Il a, en effet, le sens de la critique sociale et un oeil qui peut être aigu. Mais où était donc, ce jour-là, son humour, sa faculté de voir les contradictions... et son courage. C'était un reportage respectueux et qui surtout ne voulait rien analyser. Alors ce n'était que des mots et des déclarations de principe. Ce que ce devoir de petit garçon nous

a appris, c'est que Lise Payette n'est pas contente et que les journalistes femmes ont beaucoup souffert, dont Lisette Gervais (que j'aime bien, alors j'ai versé une larme) et Jeannette Bertrand aussi, puis les autres toutes ensemble. A regarder tout cela, je me rends compte à quel point, nous les hommes, nous nous croyons obligés de remonter nos pantalons chaque fois que nous avons à parler des femmes. Alors, quand ces femmes sont des confrères... Pensez, si *La Vie en rose* allait nous tomber dessus!

Se pourrait-il que le genre «grande émission d'affaires publiques» soit maintenant en décadence après quelques années de vaches grasses? Si j'en

juge par ce que j'ai vu depuis le début de l'année (chez les Américains aussi) ce n'est pas impossible. Il semble que l'esprit vivant et confrontateur qui les animait est perdu. Il se pourrait bien, en fin de compte, que ce soit Denise Bombardier (que je n'ai pas entendu se plaindre à Daniel Pinard ni de son salaire ni de ses «boss» qui ait raison et qu'il vaut mieux dire n'importe quoi avec détermination, voire intelligence, que de vouloir à tout prix passer un message essentiel avec lourdeur.

Les hommes politiques ne s'y trompent pas d'ailleurs et c'est chez Denise Bombardier qu'ils courent, Trudeau et Drapeau et tête. Après tout, puisque les civilisations meurent, les émissions d'affaires publiques peuvent bien mourir elles aussi. En tout cas, ce que l'on y présente en ce moment serait à une meilleure place, quoique raccourcie, aux informations du soir. Pas plus.

Comme je suis d'origine russe (mais je n'ai pas envahi la Hongrie), j'ai été élevé dans le respect absolu de la gymnastique, du volley-ball, de la danse classique et des combats salés. Puis j'ai trahi la danse car ce que j'en avais appris ne semblait plus avoir aucun sens. Je me suis réconcilié avec elle, lundi soir, à 21 h sur PBS, grâce à Nourieiev et son *Tribute to Nijinsky*.

On pouvait y voir d'un seul coup (miracle que seule la télévision peut faire) trois des

chefs-d'oeuvre que les Ballets russes donnèrent à l'humanité: *Petrouchka*, *Le Spectre de la rose* et *L'Après-midi d'un faune*. Il se peut que Nourieiev dans sa quarantaine maintenant, saute moins haut que Barechnikov. Il est sans doute le seul danseur contemporain qui puisse encore nous faire deviner ce qu'était, selon la légende, la magie de Nijinsky, et nous faire croire, sans que cela soit ni équivoque ni geant, que le spectre des roses est, effectivement, androgyne.

J'espère vraiment que quelqu'un achètera ici cette émission anglaise. Ce serait un péché contre l'esprit de ne pas la présenter au plus grand public.

Théâtre et danse d'Okinawa

Montréal est de plus en plus visité par les représentants de la culture orientale, le dernier en liste étant le «Ma» (danse-rituel-théâtre fondé par un japonais) à Tangente. Mais la troupe d'Okinawa (l'île principale de l'archipel des Ryūkyū, située au sud du Japon et qui a été baptisée par ses habi-

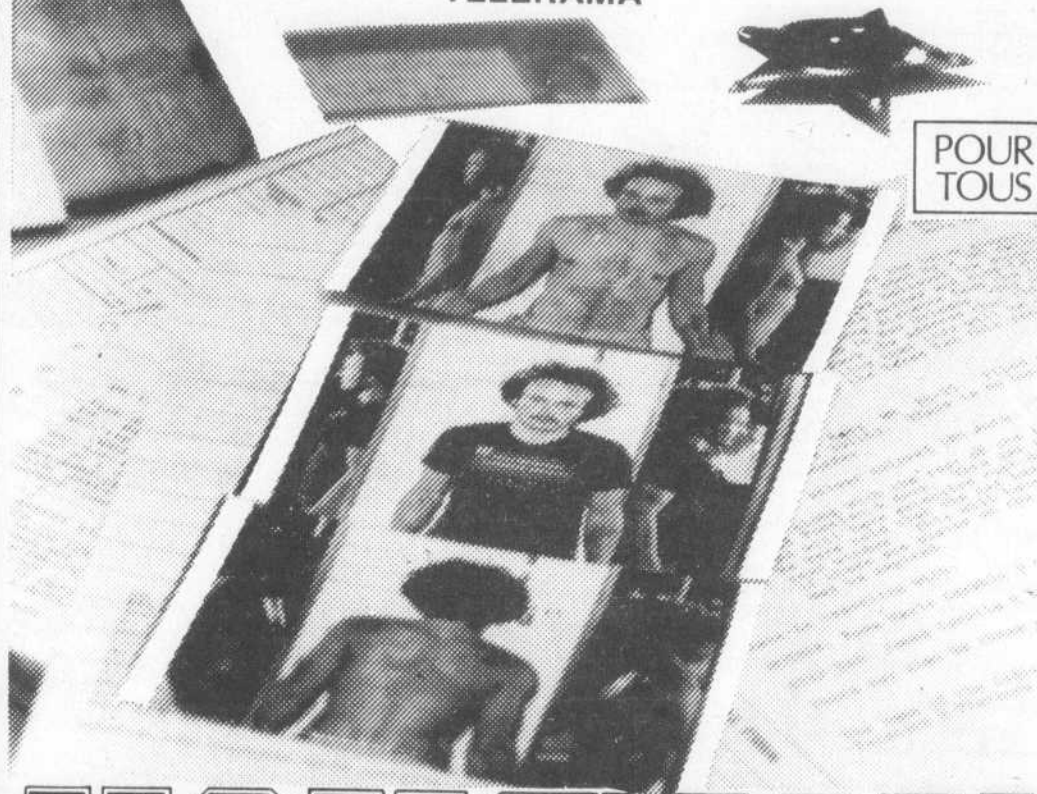
tants «La Terre de la Musique et de la Danse») est différente à plusieurs points de vue. Elle n'est pas une compagnie d'avant-garde mais plutôt une gardienne des arts traditionnels d'Okinawa. Okinawa est le creuset de la musique et des danses de la Chine, du Japon, de la Corée et de l'Indonésie.

Lors de la seule représentation qui a lieu ce soir à 20 h 30 au Triorium du Cégep de Vieux-Montréal organisée par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, la troupe de 18 danseurs et musiciens fondée par le grand danseur Miyagi Minoru présentera entre autres *Nido Tichiuchi*. S.A.

HOUSTON, à toutes les 14 heures quelqu'un y est assassiné.

On ne filme pas impunément la vie et la mort. Ce spectaculaire-là vous remet trop en question. François Reichenbach avoue avoir craqué.

TÉLÉRAMA



HOUSTON TEXAS

un film de FRANCOIS REICHENBACH

desjardins 2

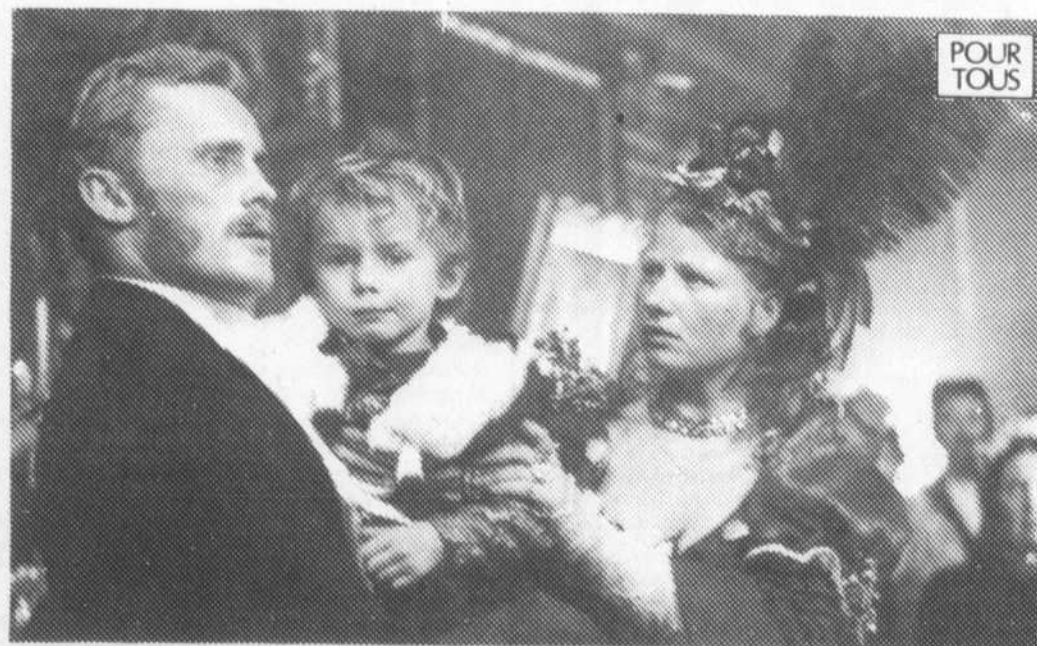
BASILAIRE 1

288-3141

PREMIÈRE MONDIALE DE LA VERSION INTÉGRALE 3.30 HRES

Une folie lyrique (...) une beauté sauvage que la caméra transforme en délire. POSITIF

LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE de Wajda est un de ses films les plus envoûtants, les plus puissants de l'histoire polonaise. L'ECRAN



Le CHEF-D'OEUVRE d'ANDRZEJ WAJDA la Pologne de 1900

la terre de la grande promesse

version intégrale

avec DANIEL OLBRYCHSKI et ANDRZEJ SEWERYN

desjardins 1

admission \$5. laisser passer non valable

BASILAIRE 1

288-3141

RENÉ MALO Présente

4^e SEM.



un film de COLUCHE-DEPARDIEU-CLAUDE ZIDI

DOMINIQUE LAVANANT et JULIEN GUIMAR

PARISIEN: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.15, GREENFIELD: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SEM. 7.00, 9.00, LAVAL: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.00, SEM. 7.00, 9.00, VERSAILLES: SAM. DIM. 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.15, SEM. 7.15, 9.15

Le PARISIEN 2 GREENFIELD PARK 3

486 STE CATHERINE O. 866-3856 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

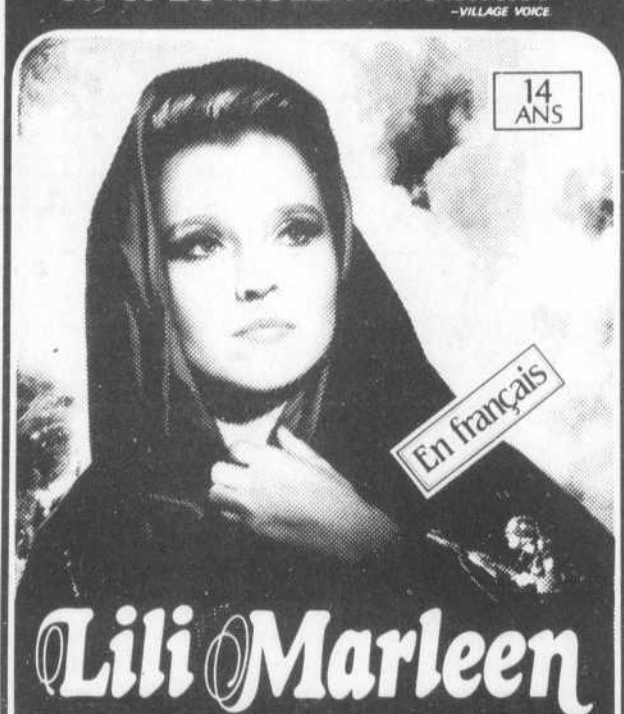
LAVAL 2 VERSAILLES 2

CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

"À VOIR ABSOLUMENT, UN SPECTACLE FASCINANT"

-VILLAGE VOICE

14 ANS



Lili Marleen

Un film de RAINER WERNER FASSBINDER

avec HANNA SCHYGULLA et GIANCARLO GIANNINI

ENZO PERI et LUGGI WALDLEITNER présentent GIANCARLO GIANNINI et HANNA SCHYGULLA dans un film de RAINER WERNER FASSBINDER "LILI MARLEEN" avec MEL FERRER • Produit par LUGGI WALDLEITNER en collaboration avec ENZO PERI • Réalisé par RAINER WERNER FASSBINDER scénario original Manfred Purzer en collaboration avec Joshua Smith • Dialogues: Rainer Werner Fassbinder • Caméra: Xavier Schwarzenberg • Musique: Peter Raben • Une production RDX/CIP

LAVAL: SAM. DIM. 12.20, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15, SEM. 7.00, 9.15, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.30, PARISIEN: 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.55

Le PARISIEN 4 LAVAL 5

480 STE CATHERINE O. 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

RENÉ MALO présente

LE ROI DES CONS

ou le règne de l'homme objet

14 ANS



Une douce comédie sur l'exploitation de l'homme par les femmes

UN FILM DE CLAUDE CONFORTES

DIALOGUES DE WOLINSKI

avec FRANCIS PERRIN • MARIE-CHRISTINE DESCOUARD ISABELLE MEJAS • EVELYNE BUYLE • MICHEL AUMONT • PATRICK FONT BERNARD HALLER • JEAN-MARC THIBAUT • BERNADETTE LAFONT

Scénario et adaptation de WOLINSKI, CLAUDE CONFORTES et PAUL CLAUDON • D'après les histoires dessinées de WOLINSKI Musique de NICOLAS SAMUEL et Thème de la déclaration d'amour de LAURENT PETITGIRARD • Editions des ALOUETTES

DÈS VENDREDI LE 6 NOVEMBRE PARISIEN • LAVAL • VERSAILLES • GREENFIELD

Au Festival de musique improvisée du MBA

Une brochette de musiciens prestigieux

par François Roberge

Le Musée des Beaux-Arts (MBA) présente du 29 octobre au 7 novembre la quatrième édition de son Festival de musique improvisée. Sous le thème «Ear it Live», le festival, tout comme l'an dernier, offre un éventail très vaste et très représentatif de tout ce qui se fait dans le monde en matière de musique improvisée.

C'est à juste titre qu'il porte le nom de festival international. Ce qu'il a de particulier, en dehors du calibre proprement exceptionnel de sa programmation, c'est qu'il s'inscrit dans un événement géographique étalé entre les villes de London, Peterborough, Ottawa, Kingston, Sherbrooke, Québec, Montréal et Toronto.

Ce phénomène, outre qu'il élimine la concurrence que l'on constate entre les festivals de films, permet d'inclure dans la programmation sous forme de tournée un grand nombre de musiciens étran-

gers prestigieux. Le Canada et le Québec sont fortement représentés par des musiciens de Vancouver (Eppel, Simpson, Bell) Toronto (pour la plupart des familiers du CCMC, Nobuo Kubota, Casey Sokol, et David Mott) et Montréal (Jean Derome, Claude Simard, Robert Leriche, Claude Saint-Jean, Raymond Houle).

Chacune des six soirées (jeudis, vendredis et samedis de deux semaines consécutives) offre pour le prix dérisoire de \$4 (\$16 pour la série) deux ou trois concerts/récitals.

Parmi les musiciens étrangers, on note les noms de Peter Kowald (RFA) Julius Hemphill (Etats-Unis), qui sera en résidence au MBA durant trois semaines, Fred Van Hove (Belgique), Loek Dikker (Hollande), Joseph Celli et Malcolm Goldstein (Etats-Unis) et Tristan Honsinger (Italie).

Tous ces musiciens enregistrent sur les marques les plus

déterminantes de musique improvisée et de jazz, dont Arista, Black Saint Sackville, Music Gallery, Cadence, etc.

Les moins connus, à défaut d'avoir eux-mêmes plusieurs albums à leur nom, ont enregistré auprès d'Anthony Braxton, Richard Teitelbaum, Dave Holland, Roscoe Mitchell, Michael Snow, Han Bennink et bien d'autres.

Dickie Landry, saxophoniste originaire de Louisiane, est venu à Montréal à plusieurs reprises au sein de l'ensemble de Philip Glass ou lors de récitals de saxophones en solo.

Son expression musicale va du «minimalisme» à la «new music» en passant par le free jazz blanc. Landry a travaillé beaucoup récemment avec des systèmes répercutant son propre jeu. C'est un concert de cette nature qu'il offrira le 31 octobre.

Leo Smith est (surtout à la trompette) un des partenaires les plus courants de Braxton, Bailey, Holland ou Mitchell aux États-Unis et en Europe. C'est lui qui ouvre le festival avec le bassiste et «tubiste» allemand Peter Kowald.

Le trio Julius Hemphill porte le nom d'une étoile montante du nouveau free jazz noir américain. Hemphill a non seulement enregistré deux albums remarquables pour Inner City, mais il a joué

avec les musiciens les plus brillants (noirs surtout) du jazz américain actuel. Il offre habituellement un spectacle visuel en harmonie avec sa création musicale.

Nobuo Kubota et Casey Sokol, sont des multi-instrumentistes parmi les plus créateurs au Canada. On les a entendus précédemment en spectacle et sur disque auprès de Michael Snow et Larry Dubin. Kubota présente un solo percussions/saxophone et Casey Sokol, le 30 octobre, est au piano solo. Un solide descendant de la tradition Cecil Taylor.

Puisqu'il est vraiment impossible de donner de façon convaincante un aperçu de la musique pratiquée par chacun des 30 musiciens qui offriront à Montréal près de 15 concerts en six jours, concluons sur la présence de plusieurs membres de l'EMIM (Ensemble de musique improvisée de Montréal) et de Nèbu. Jean Derome et Claude Simard (31 octobre) puis Robert Leriche, Claude Saint-Jean et Raymond Houle (7 novembre) sont parmi les musiciens d'improvisation les plus convainquants du Québec. Ce sont aussi les animateurs d'un noyau de musique improvisée dont la vigueur ne se dément pas depuis plus de cinq ans à Montréal. Pour couronner le tout,

on nous promet un grand jam session à la fin du festival, possiblement avec Julius Hemphill et plusieurs musiciens présents la dernière fin de semaine.

Pour les amateurs de jazz et de musique nouvelle improvisée, c'est une occasion unique

et, faut-il le rappeler, à un prix qui défie toute concurrence. Le festival «Ear it Live» est produit avec la collaboration du MBA, mais aussi de la Music Gallery de Toronto, du Conseil des Arts du Canada et du Conseil des Arts de l'Ontario.

IL FAIT BEAU COMME JAMAIS

proses poétiques de Marie Uguay

Bibliothèque Nationale
1700 rue St-Denis
Billets: \$4
Étudiants: \$3 disponible à l'entrée

1er, 8, 15, 22, 29 novembre
à 16 heures

Il y a longtemps que je n'avais assisté à un aussi bon récital de poésie... Jean Royer - Le Devoir

NOCES DE SANG

Quel film! c'est miraculeux.

Quelle leçon pour le cinéma bavard qui a envahi nos écrans depuis que les cinéastes ne savent plus faire parler les images!

—LA PRESSE

Ne ratez en aucune façon
NOCES DE SANG!

vous laissez à la fin pantoufle d'émotion, une émotion pleine, devorante comme seul l'art maîtrise à sa perfection peut provoquer

—LE DEVOIR

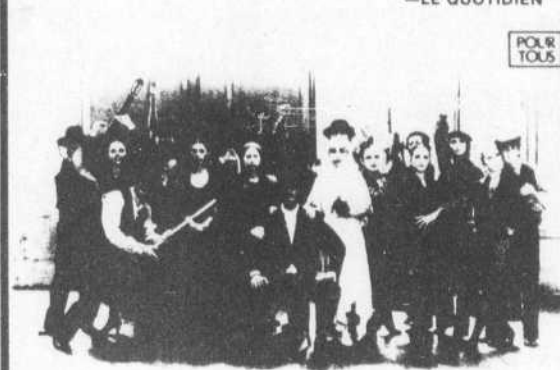
NOCES DE SANG,

un film exceptionnel!

Extraordinairement visuel et magique

On est captivé en permanence

—LE QUOTIDIEN



Noces de sang
Un film de CARLOS SAURA

Chorégraphie par Antonio Gades

d'après la pièce de Federico Garcia Lorca

desjardins 4

BASILAIRE 1 288-3141

"Affolements de bourgeois, palpitations de chairs et de sexes, songes exterminateurs: Borowczyk défie la morale et libère nos rêves intimes pour exalter la jouissance absolue."

— Le Nouvel Observateur



un film de WALERIAN BOROWCZYK
DR. JEKYLL et les FEMMES
LE SKETCH ÉROTIQUE
L'ÎLE AUX SIRENES
de JUST JAECKIN avec LAURA GEMSER

PLACE VILLE-MARIE: 12.25, 2.35, 4.50, 7.00, 9.15. LAVAL: SAM. DIM. 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30, SEM. 7.00, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE 866-2644 LAVAL 3 688-7776

UN PUBLIC ET UNE CRITIQUE ENTHOUSIASTES
ACCUEILLENTE LE FILM DE MILLER

UN HUIS CLOS FASCINANT QUI RESSEMBLE
AUX FILMS LES PLUS HALETANTS DE HITCHCOCK.

—France Soir



"UN SUPERBE RÉALISATEUR
NOUS EST CONFIRMÉ!"
DU GRAND ART"

Le Nouvel Observateur

"UN CHEF D'OEUVRE"

—Point de mire

"IL REUSSIT UN MAGNIFIQUE
TOUR DE PRESTIDIGITATION
METAPHYSIQUE"

—L'Express

"A VOIR ABSOLUMENT"

—Le Point

cinémasplus présente

GARDE À VUE
LINO VENTURA ROMY SCHNEIDER MICHEL SERRAULT

SUJET: COURT Prix spécial
du Jury Cannes 81
«ZEA»

BERRI 2
ST-DENIS-ST-CATHERINE 288-3113

Tous les jours:
12.30, 2.20, 4.10,
6.00, 7.50, 9.40

Didier FARRÉ présente

POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

1.00, 4.45, 8.30 p.m. Sam. dernier programme 11.55.

10^e SEMAINE Le PARISIEN 1

480 STE-CATHERINE O. 866-3856

La censure ontarienne frappe Not a Love Story

par Nathalie Petrowski

La censure ontarienne vient de frapper une fois de plus en interdisant toute projection publique d'un documentaire provocant sur la pornographie intitulé *Not a Love Story*, a Film on Pornography. Réalisé par Bonnie Sherr Klein, le film ne devait être présenté qu'une seule fois le 9 octobre dernier à Concordia. La demande populaire nécessita cependant des projections supplémentaires le soir même et les jours suivants. Le film connaît sa première sortie commerciale aujourd'hui au Cinéplex, à Montréal.

À Toronto, le film sera présenté en projection privée au Saint-Laurence Center, de To-

ronto. Le bureau de la censure ontarienne qui a refusé de lui accorder un permis commercial a également interdit toute campagne publicitaire autour du film. L'Office national du film, principal producteur du film, a décidé de contourner le problème par le biais de projections soi-disant privées dans des salles qui ne relèvent pas de la juridiction du Bureau de censure et de mettre le film à la disposition du réseau de distribution communautaire. La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont également refusé d'accorder un permis commercial au film.

Partant à la recherche des causes et des conséquences d'une industrie qui rapporte maintenant \$5 milliards annuellement, *Not a Love Story* va sur le terrain même de la pornographie, dans les «peep shows» et les salles X de la 42^e à New York, interrogeant aussi bien les artisans de la pornographie que les commerçants, les sociologues que les écrivains et poètes. Réquisitoire émouvant contre l'aliénation et la dégradation physique des femmes, le film est un plaidoyer pour la sensualité et pour l'égalité des sexes.

La réalisatrice du film, Bonnie Sherr Klein, a déclaré au DEVOIR que l'interdiction du film soulève d'inquiétantes questions sur le droit public et le droit privé. Elle s'étonne du fait qu'on interdise un film anti-pornographique alors que les films pornographiques de type «soft core» sont disponibles partout en Ontario. Quoi qu'il advienne, la réalisatrice ne coupera pas les scènes jugées trop explicites par le bureau de censure. Le montage et le choix des scènes ont été effectués, selon elle, de façon responsable et ne doivent pas être remis en cause.

2 DERNIERS JOURS pour acheter la CINÉ-CARTE du cinéma OUTREMONT 18 FILMS POUR \$25.

Ciné Cinémas
plex
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE
849-4518

BURT REYNOLDS
DANS

POUR TOUS

THE
CANNONBALL
RUN

12:55, 2:40, 4:35
6:20, 8:00, 9:45

AN
AMERICAN
WEREWOLF IN
LONDON

12:25, 2:20, 4:10
6:00, 7:55, 9:45

À VOIR! 18ANS
Adultes

NOT A LOVE STORY

Un film qui traite de la

PORNOGRAPHIE

Produit par l'Office National du Film du Canada

12:30, 2:15, 4:05, 5:50, 7:35, 9:25



Après KES et FAMILY LIFE
le premier film d'aventures de

KENNETH LOACH

Black Jack

VERSION FRANÇAISE

12:15, 2:30, 4:15, 7:00, 9:15

PALME D'OR
CANNES 1981

POUR TOUS

L'HOMME DE FER

UN FILM DE WAJDA

VERSION FRANÇAISE

12:45, 3:30, 6:15, 9:00

AU FIL DES MOTS

ADIEU EASTERN!

par Louis-Paul Bégun

Un matin, il y a deux semaines, j'ai téléphoné au bureau de Eastern Airlines. J'avais décidé tout à coup d'aller passer le Columbus Day (fête de Christophe Colomb) aux États-Unis. La préposée aux réservations ne parlait pas français. Incroyable, mais une chose qui peut arriver, me dis-je. Je demandai tout de même être servi en français et je dus attendre plusieurs minutes une gentille francophone qui me servit le plus agréablement du monde. D'habitude, on me répondait immédiatement en français. Bah!

J'ai l'habitude de voyager par Eastern, qui d'ailleurs nous promet pour bientôt un système de navettes pour lequel aucune réservation ne sera nécessaire. Je sais que le français est à peu près inconnu à bord, mais comme je suis optimiste de nature, j'ai toujours attendu «pour la prochaine fois» un service bilingue entre Montréal et New York, comme il m'a toujours semblé logique qu'il le fût. Bref, pas un mot de français à l'aller. On le voit, la partie n'est pas gagnée: il ne faut pas lâcher.

Les temps passés aux États-Unis avec mes amis fut agréable, sauf en ce qui concerne la question de la langue: «Avez-vous l'occasion de parler FRANÇAIS au Québec, demanda une amie de longue date qui a entendu vaguement qu'à Québec, il y avait «un problème de langue». Je ne pris pas la peine de m'étendre sur le sujet. Le Canada, comme le faisait remarquer Michael Farber dans la Gazette du 16 octobre, est vu comme un pays de traîneaux, de froid continu, et de couples chantant le duo de Jeannette McDonald et Nelson Eddy de l'opérette Rosamaria. Le Québec français est vu comme une anomalie. Qui leur rappelle «leur» problème de l'espagnol. S. Hayakawa, sénateur et linguiste averti récemment ses compatriotes anglophones que le problème de l'instruction bilingue (espagnol et anglais au cours des premières années, pour les hispanophones, afin de les «préparer» à la langue de la réussite, l'anglais-droïte de bilinguisme) créait la situation qui existe au Québec d cause du... FRANÇAIS... M. Hayakawa n'est pas bon en histoire.

Et puis, j'ai pris le chemin du retour. Au guichet de la salle d'attente du vol, on doit présenter son billet, choisir un siège et spécifier «fumeur» ou «non fumeur». Avant moi, un jeune hispanophone tente de s'expliquer et finalement le dialogue commencé en anglais se termine en espagnol à la demande du préposé. Quand vient mon tour, distrait, je lui dis en français: «Fenêtre et non-fumeur». Le guichetier me regarde, ses yeux se rapetissent et il me jette: «Your passport, please». Que n'avais-je dit là! Ces deux mots de français d'un voyageur résidant au Québec où la langue officielle est le français, me rendaient suspect. Après moi, pas un seul voyageur ne se vit obligé de sortir son passeport. Pas un seul mot de français dans l'avion de Montréal, et les consignes de sécurité furent données, comme à l'aller, en anglais.

Avant de prendre congé de Eastern airlines, je conseille à cette compagnie de se renseigner sur la langue qu'on parle à Montréal, ville qu'elle dessert régulièrement. Son refus de tenir compte du français me paraît de l'opiniâtreté. Quant à moi, je dis: «Adieu, Eastern, désormais j'irai à New York par Air Canada».

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel!"

—Serge Dussault, LA PRESSE

VERSION FRANÇAISE

SALO

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME

un film de PIER PAOLO PASOLINI

5^e SEMAINE

ÉLYSÉE 1

35 MILTON 842-8053

(Première rue au nord de Sherbrooke coin Clarke)

tnm
861-0563

Coproduction TNM
THÉÂTRE DU TRIDENT
THE NEST CORPORATION N.V.
en accord avec
Amrow Productions Inc.

PROLONGATION
«... à voir absolument»
Francine Grimaldi, R.C.

L'HOMME-ÉLÉPHANT

de BERNARD POMERANCE
adaptation française
CATHERINE ADAMOY
mise en scène
GUILLERMO DE ANDRÉA

scénario
Paul Buissonnière
costumes
François Barbeau
Éclairages: Michel Beaulieu

avec
GERMAIN HOUDE
Normand Chouinard
Jean Deschênes
Marie-Hélène Gagnon
Claude Hamelin
Andrée Lapchelle
Guy Provost
Jean-Louis Roux
Paul Savoie

Mardi au vend.: 20 h
Samedi: 21 h
Dimanche: 19 h

25 ans et moins: une
demi-heure avant le
spectacle.

40% de réduction
hors de groupe.

(514) 932-3137
84 court rue Santa-Catherine

"Ariel Besse étonne d'ailleurs par le naturel qu'elle déploie et la qualité de son jeu"

—France Soir

"Des la première image, 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les comédiens sont admirablement dirigés. NE MANQUEZ SURTOUT PAS 'BEAU PÈRE'."

—Francine Grimaldi, Le Devoir

4^e sem.

UN FILM DE
BERTRAND BLIER
GAGNANT D'UN OSCAR
(PRÉPARÉZ VOS MOUCHOIRS)

ALAIN SARDE



PLACE VILLE-MARIE 866-2644

12.15, 2.35, 4.55,
7.15, 9.35

SPORTS

FOOTBALL

Ligue Canadienne					Ligue Nationale				
Samedi					Dimanche				
Hamilton & Toronto					Atlanta en N.-Orléans				
Saskatchewan & C-Britannique					Chicago à Tampa Bay				
Dimanche					Cleveland à Buffalo				
Ottawa & Montréal					Houston à Cincinnati				
Calgary & Winnipeg					Jets NY à Giants NY				
(fin du calendrier régulier)					San Francisco à Pittsburgh				
Les mensura					Seattle à Green Bay				
t tr pl a pts					Dallas à Philadelphie				
Kennerd, Win					Detroit à Los Angeles				
Cutler, Edm					Kansas City à San Diego				
Ruff, Ham					N.-Angleterre à Oakland				
Hay, Cal					St-Louis à Washington				
Passaglia, C.-B.					Minnesota à Denver				
0 49 39 11 177									
0 60 33 14 173									
0 38 27 24 143									
0 22 36 11 141									
0 42 25 20 137									

LIGUE CANADIENNE

Section Est							
	pj	g	p	n	pp	pc	pt
x-HAMILTON	15	10	4	1	393	324	21
OTTAWA	15	5	10	0	291	407	10
TORONTO	15	2	13	0	230	485	4
MONTREAL	15	2	13	0	228	503	4
Section Ouest							
	pj	g	p	n	pp	pc	pt
x-EDMONTON	16	14	1	1	576	277	29
WINNIPEG	15	10	5	0	473	293	20
SASKATCHEWAN	15	9	6	0	426	358	18
C-BRITANNIQUE	15	9	6	0	425	372	18
CALGARY	15	6	9	0	300	323	12

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

	pj	g	p	n	pp	pc	moy
MIAMI	8	5	2	1	186	152	.68
BUFFALO	8	5	3	0	181	128	.62
JETS NY	8	3	4	1	165	202	.43
N-ANGLETERRE	8	2	6	0	190	183	.25
BALTIMORE	8	1	7	0	148	271	.12
Section Centrale							
CINCINNATI	8	5	3	0	194	155	.62
PITTSBURGH	8	5	3	0	174	158	.62
HOUSTON	8	4	4	0	138	163	.50
CLEVELAND	8	4	4	0	150	172	.50
Section Ouest							
KANSAS CITY	8	6	2	0	207	163	.75
SAN DIEGO	8	5	3	0	253	187	.62
DENVER	8	5	3	0	154	112	.62
OAKLAND	8	3	5	0	98	133	.37
SEATTLE	8	2	6	0	104	171	.25

Conférence Nationale

Section Est							
PHILADELPHIE	8	7	1	0	183	112	.875
DALLAS	8	6	2	0	197	167	.750
GIANTS NY	8	5	3	0	184	121	.625
ST-LOUIS	8	3	5	0	158	209	.375
WASHINGTON	8	2	6	0	135	191	.250
Section Centrale							
MINNESOTA	8	5	3	0	188	199	.625
TAMPA BAY	8	4	4	0	143	128	.500
DETROIT	8	4	4	0	197	170	.500
GREEN BAY	8	2	6	0	136	184	.250
CHICAGO	8	2	6	0	126	198	.250
Section Ouest							
SAN FRANCISCO	8	6	2	0	191	140	.750
ATLANTA	8	4	4	0	222	162	.500
LOS ANGELES	8	4	4	0	194	180	.500
N.-ORLÉANS	8	2	6	0	98	163	.250

HOCKEY

Ligue Nationale				Les meneurs			
Mercredi				(Parties d'hier non comprises)			
Québec 3, Colorado 1	7	12	19	Cloutier, Qué	10	13	23
Buffalo 6, St-Louis 2	7	11	18	Gretzky, Edm	9	13	22
Minnesota 6, Calgary 1	11	6	17	Dionne, LA	9	10	19
Edmonton 5, Rangers NY 3	9	4	13	Taylor, LA	6	13	19
Toronto 5, Pittsburgh 3	5	9	14	P. Stastny, Qué	9	9	18
Chicago 7, Winnipeg 6	9	4	13	Acton, Mon	7	10	17
Vancouver 3, Washington 0	10	11	10	Colley, Edm	7	10	17
Hier				B. Smith, Min	6	11	17
Montréal 5, Boston 5	5	6	11	Lafleur, Mon	5	12	17
Detroit 12, Calgary 4	1	10	11	Richard, Qué	4	13	17
Islanders NY 6, Hartford 6	1	10	11	Shutt, Mon	11	5	16
Philadelphie 6, Pittsburgh 4	1	10	11	Bossy, Isl	10	6	16
Washington à Los Angeles	1	10	11	Secord, Chi	6	10	16
Samedi				Messier, Edm	11	4	15
Islanders NY & Montréal	1	10	11	Federki, St-L	8	7	15
Québec à Edmonton	1	10	11	Savard, Chi	5	10	15
Rangers NY à Boston	1	10	11	Kurri, Edm	3	12	15
Chicago à Hartford	1	10	11	Sittanen, Edm	3	12	15
Buffalo à Pittsburgh	1	10	11	Ciccarelli, Min	8	6	14
Vancouver à Philadelphie	1	10	11	Hawerchuk, Win	8	6	14
Washington au Colorado	1	10	11	Hawerchuk, Win	8	6	14
Winnipeg à Toronto	1	10	11	Anderson, Edm	3	11	14
Detroit au Minnesota	1	10	11				
Los Angeles à St-Louis	1	10	11				
				Ligue Majeure			



Ligue Majeure du Québec					Mercredi				
Hier					Hull 4, Québec 3				
	b	a	pts		Sherbrooke 8, Laval 3				
Guy Lafleur	7	12	19		Ce soir				
Keith Acton	7	11	18		Chicoutimi à Québec				
Steve Shutt	11	6	17		Granby à Montréal				
Pierre Larouche	5	9	14		Laval à Sherbrooke				
Mario Tremblay	9	4	13		T.-Rivières à Shawinigan				
Larry Robinson	1	10	11		Dimanche				
Mark Napier	5	6	11		Québec à Chicoutimi				
Rod Langway	1	9	10		Laval à Hull				
Doug Wickenheiser	2	7	9		Shawinigan à Montréal				
Pierre Mondou	4	3	7		Sherbrooke à T.-Rivières				
Brian Engblom	4	3	7		Ligue Collégiale AAA				
Doug Jarvis	4	2	6		Dimanche				
Bob Gainey	3	3	6		St-Georges 6, St-Jérôme 1				
Réjean Houle	1	4	5		Limoulo 8, Dawson 5				
Mark Hunter	3	0	3		Ce soir				
Guy Lapointe	0	3	3		St-Laurent à Dawson				
Doug Risebrough	0	2	2		Limoulo à St-Jérôme				
Gilbert Delorme	0	1	1		St-Georges à Thetford Mines				
Rick Wamsley	0	1	1		Dimanche				
					St-Jérôme à St-Laurent				
					Thetford Mines à Limoulo				

LIGUE NATIONALE

Section Adams							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	10	6	0	4	84	26	16
QUEBEC	12	7	5	0	56	45	14
BOSTON	10	5	2	3	42	38	13
BUFFALO	10	5	2	3	35	33	13
HARTFORD	9	1	4	4	34	40	6